287 1951 3

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXII

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Gaston ESNAULT, Le jargon de Villon..... 289
Alexandre MICHA, La guerre contre les Romains dans la Vulgate de *Merlin*..... 310
L. FOULET, *Sire, messire* (quatrième article)..... 324

MÉLANGES

Albert HENRY, Anc. fr. *limpole, nimpole*..... 368
R. S. LOOMIS, *Ci falt la geste que Turoldus declinet*..... 371
W. A. NITZE, The Guinganbresil episode in Chrétien's *Perceval*..... 373
Winthrop H. RICE, Pour la bibliographie d'Alain Chartier..... 380

CORRECTIONS

Lewis THORPE, Notes sur le texte de *La Vengeance Raguidel*..... 387

COMPTES RENDUS

Blanche KATZ, *La prise d'Orange* (C. RÉGNIER)..... 397
GAUTIER DE COINCY, De sainte Leocade, éd. par E. VILAMO-PENTTI ; — D'une femme de Laon, éd. par Veikko VÄÄNÄNEN (F. LECOY).. 400
Dialogue de saint Julien et de son disciple, éd. par Adrien BONJOUR (F. LECOY)..... 405
Edmond FARAL, Pour le commentaire de Rutebeuf (Jeanne LODS)... 407

PÉRIODIQUES..... 410

CHRONIQUE..... 424

Les prochains fascicules contiendront :

L.-F. FLUTRE, Études sur le roman de *Perceforêt* (*suite*).
L. FOULET, Études de syntaxe française (*suite*).
— *Sire, messire* (*suite*).
Albert HENRY, Le commensuratif en anc. fr. et en anc. italien.
A. LÅNGFORS, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
Yakov MALKIEL, Los derivados hispánicos de tepidus.
M. ROQUES, Moyen fr. *coriete, coroiete, corion*, etc...
Leo SPITZER, Sur quelques emplois métaphoriques de l'impératif.
Harry F. WILLIAMS, Les versions de *Guillaume de Palerne*.
H. YVON, *Cist* et *cil*, pronoms démonstratifs.

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

LE JARGON DE VILLON

Je proposerais de lire d'une nouvelle façon certains passages des onze poèmes argotiques du XV^e^ siècle qu'on trouve réunis par Vitu dans son *Jargon* et par Champion dans les *Sources* de Sainéan. Six d'entre eux ont été édités en 1489 par Levet sous le titre de *Jargon et jobelin de Villon* ; les cinq autres, découverts il y a trois quarts de siècle dans le manuscrit 4111 de Stockholm, s'enclavent dans les premiers par plus d'un biais. Je renvoie à ces pièces suivant la numérotation que leur donnent Vitu et Champion (sans mentionner les numéros que Guillon donne aux stockholmiennes, ni ceux qu'emploient L. Schöne, Longnon, Thuasne ou Dimier, en excluant telles ou telles stockholmiennes des *Œuvres de Villon*). Mais je prends directement le texte de Levet et de la photographie du Stockholm, auxquels Champion et Thuasne ne sont pas assez fidèles (exemples : I, 2, Thuasne omet *les* ; I, 17, Champion omet *tost*, et Thuasne *moy* ; III, 15, Levet donne *tous*, Champion *tousjours* ; etc...).

Tout ce qu'il y a de jargon parmi les Mistères des XV^e^ et XVI^e^ siècles ne se trouve pas uniquement aux scènes reproduites par Francisque Michel, que Schöne et Sainéan ont recopiées. Et, d'autre part, il faut signaler ici deux documents du XVI^e^ siècle, dont nous tirons l'éclaircissement d'un peu de jobelin. Ce sont le volumineux manuscrit de Rasse des Nœuds et le *Mirouer des enfans ingratz*.

En publiant dans la *Revue de Philologie française* de 1914 le petit dialogue de *Jargon* à traduction française que Rasse consigna vers 1570, Philipot n'aura pas aperçu, à d'autres feuillets, deux morceaux, *Les abbus des gueux gouraux*, liste de vingt-

trois définitions, et le *Chant royal des gueux gouraux qui sont a present gourez*, poème gnomique daté 1562.

Quant au *Mirouer*, antérieur à 1545, anonyme, drame où deux mendiants, I^er^ Coquin et II^e^ Coquin, dialoguent, non sans verve, à plusieurs reprises, Vitu l'a feuilleté, dans la méchante édition de 1836, en négligeant le plus utile.

D'ailleurs, coquins et gueux gouraux, s'ils résolvent du jobelin, dressent de l'inattendu ; et trois pour un, c'est leur prix.

LA FAULX, DELOUE

Jobelin, X, 17-24. La photographie du ms. 4111 donne, — en excusant nos moyens typographiques :

> Qui stat plain en gaudie ne se mauve
> luez au becq que len ne vous encloue
> cest mon aduis tout autre qseil sauve
> car quoy aucun de la faulx ne se loue
> | la fin en est | telle qe deloue |
> car qui est grup il gr j l mais sest au mieulx
> par la vergne tout au long de la voue
> jonc verdoiant haure du marieulx

Le scribe, ayant sauté le vers 21, le porte dans la marge, en deux tronçons. Au v. 22, *gr j l* représente des lettres abortives, surtout les deux dernières, le scribe paraissant avoir dessiné d'imitation ce qu'il ne pouvait lire : on restitue avec Vitu, *a*, du verbe *avoir*. Abréviations : *(au)tre* un *t* à double barre ; *qseil* = *conseil* ; *qe* = *comme*, pour lequel Vitu lit, à tort, *qu'elle*, et Longnon, sans motif, *quanques*.

Vers 21. Vitu traduit « La fin en [de la faux] est telle qu'elle déconseille (de s'y exposer) », par le verbe « *delouer*, plus correctement *deslouer* ». Sur quoi, *délouer* « Désapprouver », Schöne ; « Blâmer, désapprouver », Longnon ; « Blâmer », Sainéan ; « Blâmer », Guillon, qui propose « La fin en est telle comme *en* deloue », interprète *faux* « fouet (?) ou justice (?) », et traduit « La fin en est blâmable ». C'est l'unanimité ; car Dimier dit du vers 21 « Tous mots français. Le sens n'en échappe pas moins ».

Mais le vers est français, jobelin, et limpide. Car il parle de

l'oue, de l'oie proverbiale des chapardeurs et contempteurs du fisc : « Qui mange de l'oye du Roi, en cent ans il en rend la plume », Carloix, *Mémoires*, I, 32 ; « Qui mange l'oie du roi, cent ans après il en rend la plume », Leber, *Collection* (1826), XX, 345. *Oue*, prononcé parisien du XIV^e^ s., est encore chez Marot ; et, par marotisme sans doute, La Fontaine écrit, *Lettres*, XXI, « Le proverbe est bon, selon moi, | Que qui l'oue a mangé du roi, | Cent ans après en rend les plumes ».

Et que peut être cette *faulx* dont la terminaison est aussi indigeste qu'un empiètement sur fief royal ? On ne conteste point le *f* du scribe, mais il avait à lire *la saulx*, leçon d'un copiste antérieur pour le texte oral *l'assault*. *Assaut* se disait du coup droit qu'un garçon porte à la bourse maternelle (Gringore, *Vie de Mgr s. Louis*, *Œuvres*, II, 200), de la botte astucieuse que le quémand porte au richard (*Mirouer des enfans ingratz*, B, r° 3) ; mais *assaut* était aussi toute emprise coquillarde, depuis la repue franche jusqu'à l'effraction nocturne, en passant par la tricherie (« livrer aux arques ung assault », *Jobelin*, IX, 14) et la rixe avec le guet (« de ces anges l'assault », *Jobelin*, XI, 25). Les gars d'aujourd'hui disent *bagarre*, *coup de chien*.

QUI STAT PLAIN EN GAUDIE...

Non moins proverbial que l'oie est le premier vers du couplet, — où l'italiquage de *stat* n'est qu'une ingéniosité de Champion.

Vitu le traduit « Que celui qui est sur terre et en joie se tienne tranquille ». Schöne, « Que celui qui est plein de gaîté, ne se change ! » (Se changer ?). Guillon, « Que celui qui est en pleine joie ne s'en aille pas ! » (S'en aller où ?). Et Dimier, à contresens, « Que celui qui est content ne s'abandonne pas à la joie ».

C'est l'adage « Quieta non movere ». C'est l'italien « Chi ben esta, non si muove » inséré en plein français par Amboise, *Neapolitaines* (1584), a. v, sc. 12. C'est dans l'*Epistre du Limosin de Pantagruel* « Puis que bien staz (grace au souverain Jove) | Nous t'exhortons que de la ne te move », v. 95, 96. Mieux encore, c'est ce que dit, avant le jobelin, Jean de Condé : « Car tele est la joie terrestre | Quant on cuide en ferme joie

estre | En un plain laissier le couvient | Que souvent grans duelz [grand deuil] y sourvient », t. III, p. 56. — Dans son *Testament*, Villon habille en latin le *ben esta* italien et fait rimer « bene stat » avec « estat », v. 1598. — Le *laisser en un plain* de Jean de Condé signifie Sauvegarder la jouissance.

Pour notre vers décasyllabique une correction *Qui stat en plain et gaudi ne se mauve* améliorerait la coupe.

Si on ajoute que *tout autre conseil sauve*, c'est langue de Palais, et que le « sauf meilleur jugement de la court », de Rabelais, II, XII, devient, en 1630, le « sauf toutefois un meilleur advis » de la *Responce* des argotiers, p. 31, on a, sous un style élégant, un sens lié : Avez-vous la tranquillité et votre content, (*gaudi*, c'est Plein, plutôt que Joyeux), ne tracassez point ! Ouvrez l'œil qu'on ne vous mette à l'ombre, voilà mon conseil, sauf meilleur sentiment. Du coup hardi, somme toute, nul ne se félicite : sa fin finale, vous le savez bien, est de rendre gorge. Car, une fois pincé, on attrape, quand le mal n'est pas pire, tout le long du « tour de ville », le jonc du bourreau.

JONC VERDOIANT, HAURE DU MARIEULX

Le dernier vers, le refrain, est traduit par Vitu, faute de déchiffrer *jonc*, « Jour qui fait verdir, embrassement du bourreau », par Schöne « Jonc verdoiant, affre du geôlier », par Guillon « Osier bien vert, recours ordinaire [*havre*] du bourreau », par Dimier « le jonc du cachot, havre (peut-être lieu d'approvisionnement) du bourreau ».

Je vois mal que les cachots humides fournissent leur litière, « ce jonc où l'on fait maint soupir » *Jobelin*, VIII, 7, saboulé sinon pourri, comme excellent pour fustiger. Le *jonc* verdoyant doit être, au moins en principe, le jet souple, mais sec et ferme, dont se fait une canne. — *Verdoyant* est à rapprocher de la formule « [Qu'il fût] battu par les carrefours de syons de vert osier », Martial d'Auvergne, *Cinquante et un arrests d'amour*, A, iiii. Dans Poisson, *Sot vangé* (1678), sc. 10, « [Pour rendre ta femme docile] Tu tiendras ferme ce baston | Qui vaut mieux que deux vertes gaules ». Au XVII^e^ s., à Rouen, une *raverdie* est une Rossée, et on *raverdit* un homme ; en manceau d'au-

jourd'hui on le *verde*. Mais la viridité de l'instrument est oubliée pour la verdeur des coups eux-mêmes, la sensation lancinante de déchirure, dans « ie ly baillis bien verd sus son musel », *Muse normande* de 1646 (éd. Héron, III, 23), — dans « [il] leur donna des coups de poings avec une verte atteinte », Sorel, *Francion*, IX (1626), éd. Roy, III, 117, — dans « ie luy baillis si vert dronos sur les doigts », Rabelais, II, XIV. Tel semble le verdoiement du jonc jobelin, doué d'un suffixe influencé par le verbe de l'époque *verdoyer*, Attaquer l'ennemi avec une preste rudesse.

Pour *haure* on a cru habile de prononcer *havre*. Au glossaire, Longnon admet « Havre » sans traduction ni point d'interrogation : trop clair, ou trop ténébreux ? Sainéan supprime : trop français ! Guillon : *havre* « port, refuge » : l'évidence ! — Mais, car nous n'arrivons à faire dire rien de raisonnable à ce « havre », ne serait-il pas prudent de conserver révolutionnairement « haure » ? *Aure*, féminin, Brise, Vent, demeuré moderne du Forez à la Suisse pour les quatre vents, fréquent chez les poètes médiévaux, surtout pour la brise, « l'aure douce », « la soueve aure ». On a écrit « haure », Godefroy l'enregistre ; méchante orthographe, comme « huile, huit, huître, huissier » qu'on trouve, bien forcément, chez Littré.

Comment souffle le jonc du bourreau ? Comme la rafale du malheur ? C'est trop pindarisé. Cingle-t-il ? Oui, et il pousse, en avant et par les flancs. Plutôt, le jobelin sardonique y voit une brise qui flatte, dont l'échine est *caressée*. Une trique est un *éventail à bourrin*. Au XVIII^e^ siècle, en breton, Rosser, c'est *diboultra an dilhad*, dépoussiérer les hardes ; au XVII^e^, dans la *Muse normande*, c'est *espoudrer*, *esterdre*, nettoyer, et plus anciennement « les condamnés se laissoient espousseter par le bourreau », *Cabale des filous*, p. 4 ; cet *épousseter* se trouve chez Cholières, *Apresdisnees* (1585), v° 68. — Selon les *Mémoires de Vidocq*, I, 260, au bagne de Brest, en 1797, certain gardechiourme disait aux recrues « *je parie que tu te nommes la Poussière... Eh ! bien, moi, je me nomme le Vent... je fais voler la poussière* », et ce Zéphyre ventait à coups de nerf de bœuf. Tant d'esprit spontané avait grand'chance d'être un héritage de trois siècles.

SON PLAIN... SES FLOS CURIEULX

Jobelin, X, 25-30, envoi de la ballade :

> Viue Dauid saint archquin la baboue
> Jehan mon amy qui les fueilles desnoue
> Le vendengeur beffleur comme une choue
> Loing de son plain de ses flos curieulx
> Noe beaucop dont il reçoit fressoue
> Jonc verdoiant etc

Au vers 28, dans les *flos*, Vitu conçoit des foules ; il voit le vendangeur « loin de la plaine », « c'est-à-dire de la terre, en l'air, pendu », « et de la foule curieuse », pp. 135, 313, 449. Schöne imagine les *flos* ouvriers d'une *floterie*, tannerie meublée de cuves dites *plains* ; il traduit « Loin de son atelier, de ses amis soucieux », pp. 107, 164. Longnon ne traduit point. Sainéan n'enregistre pas. Dimier se tait. Guillon balance entre Vitu et Schöne : « pluriel de flot (?), a peut-être ici le sens de copain (?) » ; puis il décide : « loin de son terrain et de ses copains anxieux », pp. 28, 45.

Le sens de *flos* est certain : Besognes lucratives, en gueuserie Artifices, en somme Trucs. C'est au singulier, *floc*, dans les *Souhaits du Monde* : « Le Sergent. | Je souhaite, pour bien faire mon floc, | Trouver larrons, saisir [lire *saisiz* ?] à l'avantaige ; | Pour les griffer prendre en tache [= en poche] et en bloc | Tout le butin qu'ilz ont eu au fourraige. | De les mener en prison par ostage | Il ne m'en chault, car ce n'est pas mon gaing ; | Quant le contant me fournissent pour gaige, | Très voulentiers leurs foys [= je leur fais] voye et passaige, | Car pour argent à telz gens suis humain », Montaiglon, *Recueil*, I, 313, qui estime cette pièce datable 1513, 1514.

Tel est le *floc* du policier forban. Écoutons, de l'autre côté de la barricade, les mendiants professionnels : « Comme luy ferons nous pitie [?] | Aduisons quelque floc nouueau », « Entre nous deux aduiser fault | Quelque floc de noualite | Pour tirer de luy froict ou chault | Ce ne sera que habilite », Nous dire mercandiers qu'on aurait volés ? Il ne saisirait pas. Pèlerins de Saint-Hubert, ou de la sainte Baume ? Trop connu. Victimes du soldat ? Pillés sur mer ? Ou laboureurs incendiés ?

Ainsi délibèrent les deux « coquins » du *Mirouer*, A, r° 4, B, r° 3 : ils ne sont pas spécialisés comme Chereau nous présente ses « argotiers » de 1628, mais leurs *flocs* sont pareils aux *truches* à venir.

Dès l'époque, avant 1545, le *c* de *floc* (et de *bloc*) n'est probablement que pour l'œil, comme celui de *floc*, Houpette, avec son dérivé *floton*. Peu après le milieu du siècle, il est remplacé par un *t* tout aussi muet. Le document intitulé *Jargon*, chez Rasse, après avoir traduit grossement « Sur quel flot biez tu » par « Ou vas-tu », donne des réponses où l'on « embie » à « tirer » les manteaux, les bourses. *Bier* sur un tel *flot* préfigure donc le style d'aujourd'hui *marcher à* la tire, *à* l'esbrouffe, *à* tel autre *truc*. — Le *Chant royal* est plus explicite : « Vostre minoys ne peignez en derriere | Docre ou de suye en faisant les marriz | Ne soufflez plus enflez comme barrils | Faisant le flo engoulant maint beau compte » (Plus de mâchurages ! Plus d'hydropisies à l'asthme !...), « Le flo du Ruffle auez tres bien sceu faire | Du flo Mithou aussi estes saysiz | Le flo marin vous scauez contreffaire » (Vous nous avez fait le coup de l'incendié, du malade en pèlerinage, du naufragé), « Ne flouez plus aux flots que jay deduyts ». — D'ailleurs, le *flot* reparaît dans *Jobelin*, XI, 9, quand « de toutes pars », à la ronde, « abrouerent au flot », accoururent au métier, « pour maintenir la joyeuse folie », des garçons et des filles des métiers de noce et de fripponnerie, parmi lesquels étaient des « gueulx affinez allegruis et floars ».

« Entervez à la floterie », *Jobelin*, V, 17, se traduit donc Soyez entendus au métier. *Floterie*, à suffixe abstrait, est à *flot* à peu près ce que *menestrandie*, dans *Jobelin*, VII, 21, est à *métier*.

Un radical *floc-* a été conservé jusqu'au XIX^e^ siècle dans les argots faria, terratsu et valdôtain : *flocâ*, Voler, *floco* et *floquet*, Trimardeur et Voleur, *flokerie*, Brigandage (consignés dans Dauzat, *Argots de métiers*). On peut penser que le *c* est étymologique, mais qu'il était amui dès la fin du XV^e^ siècle vers Paris, et que le jobelin dérive *floterie* de *flo*, comme le français du même temps dérive *abriter* d'*abri*.

Quant au *plein* d'un homme, en orthographe de l'époque son *plain*, et ses *plains*, c'est le contentement de ses désirs.

Textes de l'*Art d'amours* et de Froissart. Nous proposons de lire, au vers 17, « Qui stat en plain ». Les tristesses évoquées par l'envoi ne sont point, assez douteuses, d'un homme au gibet ; ce sont les tristesses du détenu « en plant, en coffre » dont parle le premier des couplets, celles du coupeur de bourses, *vendangeur*, quand il est sevré de ses ressources rapaces, *curieuses*.

Mais à quoi le détenu est-il réduit ? Le vers 29 reste énigmatique. Si le verbe *nouer* est intransitif, — comme il l'est, mais avec autant d'obscurité, dans le *Viel testament*, v. 48166, « c'est un poeson mais quoy il noue », — alors *fressoue*, *jonc* et *haure* constituent le complément d'objet d'*il reçoit*, *fressoue* est un châtiment physique, et *dont* a le même sens que dans « Espoir est-ce pour nostre proufit. Dont dist le captaus, Jehan, non est », Froissart, éd. Lettenhove, VI, 429, un sens adversatif, quelque chose comme le *dé* grec après *mén*, ou comme un français *lors*. Mieux, la syntaxe et le rythme plaident un *nouer* transitif (? Redouter, Prévoir en tremblant), ayant pour complément d'objet le *jonc* et l'*haure*, avec une parenthèse *et de cela il reçoit fressoue*, *fressoue* disant un tourment moral, l'anxiété d'un présage...

JEHAN MON AMY

Sur le premier vers de l'envoi Vitu, Schöne et Dimier s'égarent, faute de savoir que *saint Archquin* est le Jeu de dés, comme le *saint Arquin* de *Jobelin*, XI, 24. Ce point étant fixé, la *baboue* n'est ni une Grimace, ni le pur Jeu de dés, mais certain Jeu « de sort », auquel jouait Charles VII, et qu'Amerval, *Deablerie*, II, 13, joint au jeu de « tables » pour les permettre aux honnêtes gens. Or, si l'on crie Vive les dés, vive la baboue, c'est un mouvement naturel de leur adjoindre *Jehan*, — non pas au vocatif, comme l'entend Guillon, un prince de ballade, fût-ce le Petit Jehan complice de Villon, à qui l'envoi dirait toi « qui desnoues », et le texte est « qui desnoue », — mais le *jan* de trictrac, apparaissant ainsi avant Rabelais, soit le grand jan, soit le jan qui ne peut, soit le petit jan, ou un autre jan qualifiable *mon ami*, bref le Trictrac en général, délieur, ou ruineur, ou casseur de bourses (*feuilles*) ; *dénouer*, Briser, est usuel du XIII^e^ siècle au XIX^e^. — Pour *David*, on demeure con-

traint d'y voir le crochet de cambriolage, quoiqu'il jure avec trois jeux de hasard.

Un envoi de six vers pour des couplets de huit est un excès qui a pour excuse l'acrostiche *Villon*. Chez Villon, excès aussi et même excuse pour les ballades *Dame du ciel*, *Si j'ayme et sers*, *Hommes faillis* et *Il n'est soing* ; et son *Debat du cuer* a un envoi de sept vers pour couplets de dix. Mais ici l'envoi est privé du mot sacramentel *Prince*. Il est possible que le poète ait d'abord rédigé *Le vendengeur... Loing... Noe...* et que les initiales *l*, *lo*, *n*, suggérant *Villon*, aient fait composer *Vive...* et *Jehan...* — Malgré l'anacoluthe et son cri ex abrupto, l'envoi, résumé, montre le vendangeur aux fers soupirant après son bonheur, ses bons coups et ses jeux, avec un « vivat » de regret, ou, si cela peut se dire, un « viveret » irréel, désespéré.

OSTAC... ARERIE

Au deuil que je prendrais volontiers du personnage *Jehan mon amy*, se joindrait celui du personnage *Ostac*. Dans *Jobelin*, V, 3, Levet donne :

> Quostac nembroue vostre arerie
> Ou accolles sont voz ainsnez

L'édition 3 écrit « Qu'ostac » ; Longnon aussi. Schöne adopte un sire Ostac, que Champion honore d'une majuscule. (Vitu, tout en interprétant *ostac*, Vent de l'est, signalait dans Villon, *Testament*, 1194, un « Costac » qui pouvait être lieutenant-criminel ; ce « Costac » n'y existe point. Voir Thuasne, *Villon*, II, 318, et l'édition Foulet.)

Or, les verbes *brouer*, Courir, et *s'embrouer*, S'encourir, n'étant jamais transitifs, il n'est pas question que, qui ni quoi que ce soit, emporte votre quelque chose là où vos aînés sont réunis. Dimier, qui prend garde à la syntaxe, a flairé le vrai : « je crois *ostac* adverbe et [réduisant *arerie*, pour la mesure] *arrie* sujet d'*embroue*. »

Il y a mieux que de souhaiter l'adverbe ; il existe, à condition d'accorder aux scribes de lire *o* pour *a*, *s* pour *f*, *t* pour *l*, *ostac* pour *a flac*. *Mettre à la flac*, c'est Ruiner, Jeter bas, dit Cotgrave. Précisément, Baïf ayant écrit « Qui s'obstine sus la

revanche | Pourra bien se voir à l'aflac », rimant avec « fonds du sac », *Mimes* (1576), B, v° 2, un copiste a transcrit *à l'astac*, que Godefroy enregistre [1]. On trouve aussi, au même sens, *à flac* (Huguet). Et chez Chevalet une bourse à basac et qui « chante flac » est une bourse vide, *Christofe*, XX, v° 4. Le poète Sénecé parle, dans une lettre à M^me^ de Rambuteau, du jeu mâconnais d'*afflat* : dans sa jeunesse, les jeux d'afflat se transmettaient en cadeaux de noces, et ce que les grands-parents nommaient leur « jeu d'afflat », c'était une bourse contenant quantité de monnaies diverses. Sénecé est né en 1643, son père en 1613 ; les grands-parents reportent au XVI^e^ siècle, et, suivant l'on-dit mâconnais, l'*afflat* se conserve fidèlement « depuis que les cartes sont en usage », *Œuvres posthumes*, éd. 1855, p. 15.

Vostre arerie ? Le typographe de Levet semble avoir lu et puis relu un sigle abrégeant *vostre*, ce sigle circonflexe qui représentait à volonté *re* et *ar*, et en avoir tiré *-re ar-*, son texte étant *vostreerie*, à lire *vostre crie*, votre Viande. Première apparition du mot sous forme française ; mais j'ai montré son origine romane, le latin *-creas* composé avec *arto-*, Pain, quatorze siècles auparavant, *Revue de Philologie française*, 1925, p. 7. Traduisons : Que votre viande n'aille à rien, ne tourne au squelette, là où vos aînés sont réunis. Comme il s'agit des cachots, non des ossuaires, il ne sert pas d'estomper, de penser que Votre-chair serait un simple pronom périphrastique pour Vous. La même pièce V, au v. 20, reprend, aussi brutale : « voz cuirs. »

La malfaçon *arerie* peut aussi être d'un autre manœuvre, d'un scribe antérieur à Levet, lisant d'abord *ar-*, puis, sans biffer, *er-*. La lecture redoublée sans biffure, à résultat hypermétrique, est sensible dans *Jobelin*, I, 32 « sires si ne » pour *sires*, soupçonnable dans V, 23 « sieges sassieger », et dans II, 1 « Coquillars enaruans a ruel ». *Coquillars ruans a ruel* ferait un vers très clair.

1. L'exécrable édition de Pechon de Ruby, due à Fournier, que reproduit le *Dictionnaire de la langue française du XVI^e^ siècle* en cours de publication, donne de même au lieu de *souflard*, Maréchal, « soustard ». Si l'exemplaire du Pechon 1596, unique au monde, n'existait pas, conjecturer *souflard* serait-il de la témérité ?

ESCLAS QUI EN PEVENT ISSIR

Jobelin, VIII. — Couplets de dix décasyllabes. Règle des rimes : A B A B B C C D C D. — Premier couplet :

Vous qui tenez voz terres et voz fiefz
du gentil roy dauyot appelle
brouez au large et vous esquarrissez
et gourdement aiguisez le pelle
pour les esclas qui en pevent issir
regardez ce jonc ou len fait maint souppir
mines taillez et chaussez voz beusicles
car en aguect sont pour vous engloutir
anges bossus rouastres et scaricles

En gros et en plus moderne Chevaliers de la pince, dispersez-vous, et au trot ! Gafez-la, la litière aux chagrins ! Car ils vous ont à l'œil, pour vous jeter au trou, ces messieurs ! — Mais le scribe, encore lui, a omis un vers, le cinquième vers, car le quatrième tient au troisième par le nœud traditionnel de leurs synonymes. Ce cinquième vers rimait en -é.

Nous en connaîtrons cependant quelque chose de plus, si nous corrigeons une lettre aux *esclas* du sixième vers. Des *esclos* sont des Traces de pas (Godefroy). Le poète fait allusion à l'Antre du Lion, apologue ésopique utilisé par Horace, *Épîtres*, I, 1, 74, « vestigia terrent... nulla retrorsum », et par La Fontaine, *Fables*, VI, 14. « [Des pas empreints] sur la poussière | Pas un ne marque de retour ».

Il semble impossible aux dix syllabes omises d'avoir nommé lion et renard et d'avoir en outre crié combien nombreux sont les pas d'engloutissement, *pour*, en proportion des pas d'évasion. Ce vers pouvait, ou n'être pas lié au tableau, ou, disant seulement Souvenez-vous de l'Antre du Lion, avoir pour suite nos vers 7, 6, 8, à remettre 6e, 7e, 8e, ce qui donne (6e) Regardez ce jonc funeste !, (7e et 8e) En quête des empreintes de réchappés, mettez vos lunettes, (sous-entendu, vous n'en verrez pas une). — Le mot à mot de *mines taillez* reste à trouver. — *Regardez*, hypermétrique, a été la glose marginale d'un synonyme : *luez* ferait l'affaire.

Étrange est « *aiguiser* » le pelé, le Chemin. Il se retrouve

cependant : « Nous esguysammes le pele », Chevalet, *Christofe*, AAA, v° 4. Chevalet instruit du *Jobelin*, VIII ? C'est douteux. Confusion vulgaire ? Peut-être. Mais c'est *aviser* qui s'impose. Le voici, sous une coquille, chez Levet, *Jobelin*, I, 11-13 : « Broues moy sur gours passans [ajouter une syllabe, *vos*, Courez-moi sur vos meilleurs souliers], | Abuises [lire *Aduises*] moy bien tost le blanc [le Chemin, comme en argot bellaud] | Et pietones [Trottez] au large sur les champs [A travers pays]. » Et le voici net de fautes : « advisez la porte », *Viel testament*, 22250 ; — « Brouez au large, escarrissez, | Besoing est d'aviser la porte », *ib.*, 47924 ; — « sil nauise tost le feray [lire *le frai*] | Du chemin ie le tiens gelé », J. Michel, *Passion*, 2e J., N, r° 2 ; — Sabillon, soldat romain de garde au sépulcre de Jésus redoute une colère des Disciples : « S'il aduenoit il me seroit | Bien tart dauiser le pele », J. Michel, *Resurrection*, E, v° 2 ; — « Je m'en vois veoir se tout s'en est allé | Et se celuy qui si fort me ceurt seure [me court sus], | A point depuis aduisé le pelé », *Grant garde derrière*, septain 17. — Joint aux verbes Courir, *gourdement* équivaut à Dare-dare ; exemples avec *ambier* et *trimer* dans Chereau, *Argot réformé*, pp. 41, 58.

Le terme de *fief*, appliqué par l'exorde au fait des cambrioleurs, des « parents du roy David », comme Oudin les nomme, a son ironique justesse, car un simple droit de chasse était qualifié de fief. La possession du sol n'étant pas du ressort du « roi Daviot », il n'est parlé de *terres* que pour arrondir les fiefs en formule juridique consacrée. — *Engloutir* en prison, qui rappelle le « transglouty en la mer » de Villon, *Poésies diverses*, V, 27, se légitime surtout par le « transgloutir » en enfer du XIIIe siècle (*Roman de Tristan*) et un « degloutir » en enfer de 1525 (Huguet). — Des gens de police qui se font « adoubter et cremir » au v. 19, c'est une jointure de mots qui se lit au XIIIe siècle dans *Berte*, « Forment [fortement] se fist la serve et doubter et cremir » ; le poète s'en souvient mieux que son copiste ne se rappelle « et doubter » en écrivant, dix lignes plus loin « ataster ».

Le refrain dresse et fait défiler, par trois (ou quatre), des silhouettes muettes, aussi menaçantes que le vert sifflement des bastonnades. Le *Jobelin*, X, alerte cinq espèces de gibier ; le *Jobelin*, VIII, en hèle jusqu'à douze. Le thème est commun,

Fuyez, soyez prudents ; les moyens littéraires, d'une élégance pareille.

DANCE PLAISANT

Jobelin, VII, 1-10 :

En parouart la grant masse gaudye
ou acollez sont caulx et agarciz
nopces ce sont cest belle melodie
la sont beffleurs au plus hault bout assis
Et vendengeurs des ances circoncis
comme servis sur ce jonc gracieux
dance plaisant et mes delicieux
car coquillart ny remaint grant espace
que vueille ou non ne soit fait des sieurs
mais le pis est mariage m'en passe

Schöne et Longnon excluent cette ballade : non villonienne. — Pour le v. 7, rien au glossaire de Sainéan : *danse* ? du français ! — Danse « sur la paille de la prison », suivant Dimier. — Vitu traduit « danse plaisante et mets délicieux » et commente *danse* « figurativement pour les postures de celui qui reçoit le fouet ou les convulsions du pendu ». — Guillon : « Quelle danse plaisante ! et quel plat délicieux ! » ; commentaire : « danse du pendu au gibet, soubresauts précédant la mort ». — Aucun ne s'occupe des mets du gibet ou du cachot, ni d'une anacoluthe des vers 6 et 7.

Or, — effaçant l'image préalable du gibet, qui viendra assez tôt au vers 10, — il est simple d'interpréter, — non ! il est simple de lire — *d'ance plaisant*, d'Eau plaisante. Quel mal y a-t-il que ce soit le texte premier d'*ance*, Eau ? Ce sera plus syntactique, le vers 7 étant complément de matière de *servis*.

Ce sera aussi plus joli. Car l'eau plaisante qui double les mets délicieux, c'est le jus de septembre arrosant des plats relevés. — De nos jours, en argot de Montmorin, la *gourda vasa*, la bonne eau, c'est l'Eau-de-vie. Mais jadis, d'après une lettre de rémission de Charles VII, un quidam de Saint-Benoît, sur la Loire, pour qui son fleuve était le *bazan*, nommait le vin le *bon bazan* (communication d'Antoine Thomas). — En argot neuchâtelois de 1567, le vin fut l'*eau forte*. — A Rouen, en 1628-1683, c'était l'« yau qui cauffe la tirelire », et Tayaux,

qui aimait la « gourde pie », tournoya, étant « allay baire de ste bone yau », *Muse normande*, I, 46, IV, 273.

GAUDIE, ACOLLEZ, HAULT-BOUT, JONC

Aux nopces du vers 3 et festivités du vers 7 se relie que Parouart, ou le parouart, est une *matte* (*masse*, faute du scribe) *gaudie*, une assemblée où l'on s'entasse. Une « feulle gaudie » (*Viel testament*, 48029) est une bourse replète ; une feuille « des-gaudie » (*Jobelin*, IX, 30), une bourse plate ; une « andrimelle gaudie » (sonnet soudardant de Lasphrise, 1597), une fille enceinte ; une rouillarde gaudie » (*Vie genereuse* de 1627, p. 43), une bouteille remplie.

Les compagnons matois sont *accolés*, Réunis, — « embrassés », comme Villon, *Testament*, 279, souhaite que les âmes de ses aïeux le soient par Dieu en Paradis —. *Accoler* signifie aussi Mettre la corde au cou ; mais d'un homme au gibet on ne dit point, par un parfait grec, qu'il *est accolé* ; on dit qu'il *est attaché*. C'est la malice du *Jobelin*, V, humour et presque calembour, de parler d'abord de la prison « Ou accolles sont voz ainsnez », Où ils gisent ensemble, puis de crier, trois vers après, au sens de passivité momentanée « Eschec quacollez ne soies », Attention à ne pas vous faire serrer le cou, par les pattes du « marieux ».

En parouart, « c'est belle mélodie ». La *mélodie* est la Sensation du beau ; ainsi l'expriment les poètes esthéticiens du XIV^e^ siècle. Ceux du XIX^e^ préfèrent *symphonie*.

Les *beffleurs* et *vendangeurs*, Escrocs et Coupeurs de bourse y sont assis au plus haut bout, surtout ceux aux oreilles coupées. C'est qu'ils font autorité. Celui-là s'asseoit *au plus haut bout* qui a « l'audivit et le caquet par dessus tous », *Cymbalum mundi*, 2^e^ dialogue.

Sur « ce jonc gracieux », sur cette profusion de verdures dont on jonche les lieux de fête, ils sont « comme servis » ; car ils portent la poigne aux brocs et la pince aux plats.

— Hé là ! s'écrie la Prudence.

LE PIS. M'EN PASSE

Car le *Jobelin*, VII, est un débat, — inextricable si on ne

répartit pas les contrastes et si on ne distingue pas des voix en dispute. A prendre dans un Villon le *Debat du Cuer et du Corps* et supprimer la ponctuation moderne, d'abord les tirets, aussi les points d'interrogation, d'exclamation et tous autres, et plusieurs espaces, que manquera-t-il pour l'inintelligible, sauf quelques mots rares, qui, dans le *Jobelin*, invitent le copiste à encore plus de négligence? Il y a cette nuance que le *Debat du Cuer et du Corps* est émietté jusqu'au hachis, le *Jobelin*, VII, coupé moins menu. Mais il y a cette parenté que, là-bas, le Cœur, qui est conscience, veut moraliser le Corps, qui est instinct, et que le Coquillard, impulsif et buté, reçoit ici la semonce de Prudence.

La description de la matte gaudie n'est pas un décor planté derrière les acteurs de la rampe. Elle sort d'une des bouches de la Coquille, toute admiration. Contre quoi Prudence s'élève. Le vrai, dit-elle, c'est que (*car*), en parouart, un garçon ne fait pas feu qui dure; il sent bientôt, bon gré mal gré, une main lui tomber au collet. Prudence encore vous préviendra, dans le *Jobelin*, VIII, qu'« à brouart » vous pourriez bien « devenir des sieurs », si vous étiez happés en de telles « boutiques ». Que dis-je (*mais*) ! s'exclame-t-elle, le *pis* est le gibet (*mariage*). — Mariage? *M'en passe*, riposte l'autre.

Que signifie *se passer* du gibet? Et d'abord quelle est l'exacte valeur du *pis?*

La religion, devant la raison du méchant étourdi, dresserait le malheur suprême, perdre son âme ; de cette pire des aventures le Cœur, chez Villon, ne parle pas : ce n'est qu'au nom de la sagesse qu'il tient l'abrutissement à grand honte. Le *pis* que Prudence ramène à l'attention du Coquillard est, en soi, encore moindre : c'est, dans un risque, la moins bonne des deux chances; c'est pile quand on a parié face. La prétendue « bonne vie », vie dangereuse, est une alternative; *le pis* est un comparatif. Dans la fortune des armes, à la guerre, Subir une défaite c'est *avoir le pire* (Froissart), *avoir du pire* (Mairet). A la lutte, Avoir le dessous : *avoir du pire*, en 1852, dans le pays de Bray. Chez nos sportifs aujourd'hui, Gagner : *avoir le meilleur*. Plus précisément encore, et pour intéresser les coquillards, grands lanceurs de dés, le terme de dés consacré pour la perte est, au moyen âge, *avoir le pire* ou *le pis* (textes dans

Semrau, *Würfel*, p. 82). Or la vie du mauvais garçon, c'est Villon qui l'écrit, *Testament*, 1676, est « un jeu », un jeu qui n'est pas de trois mailles, où va le corps et peut-être l'âme. Que la pendaison ne soit pas le plus grand des biens, cela s'entend ; mais cela se sous-entend, et la charité à faire à de certains joueurs est de leur rappeler que leur déveine a forme de corde. *Le pis est mariage* : on dirait du grec, c'est l'attribut qui n'a pas l'article ; mais c'est sur lui seul que porte le frisson.

Dans *Jobelin*, I, 34, « Et que vous emps nen aient du pis », et dans *Jobelin*, VI, 10, « Que voz corps nen aient du pis » signifient de même Que vous n'ayez le dessous, de sorte que, dans cette dernière pièce, *la turterie*, le gibet, qui suit *le pis*, n'est pas une redondance, mais une progression de la menace.

Quand notre Coquillard *se passe* de la pendaison, parle-t-il en homme garé, un peu gamin, Je m'en dispense, Très peu pour moi, Diable, tout plutôt que ça, clignant l'œil, la main en paravent au museau? Ainsi l'entendent Vitu, Guillon et Dimier.

C'est tout l'opposé. Il lance un bras, hausse l'épaule et fronce sa taroupe : J'en accepte le risque. Car au XV^e^ siècle, quoique *se passer* de quelque chose ou de quelqu'un s'emploie déjà pour Vivre et s'arranger en dépit de son absence — (exemple, le refrain de ballade « Fy de madame et d'amours, ie m'en passe », A. de la Vigne, *Vergier*, 2^e^ f. O, v° 4), — on le dit plus usuellement au sens, contraire, aujourd'hui vieilli, mais encore populaire en Bretagne, courant chez Fénelon, Molière, Sorel, Calvin, Froissart, S'arranger d'une chose faute de meilleure, et d'une personne malgré sa désobligeance. Tel est le sentiment du Coquillard endurci à l'égard du gibet encouru : Bah ! tant pis ! — Dans le *Debat* villonien, au « Plus ne t'en dis » du Cœur, le Corps répond « Et je m'en passerai », ce qui n'est vraisemblablement point, Je n'ai pas besoin de ce que tu ne dis pas, mais, le Corps, étant, pour bien dire, l'impénitence, Je me contente de ce dont tu parles, ça ira tout de même. — D'ailleurs, ici, vers 9, « vueille ou non », sans présager l'option du Coquillard, établit le dilemme : qu'il regimbe ou qu'il accepte.

Telle est l'âme des risque-tout. Je demandai à ce tirelaine, écrit Sorel en 1623, « si pas un des siens ne craignoit le sup-

plice : il me respondit qu'il voyoit qu'il n'y en avoit gueres qui y songeassent seulement », *Francion*, p. 158, et, en 1626, Sorel ne juge pas contradictoire d'ajouter « que le plus souvent ils s'en alloient mesme assister à voir pendre leurs compagnons », ce qui montre, non pas ignorance, mais fatalisme, le fatalisme professé par le Corps de Villon, « Quant Saturne me feist mon fardelet, | Ces maulx y meist, je le croy ».

REBOURCEZ TOUS. AURA MERCYS

Nous satisfaisons au premier couplet du *Jobelin*, VII, en y percevant deux voix. Mais les couplets deuxième et troisième, vivifiant davantage la scène, donnent la parole à de nouveaux coquillards. Qu'ils soient plusieurs venant à la rescousse, nous le saisissons, quoique réduits à tendre l'oreille. « Que faites-vous ? » demande Prudence : nulle convenance, — quand le Corps et le Cœur, dans leur débat, s'entretutoient, — n'obligerait au « vous » de politesse envers un coquillard unique. Et si elle tançait un isolé, quelle justesse y aurait-il à le dépasser et dire « vous tous » ?

> Rebourcez tous quoy que len vous en dye
> Car on aura beaucoup de vous mercys.

Quant à eux, sans l'entourer hostilement, mais sans guère l'entendre, ils se lancent des impératifs multiples, autant d'invitations au crime, chacun aux autres selon son tempérament : celui-ci crie *paillardie* ; celui-là, Abattez-moi les écus (*grains*) ; un autre, Délestez les pourpoints cossus (*georgets farcis*) ; quelqu'un, Jouez des souliers (*passants*) ; un dernier, Planquez-vous (*plantez vos-his*). — L'envoi de la ballade, à un prince d'escroquerie (*planteur*), est la dernière et pathétique sommation de Prudence : de pareils exploits, combien leur doivent une fin de vie désespérée ! — Et voilà l'abrégé d'une existence pervertie : soirs de rapine et nuits de ripaille, avec leurs émulations malignes ; quelques matins de lucidité, où proteste et menace, muette, la voix intérieure, que l'idée fixe couvre de son péremptoire *m'en passe* ; le jeu est fait.

Au vers 11, le *rebourcez* de Prudence ne semble pas à comprendre Rebroussez chemin, de quelque mirage que vous

leurrent les camarades, et les juges auront de vous grand pitié. Quels juges? Si c'est le Grand Prévôt qui promet large indulgence, trop naïf qui s'y fierait. Et le Juge Céleste « aura plus tost de vous mercis », si vous le priez pour les pendus, dit l'*Épitaphe* de Villon ; mais de désigner Dieu par *on*, ce n'est pas courtois. D'ailleurs, *avoir très faim* est moderne, *avoir beaucoup merci* est-il xv^e^ siècle ? Je préférerais corriger le son d'« on aura » par le son d'*on n'aura*, et comprendre *rebourcez*... Faites de la rebourse, soyez rebours aux mauvais conseillers, quelque moquerie qu'on vous en fasse ; car on n'aura, beaucoup de vous, merci, il n'y en aura pas beaucoup d'acquittés. *Avoir merci* signifiait Recevoir son pardon aussi bien qu'il signifiait Accorder grâce ; témoin le mot princier et libéral en faveur d'une ville suppliante, « Qui merci prie, merci doit avoir », Froissart, *Chroniques*, I, 211.

Le vers 16, « Poste Agaultier si serez ung peu mieulx », lire *si ferez* (?), semble le conseil d'un roger-bontemps. Ce *poste a gaultier* a paru un hapax totalement obscur. On le retrouve, dans une faible clarté : le poète G. Coquillart, accumulant dix-sept passe-temps des rieurs en société féminine, écrit « On rit, on cherche, on se travaille, | On fume, on a poste a Gaultier », *Blason des dames*. Les éditeurs ne disent de cette expression, D'Héricault rien, Tarbé rien de valable.

Dans l'envoi, là où nous avons parlé d'exploits, le texte dit « les dessusdits veulx » ; *vœux*, qui n'est guère satisfaisant, rime, trop richement peut-être, avec « [je] veulx ». Dimier pense à *jeux*. Le fait est que les coups que proposent les coquillards sont des coups de ce jeu de hasard que censure la prudence ; *jeux* est fort approuvable.

PAROUART

Le *Jobelin*, VII, est d'une venue et se tient. Bien différemment, le *Jobelin*, I, que Levet imprime, est le malheureux assemblage d'une ballade, à refrain « Eschec eschec pour le fardis », mutilée de son premier couplet, et déjà mêlée de décasyllabes étrangers, avec huit vers inspirés par le *Jobelin*, VII. De ces souvenirs on a fait, tant bien que mal, et fort mal quant aux rimes, un couplet initial. Cette tête n'est pas de cet invalide.

Aparouart la grant mathe gaudie
Ou accolez sont duppes et noirciz
Et par les anges suiuans la paillardie
Sont greffiz et print cinq ou six
La sont bleffleurs au plus hault bout assis
Pour le euaige et bien hault mis au vent
Escheques moy tost ces coffres massis
Car vendengeurs des ances circoncis
Sen brou et du tout aneant
Eschec eschec pour le fardis

Dans le reste de Levet les archers sont des *angels*, ici des *anges*, comme dans le jobelin stockholmien; signe de filiation. Mais il y a plus gros.

Il est sensible que c'est la rime de *fardis* qui a appelé à l'oreille le vers 4 du *Jobelin*, VII, qui devient 5e, le vers 5 qui devient 8e, et le vers 16 qui, écorché, devient 7e.

Il est probable que le mot *accolés*, pris à contresens dans le *Jobelin*, VII, a servi à concevoir des pendus « mis au vent ».

Sur ce double pivot, de rime et de raccroc, *parouart* essaie de devenir Gibet. Vitu y tope pleinement; Dimier y consent, à cause de « mis au vent ». Schöne préfère que *Parouart* soi Paris; Longnon accepte avec enthousiasme : « *Paris, capitale de la France* »; Sainéan, Paris; Guillon, Paris. Dans cette capitale ils ne perçoivent cependant qu'un gibet (Paris en avait plusieurs), ou de la prison (où l'on danse), — sans se demander si, au gibet, on est « greffi et pris » par des archers, — ni par quelle décision les « beffleurs », simples escrocs, reçoivent le « haut bout », la préséance sur les assassins et les sacrilèges, — ni pourquoi l'air de Paris est spécial à « noircir » les pendus, — ni combien il fait riche que des prisonniers entassés avec des prisonniers ou des pendus additionnés à des pendus ne soient au total que « cinq ou six »; Montfaucon, en 1430, logea trente pendards le 4 avril, treize le 16 avril, trente-deux le 30 avril (chiffres du *Bourgeois de Paris*), les anciens se serrant pour les recrues.

Que *parouart* soit un nom propre, l'apposition que lui donne le *Jobelin*, VII, le fait penser. Mais Champion se trompe en disant que l'édition 3, — heureuse à corriger le texte de Levet en plusieurs endroits du jobelin et du reste de Villon, — cor-

rige le « Aparouart » de Levet : l'édition 3 ayant pour règle et coquetterie que le début de toute ballade ait sa première lettre rouge et grande capitale, et la seconde lettre majuscule, cette majuscule n'indique pas une initiale, ni à fortiori un nom propre. On ne doit pas lire, au *Jobelin*, II, « C Oquillars », au *Jobelin*, III, « S Pelicans », etc.

LE EUAIGE

Un seul vers du couplet est neuf, le 6e, et il offrirait un sens si on le corrigeait « Pour louaige bien mis au vent », Domiciliés en plein vent à titre de locataires. Montfaucon même, avec ses seize piliers, était plein de courants d'air. — On liquiderait ainsi un « evaige » à travers lequel personne n'a rien lu de raisonnable ; et, en traitant « hault » de dittographie du « hault » qui est au vers supérieur, on aurait un octosyllabe.

Dans l'édition de Levet, le premier couplet du *Jobelin*, I, joue l'ouverture du *Jargon*. Cette posture, enveloppée de la renommée de l'indéchiffrable, a longuement suffi pour lui donner une autorité égale au *Jobelin*, VII. Le destituer de son ascendant, comme ridicule, et de sa priorité, comme interpolé, c'est voir le *Jobelin*, VII, circuler dans Paris avant 1489. Celui-ci, Levet l'ignora ; car admettant des vers libres, son *Jobelin*, III, pourquoi eût-il repoussé des décasyllabes ?

Ainsi daté, au minimum, et ressemblant au *Debat du Cuer et du Corps*, le *Jobelin*, VII, se laisse, d'autant mieux, attribuer à Villon. La présomption se renforce du *Jobelin*, X : ici et là, à l'envoi, la triste fin du vendangeur est la triste fin du coquillard. L'acrostiche du *Jobelin*, X, le signe Villon, mais plus sûrement la vivacité des vers, et les souvenirs lettrés, patte magistrale que l'on ne connaît pas à d'autre écrivain jobelinant, culture qui se retrouve au *Jobelin*, VIII. Une trentaine d'années suffit à expliquer que la transmission des ballades jobelines, n'eût-elle pas commencé avant la disparition de Villon (1463), ait subi de nombreuses erreurs dans une cascade de *tu me la copieras*.

Je n'aime guère dire *Ballade* I, pour renvoyer à une pièce à laquelle un inventaire infligerait bien deux numéros, ni *Ballade* III, pour une pièce à aspect de coq-à-l'âne en vers libres. L'en-

semble des onze pièces jobelines se nomme commodément le *Jobelin*.

Jobelin en un sens concret, seulement bibliographique. Le mot aurait une portée linguistique, — antilinguistique, — si l'on se représentait dans l'« argot », avant ou après la lettre, de l'ésotérisme, une facture artificielle et l'esprit d'une conjuration disciplinée. Je fais allusion à la fable héroï-comique du spirituel Chéreau, qui conserve encore aujourd'hui une valeur commerciale, comme les horoscopes. J'ai résumé les attendus de son expulsion dans un article *Argot* du *Monde français* en 1947. La réalité est que toute parole de France entre dans le français total, avec notre devoir de ne pas brouiller ses circonstances, et malgré la difficulté de trouver les causes régionales, professionnelles, ou littéraires.

Nettement littéraire est le cas de poèmes à rimes doctement entrelacées. Aussi hésiterais-je, par exemple, à concevoir, avec M. Dauvillier, *Procès de Villon*, p. 18, que le *Jobelin*, X, soit une missive urgente et pragmatique : Guillaume Villon le chanoine tiendrait du Châtelet qu'une rafle se prépare, il en aviserait François Villon son protégé, et François lancerait l'alarme aux coquillards?... Voilà qui s'appliquerait à toutes les pièces, neuf sur onze, dont l'essence est Garez-vous! Et si la fonction, plus ou moins permanente, de notre équipier est d'alerter les copains, à tourner leur péril en ballade et son cri en maximes, il confond leur besoin et ses velléités, l'art et l'acte. Plus vraisemblablement, Fuyez, bénards! Fuyez, joncheurs! Fuyez, tous les autres! sont des variations sur un thème, où coule une inspiration intermittente. C'est si loin d'être le crime, que c'est du vice[1].

Gaston Esnault.

---

1. — Note tardive, pour notre p. 298 :

« Je n'ay aucuns deniers contens, | S'il ne m'en vient, au Cent, au Triquetrac, | N' au Glic aussi, ny au jeu de la Flac, | Plus ne jourray », Collerye, éd. 1855, p. 56. — Antérieurs à 1536, ces vers redressent la graphie « l'afflat » et corroborent l'équation *ostac* = *à flac*. Si *la flac* est un autre nom du Flux (conjecture d'Héricault), son sémantisme serait le reflux, les eaux basses. — G. E.

LA GUERRE CONTRE LES ROMAINS DANS LA VULGATE DU *MERLIN*

La suite du *Merlin* à qui G. Paris a donné le nom de *Vulgate*[1] offre, presque dans les dernières pages, un important épisode qui relate les exploits d'Artur en Gaule, et en particulier sa victoire sur le géant du Mont Saint-Michel et sa campagne victorieuse contre les Romains[2]. Ces pages dérivent directement du *Brut*[3], on le voit à une lecture même superficielle. La dépendance est fort étroite ; l'auteur a été constamment soutenu par le récit de Wace et c'est à tort que Paulin Paris[4] déclarait les incidents de cette guerre empruntés à Geoffroy de Monmouth. Sans doute bien des passages qui figurent dans le *Brut* sont absents également de la *Vulgate* et de l'*Historia* : par exemple les vers 10.684-88 de *Brut* (Lucius fait valoir une raison : on a tué Frolle) qui ne se lisent pas dans les deux autres œuvres, pas plus que la traversée et la tempête (v. 11.190-11.238), ni les ravages du géant décrits à 11.307-14, ni le voyage d'Artur au Mont Saint-Michel (11.459-68), ni le portrait du géant (11.483-86), ni la poursuite des messagers par les Romains (11.845-56), ni les comparaisons des vers 12.061-62, 12.063-66, ni le portrait de Lucius à 12.451-58, ni les détails sur la distribution des effectifs et la position des troupes à 12.527-30 (Geoffroy indique seulement les douze corps), 12.533-38, ni l'assaut et la mêlée de 12.556-74, ni enfin le combat de Guitard contre le roi d'Afrique.

1. Éd. du *Merlin*, S. A. T. F., Introd., p. xxv.

2. Éd. O. Sommer, *The Arthurian Romance*, II, pp. 424, ligne 31-441, l. 11.

3. *Brut*, éd. I. Arnold, II, v. 10.621-12.994.

4. *Roman de la Table Ronde*, II, 357.

Cela ne signifie nullement que la *Vulgate* ait suivi l'*Historia*, car plusieurs passages, ignorés de Geoffroy, se trouvent dans le *Brut* et la *Vulgate*. C'est le cas, entre autres, pour la scène où les envoyés d'Artur arrivent au camp romain (11.673-11.708), écourtée par l'auteur de notre suite, mais prise par lui chez Wace [1]. La *Vulgate*, en partant du *Brut*, a fait disparaître des passages qui ne figurent pas davantage dans l'*Historia*, d'où certaines coïncidences dans les lacunes : mais purement fortuites. Au milieu même de ces suppressions, il reste en effet de nombreux vers ou membres de phrases transcrits ou calqués du *Brut*. La trame même du récit vient de cet ouvrage qui est bien la seule source.

Le continuateur ne doit rien à la *Mort Artu* qui relate très brièvement, en deux pages [2], non le duel d'Artur contre le géant, mais la guerre contre les Romains. Pas davantage de dette vis-à-vis de la guerre de Gaule narrée à la fin de l'*Agravain* [3] ou dans le *Perceval* dit de Robert de Boron [4].

Comment a-t-il donc utilisé son unique source ? C'est ce que nous nous proposons d'indiquer ici.

Dans l'œuvre de Wace, la lutte contre le géant du Mont Saint-Michel et la grande campagne contre Lucius se placent à l'apogée de la gloire d'Artur : il a triomphé des Scots, des Pictes, des Saxons, il a soumis l'Écosse, vaincu le roi d'Irlande, donné la paix et la prospérité à l'Angleterre, épousé Guenièvre, fondé la Table Ronde, établi Lot sur le trône de Norvège, conquis le Danemark, remporté une première victoire en France en prenant Paris et en tuant Frolle. Il a été couronné roi. C'est alors que lui arrive le message insolent de Lucius et que, repoussant avec hauteur les exigences du Romain, il part pour cette expédition qui sera son ultime succès, le dernier sourire de la fortune avant la catatrosphe finale. Au moment de passer le « Mont Geu » pour marcher sur Rome, il apprend en effet la trahison de Mordret : c'est la lutte sans merci entre le père et le fils, puis la disparition d'Artur en Avalon. Wace — soutenu d'ailleurs par

1. Cf. encore le rapport de Béduier à Artur, v. 11.457-58. Il n'y a pas de lutte entre Marcel et Gauvain dans l'*Historia* (*Brut*, 11.857 ss)..

2. Éd. Frappier, p. 181-184.

3. Éd. O. Sommer, V, p. 352-363.

4. Éd. J. Weston, et plus récemment, W. Roach.

Geoffroy — n'a pas consacré moins de 2.400 vers à cet épisode, de beaucoup le plus long de ceux qui exaltent la gloire d'Artur : c'est qu'il tenait à ménager un puissant contraste avec ce qui suit ; il fallait qu'Artur atteignît le pinacle pour être précipité du haut de sa grandeur ; tels sont les jeux de l'humaine fortune : après les fastes du couronnement, après cette extraordinaire épopée, la trahison et la mort. Rendons à Geoffroy ce qui est à Geoffroy : il y a là un sens dramatique réel, et le mérite de Wace est d'avoir respecté cette ordonnance et ces proportions qui sont d'un grand effet.

L'auteur de la *Vulgate* insère l'épisode à un tout autre moment de la biographie arthurienne. Certes Artur a déjà accompli force exploits : il a eu à s'imposer comme souverain légitime aux rois rebelles, il a guerroyé contre les Saisnes, il a été couronné ; mais son rôle n'est pas terminé : sans être de premier plan, il se poursuivra tout au long des trois volumes du *Lancelot propre*. Cette victoire sur les Romains n'est ici qu'un brillant fait d'armes de plus. Artur rentre ensuite en Bretagne, non pour engager une lutte inexpiable contre Mordret, mais pour attaquer à nouveau les Saisnes d'Ecosse, pour apprendre que sa femme aime Lancelot, pour présider aux chevaleries de la Table Ronde et connaître de longues années d'incomparable prestige. Il faudra attendre la *Mort Artu* pour assister à l'écroulement du monde arthurien et à la tragique destinée du héros. Le puissant effet de Geoffroy-Wace est détruit.

C'est que, voulant écrire un *Livre d'Artur*, ainsi que P. Paris l'a très justement nommé, l'auteur de la *Vulgate* ne pouvait se résigner à abandonner un chapitre aussi important de la vie de son personnage. Il n'a pas raconté la première campagne de Gaule que l'*Agravain* avait adaptée à sa manière en retenant surtout le combat singulier d'Artur contre Frolle, devenu ici un comte d'Allemagne[1] ; il ne pouvait omettre cette lutte décisive contre les Romains, couronnement de toutes les prouesses. Il connaissait cependant la *Mort Artu* qui relate, nous l'avons dit, ce brillant épisode. Mais la *Mort Artu*, observant sa sobriété coutumière, n'avait retenu de Wace que l'essentiel : deux pages avaient suffi pour mentionner les faits principaux

1. Éd. Sommer, V, p. 373-374.

d'une guerre et d'une victoire avant-coureuses des coups les plus durs du sort. Le morceau de Wace restait donc à utiliser, n'ayant pas figuré intégralement dans le vaste *corpus*. Notre auteur n'a pas résisté à la tentation : il a pris ce bien disponible pour le caser vers la fin de son volumineux raccord.

Nous le surprenons donc peu soucieux d'ajuster son livre à un plan d'ensemble : qu'il le veuille ou non, la continuation répète un des épisodes fameux de la *Mort Artu*. Préoccupé de raccorder le *Merlin* de Robert de Boron au *Lancelot*, il l'est beaucoup moins de s'intégrer lui-même de façon satisfaisante dans l'ensemble de la grande œuvre.

Il n'a toutefois pas perdu de vue la dernière partie du cycle, ni le sort réservé aux personnages les plus connus. Il a été amené de la sorte à procéder à certaines modifications qui ont pour but de ne pas empiéter sur la *Mort Artu* : précaution inutile, qui ne corrige pas la maladresse du sertissage.

Ainsi dans le *Brut*, Artur sur le point de quitter la Bretagne confie à Mordret [1] son royaume et Guenièvre, déjà aimée de ce traître. Cette décision, lourde de conséquences, n'a plus de raison d'être pour le continuateur de la *Vulgate*, puisque Artur reviendra triomphant en Angleterre : il l'omet donc.

Il ne fallait pas faire mourir Keu, ni Béduier qui seront tués au cours de la même bataille, dans la *Mort Artu*. Le continuateur s'en garde bien : le roi des Mèdes blesse Keu [2], mais non mortellement. Quant à Béduier, il se pâme seulement [3] et Keu, le croyant mort, l'arrache à l'adversaire, en le laissant d'ailleurs choir en cours de route, affaibli qu'il est par sa blessure.

Ce *Livre d'Artur* est aussi un *Livre de Merlin*, puisqu'il se présente comme une suite au roman de Robert de Boron. L'enchanteur est toujours au premier plan, autant et plus qu'Artur lui-même ; il se dépense sans compter pour le roi. Wace faisait expliquer par quelques clercs le songe qu'Artur a eu pendant la traversée [4] : cet honneur revient ici à Merlin, éternel secours et factotum d'Artur. Il a été naturellement amené à remplacer les personnages de Wace par ceux dont il a entretenu jusque-

1. V. 11.173-11.189.
2. V. 12.647 ss.
3. V. 12.633 ss.
4. V. 11.267 ss.

là ses lecteurs : dans l'organisation des échelles (v. 12.358-92), les guerriers du *Brut* font place à ceux que nous connaissons (p. 437, 22-35) ; seuls les noms d'Aguisel (Aguiscan), Lot et Gauvain sont communs aux deux énumérations. Parmi les messagers d'Artur, Gérin et Bos (v. 12.650 ss) s'effacent devant Yvain et Sagremor (p. 432, 3). Ce qui est dit de Gérin à 11.785 ss est attribué dans la *Vulgate* à Gauvain ; le sénéchal Cléodalis est substitué à Guitart de Poitiers à 12. 205 ss ; Bretel à Borel à 12.131 ss ; Sagremor à Bos à 11.799, 11.971, 12.019, 12.058 ; Urien, Nantre et Bélinan à Béduier et à Keu à 12.582 ; Nantre à Holdin à 12.735 ss ; Herman à Chinmarc à 12.787 [1]. Dans le même ordre d'idées, et sans doute pour corser l'intérêt du récit, la *Vulgate* évite l'anonymat de l'exploit et transforme en prouesses individuelles les prouesses collectives mises au compte d'un groupe dans le *Brut* : Yder est tué par le roi Evandre (436, 13) dans la première, alors que le fils d'Yder tombait sous des coups anonymes chez Wace (12.183) ; Yder et Gauvain sont nommés au lieu des Bretons du v. 12.053, le roi des Mèdes au lieu de la gent païenne de 12.647, Gauvain encore au lieu des Bretons de 12.819, 12.855-57. Gauvain, on le voit, a la part belle dans cette épopée. Il est, avec Merlin et Artur, un des trois protagonistes de l'ouvrage : nous ne sommes pas étonnés de lui voir attribuer la victoire finale sur l'empereur des Romains qu'il abat [2]. Dans le *Brut*, on le sait, Lucius avait été trouvé mort sur le champ de bataille ; dans la *Mort Artu*, il avait été tué par Artur.

On comprend aussi pourquoi la France n'est pas nommée (voir au contraire *Brut*, 11.716) : c'est qu'on ne nous a pas raconté la première campagne d'Artur en Gaule, au cours de laquelle il avait pris Paris. Cette dernière ville sera remplacée par Benoyc (cf. *Brut*, 12. 086) ou bien la mention en est supprimée (réd. correspondant à *Brut*, 12.254).

***

1. Personnages changés encore pour les passages correspondant à 12.170-72 ; à l'arrivée d'Artur sur l'Aube, l'auteur fait paraître Ban et Bohort (431, 35-41).

2. Par suite l'auteur a laissé les v. 12.761-66, où il est dit que l'empereur a été trouvé mort sur le champ de bataille.

Telles sont les modifications nécessitées plus ou moins par l'insertion de l'épisode dans cette suite au *Merlin*. Il en est d'autres moins explicables, dues à la fantaisie du prosateur ; certaines méritent d'être retenues parce qu'elles jettent quelque clarté sur ses goûts littéraires.

La charpente du récit est identique dans les deux œuvres : message de Lucius, réponse d'Artur ; préparatifs et départ, vision, arrivée au Mont Saint-Michel, mission de reconnaissance de Béduier, combat contre le géant et victoire. Sur la rivière d'Aube, Artur fait fortifier un château ; message à l'empereur, défi de Gauvain aux Romains, il tue Titilius ; poursuite des Bretons par les Romains, exploits de Bos (= Sagremor) ; Gauvain abat Marcel, Gauvain (= Yvain) a raison du cousin de Marcel ; Artur envoie 6.000 chevaliers à la rencontre de ses messagers, nouvelle attaque des Romains où Peredur (= Petrinus) se distingue ; nouveau secours envoyé par Artur, Bos (= Sagremor) fait prisonnier Peredur. Déroute des Romains ; Artur fait conduire les prisonniers à Paris (= Benoyc) ; guet-apens organisé par les Romains qui attaquent le convoi, ils sont défaits à nouveau. Lucius s'établit sous Langres, Artur vient lui barrer la route dans la vallée de la Seoise (= Ceroise) et forme huit « échelles ». Discours d'Artur et de Lucius à leurs troupes, engagements, exploits de Keu et Béduier contre Bocchus, de Segart (= Hiresgas) qui tue Bocchus ; Gauvain et Hoel à la rescousse des Bretons qui fléchissent ; combat de Gauvain et de Lucius, prouesses d'Artur, déroute des Romains. Artur envoie le corps de Lucius à Rome.

Mais le prosateur, sans apporter de changements graves à son modèle, l'a traité à sa façon. Le trait le plus frappant, c'est qu'il est peu amateur de discours, et par suite les suppressions seront surtout importantes dans toute la première partie, jusqu'au départ d'Artur en Bretagne. Il en pratique dans le message de Lucius d'abord, 10.664-68, 10.684-88, 10.695-696, 10.698-99, 10.703-06 ; dans le discours de Cador ensuite (10.742-53 qui sont des considérations de moraliste) ; dans celui d'Artur où les v. 10.780-90 sont réduits à une ligne, et 10.863-65, 10.885-10.902 sont supprimés ; plus encore dans le discours d'Hoël, 10.907-924, 10.941-954 ; les parties maintenues (10.925-940) ont été utilisées pour une réponse collective des barons (p.

426, 25 ss). Le discours d'Aguisel a disparu en entier (10.955-11.040), ainsi que la réponse des ambassadeurs à Rome (11.063-72). Peut-être l'auteur estimait-il que ces longs discours prononcés à l'occasion d'une ambassade rappelaient trop la chanson de geste. Il abrège encore les conseils donnés par Artur à Béduier et Keu avant d'affronter le géant (11.471-76), le discours de Lucius aux Romains (12.505-13) et le discours d'Artur à ses troupes (12.397-440), réduit à deux lignes (437, 37-38).

Des narrations militaires, il a supprimé tous les préparatifs des Romains (11.075-124) résumés dans cette phrase : *Li empereres s'aparelle moult durement* (427, 13) et il a remplacé les préparatifs d'Artur (11.125-172) par un passage où Merlin lui-même convoque les rois vassaux à Logres et va prévenir Ban et Bohort (427, 16-42) : cela conforme au rôle de premier plan attribué à Merlin. En revanche le combat contre le géant est sensiblement plus long, et surtout les phases de la lutte sont autrement présentées : la marche de Dinabuc contre Artur (430, 21-29) est plus saisissante, et surtout les dernières minutes du combat sont beaucoup plus dramatiques dans la *Vulgate* (430, 31-431, 6) : le géant aveuglé par le sang ne voit que l'ombre du roi, ressaisit la massue qu'il a jetée, la rejette, tâche d'empoigner Artur et de lui arracher son épée, mais celui-ci laisse tomber l'arme, et quand l'autre se baisse pour la ramasser, d'un coup de genou il l'abat au sol, bondit sur l'épée et transperce son adversaire.

Cependant les abréviations sont la règle générale. Pour nous en tenir aux principales, notons les intentions belliqueuses des messagers (11.881-88), une poursuite à 11.845-56, une mêlée à 12.028-40 et 12.184-214 (Evandre tue Borel du Mans, Guitard accourt à la rescousse), réduites à six lignes (intervention de Cléodalis, 436, 19 ss), une déroute à 12.223-30, divers détails dans le combat entre Romains et Bretons, 12.525-30, 12.533-38, 12.547-50, 12.556-74, 12.601-10, dans celui de Segart contre Bocchus, 12.679-84, 12.699-706, 12.714-21, de Guitard contre le roi d'Afrique, 12.723-37, dans divers engagements enfin, 12.742-58, 12.795-810, 12.857-68, 12.924-36 (= 1 ligne). Mais il arrive que les exploits soient corsés : dans la *Vulgate*, Yvain triomphe non seulement du cousin de Marcel, mais de

trois autres adversaires ; c'est la tête, et non seulement le bras qu'il coupe au premier (*Brut*, 11.866-75, *Vulg.* 433, 26 ss).

Autres modifications : le récit de la traversée et de la tempête a disparu dans la *Vulgate* (11.191-238), le songe d'Artur a lieu après la traversée et non sur mer, nous ignorons qu'Artur débarque à Barfleur (11.279-82) ; ni Dinabuc (11.317), ni Hélène (11.291, 11.399, etc..) ne sont nommés, ce qui n'empêche pas le continuateur d'écrire un peu plus loin une phrase où il est question d'Hélène : *Quant Bedoier vit la feme plorer et si douchement Helaine regretier*... (429, 14) et cette Hélène est ici fille de Lionel de Nantoel, et non d'Hoël. S'il a passé sur la légende de la « Tombe Elaine » (11.599-11.608), il a en revanche développé la scène qui décrit l'accueil réservé au vainqueur (431, 22-29). Dans plusieurs passages encore, de menus détails ont été modifiés [1].

Après ces variantes de contenu, reste à voir comment la *Vulgate* a utilisé le texte même qui lui a servi de modèle.

Elle omet des phrases ou membres de phrases indiquant des circonstances (10.725-6, 10.773-74 par ex.), évite des redoublements d'expression ou renonce à des précisions complémentaires (10.800-01, 10.804, 10.817, etc...), tantôt la notation d'un sentiment (11.379-80), tantôt les reflexions d'un personnage (11.327-32), ailleurs encore un geste (11.757-59, 12.695-6) ; mais il est difficile d'expliquer ces menues suppressions par une habitude d'esprit bien arrêtée.

Elle a aussi ajouté : d'abord des formules de transition qui servent à lier les épisodes (par ex. 425, 26 : *Quand li archevesques ot leues les letres en tel manière come vous avez oi, si ot*... et 11.881-82) ; ou des développements : après 10.673, 12.886, etc... ; ou des redoublements d'expression : *norri* [*et aletai*] à 11.398, *soffrir* [*ne endurer*] à 11.408, *Por coi ne t'en vas tu* [*por coi es tu chi seule*] à 11.417, etc..., des notations de sentiments après 11.554 (Keu et Béduier louent Dieu), 11.622, 12.450. Là encore on ne voit nullement se dessiner un parti pris quelconque, et ces additions sont infiniment moins nombreuses que

1. 11.045-46 et 426, 31 ss ; 11.499-504 et 430, 11 ss ; 11.593-96 et 431, 19 ss ; 11.935-40 et 434, 16-19 ; 11.945-48 et 434, 19-20 ; 12.159-66 et 436, 6-7 ; 12.451-58 et 438, 1-3 ; 12.767-68 et 439, 35-36 ; 12.873-74 et 440, 21-22 ; 12.981-82 et 441, 7.

les suppressions. Elle a enfin procédé à des déplacements de phrases qui présentent les détails de la narration selon un ordre un peu différent[1].

Les variantes de rédaction ne répondent pas non plus à un plan arrêté : là où le *Brut* dit *occidant* (11.251), la *Vulgate* écrit *oriant* (428, 4); *gisoit* dit le *Brut* (11.377), *seoir* dit la *Vulgate* (429, 7); *mi aost*, lit-on ici (10.691), *le jor de la sainte nativité*, lit-on là (425, 20). Là où le *Brut* emploie le style direct (10.737-64, 11.051-58, 12.321 ss), la *Vulgate* rédige en style indirect, et réciproquement (10.633-34, 11.267 ss, 11.659-60). Simple besoin de varier. Tout au plus pourra-t-on saisir quelque atténuation (volontaire ?) dans le *eussent* (425, 29) au lieu de *ont : Et lors ont mult as messagiers Dit ramprones...* (texte de Leroux de Lincy = I. Arnold, 10.717-18), qui enlève à la scène un peu de sa violence primitive. De même le *dit molt doucement : biaus signeur, laisiés les* (425, 30), pour *Kilur cria : taisiés, taisiés*, (10.720); et encore les *cervelles* au lieu des *espaulles* (11.829, 12.693) atteintes par les furieux coups d'épées des combattants. La réponse d'Artur aux ambassadeurs romains est de même infiniment moins énergique dans la *Vulgate* (426, 32 ss) que dans *Brut* (11.051-58), et comme le défi de Gauvain à Quintilien a plus de mordant et d'ironie dans celui-ci que dans celle-là ! Quant à la *chambre* où Artur se retire pour méditer sa réponse (426, 31) et qui a remplacé la *tor* de *Brut* (10.729), elle provient à n'en pas douter des romans courtois; de même pour le petit développement sur la largesse d'Artur qui comble de présents les messagers romains (427, 1-2).

Les 2.400 vers du *Brut* ont été réduits approximativement, dans les seize pages et demie de l'édition Sommer, à 1.750 vers :

840 vers environ restent facilement reconnaissables dans la version en prose : par exemple *Dunc veissiez Romains venir Et chevaliers des très issir Pur les treis messages veeir Et pur les nuveles saveir, Demandant vunt que il querreient* (11.693-11.697) qui devient : *Et quant cil virent les messages, si saillirent hors des*

1. V. 10.621-2 après 10.628 ; 10.849-50 avant 10.825 ; 11.268-69 après 11.270 ; 11.443-44 intervertis ; 11.509-514 et 11.539-42 placés plus haut ; 11.678-79 intervertis ; 12.250 après 12.246 ; 12.611-12 après 12.615 ; 12.636-37 après 12.639 ; 12.834 après 12.826 ; 12.941 après 12.947.

tentes de toutes parts por els veoïr et por oir noveles, si demandent qui il sont et dont il vienent (432, 15-17). L'équivalent est tantôt abrégé (que l'on compare les vers 12.131-36 avec p. 435, ligne 36), tantôt un peu délayé, les mots à la rime étant noyés dans le courant du texte :

> Mais cil estal ne plai ne tindrent
> Dessi qu'al empereür vindrent
> Devant sa tente descendirent
> Lur chevals defors tenir firent (11.699-702)

transposé en : *Mais cil ne lor en tindrent nul plait, ne ne se vaudrent arrester devant che qu'il vindrent al tref l'empereor, si deschendirent devant la tente et firent tenir lor chevals a l'uis dehors* (432, 17-19).

116 vers ont subi de bien moindres changements : par exemple 12.130, *En dous cumpaignes cevalçoient*, qui devient *et chevalchierent en deus parties* (435, 35)[1].

26 vers sont restés, à un mot près, identiques : par exemple, 12.587, *Entre les Romains s'embatirent* et p. 438, l. 37, *Icil s'enbatirent entre les Rommains*[1].

17 vers ont été maintenus tels quels : le v. 11.354 par

---

1. Voici la liste de ces vers (j'y marque par ce signe ∞ des interversions de mots dans le texte correspondant de la *Vulgate*) : 10.650, 10.767-68, 10.791, 10.799, 10.835, 10.851, 10.880, 10.883, 11.261, 11.355, 11.357, 11.362 (∞), 11.366 (∞), 11.368 (∞), 11.373, 11.401, 11.426, 11.661-62, 11.664, 11.676, 11.683, 11.699-702, 11.735 (∞), 11.736, 11.752, 11.799, 11.811, 11.816, 11.856, 11.861, 11.886, 11.901, 11.909, 11.931, 11.949, 11.959, 11.963-4, 12.002-3, 12.021, 12.041, 12.045-6, 12.048, 12.050, 12.107-08, 12.114, 12.127, 12.130, 12.144, 12.156-8, 12.180, 12.216, 12.249, 12.256, 12.264, 12.311, 12.326, 12.334, 12.336-39, 12.443, 12.445, 12.464-5, 12.478, 12.480-1, 12.484-5, 12.489-91, 12.514-16, 12.518, 12.531, 12.544-45, 12.575, 12.577-80, 12.588, 12.599, 12.617-18, 12.669, 12.672, 12.707, 12.713, 12.843, 12.845, 12.852, 12.853 (∞), 12.878, 12.881-82, 12.885, 12.923, 12.950, 12.954-55, 12.990.

2. En voici la liste : 10.663, 10.831, 10.930 (∞), 10.937-8, 11.411 (∞), 11.451 (∞), 11.885 (∞), 11.933 (∞), 12.276 (∞), 12.335, 12.460 (∞), 12.492-4, 12.503-4 (∞), 12.581, 12.587, 12.619, 12.638-39, 12.665, 12.668 (∞), 12.880 (∞), 12.884, 12.994.

exemple, *Car plains estoit li flos de mer*, qui se lit p. 428, l. 42 [1].

En somme les deux tiers presque du texte de la *Vulgate* (un millier de vers sur les 1.750 qu'elle représente) ne sont pas autre chose qu'une rédaction dérimée du *Brut*; le prosateur a brouillé simplement l'ordre des mots pour rompre la symétrie de la rime.

*
* *

Telle est donc la physionomie de cet adaptateur. Il ne renouvelle en aucune façon le texte qu'il a sous les yeux, retouche quelques détails sans importance, opère quelques ajustements faciles et d'ailleurs incomplets. On peut ainsi se demander si l'auteur de ces pages est bien le même que celui du reste de l'ouvrage. Dans aucun autre chapitre de la *Vulgate*, en effet, le *Brut* n'a été mis à contribution comme ici. Fait digne de remarque, le continuateur ne doit rien, dans toute sa suite, au long récit des luttes, des victoires et des fastes d'Artur qui figure chez Wace et qui offrait une mine facile à exploiter. Pas de campagne du chef breton contre les rois étrangers. Celle d'Artur, Ban et Bohort contre Frolle, Ponce Antoine et Claudas pour délivrer Trèbes assiégée (p. 257 ss) est, comme chez le chroniqueur, la première guerre engagée par Artur sur le sol de la Gaule, mais elle n'a rien de commun avec celle qu'il entreprend (v. 9.893 ss) contre Frolle, roi de France. Notre auteur a seulement emprunté ce nom de Frolle et gardé le combat singulier de ce personnage, qui est ici un duc d'Allemagne, contre Artur. Cet épisode ne se place d'ailleurs pas au même moment : il apparaît chez Geoffroy-Wace après les noces d'Artur, et tout de suite avant le couronnement; dans la *Vulgate* il précède le mariage. Cette cérémonie est décrite en une demi-page, cortège, assistance, toilette de la mariée, repas, jeux; alors que le fait était simplement mentionné dans Wace, qui ne nous a pas entretenu de Guenièvre avant ce passage; surtout la *Vulgate* intègre ce chapitre de la vie d'Artur à toute

1. Cf. encore 10.805, 10.813, 10.830, 10.839, 10.842-43 10.853 (∞), 10.855, 11.299 (∞), 11.301, 11.354, 11.804, 12.830, 12.876, 12.947-48, 12.989.

une affaire de substitution machinée par les ennemis de Léodagan. Quant au couronnement, elle n'en parle pas ; en deux fois, peu de temps après les noces (319), puis après la victoire sur les Saisnes et la réconciliation avec les rois rebelles (408), Artur tient à la mi-août une cour plénière où il porte couronne, ainsi que la reine ; il y a à cette occasion messe solennelle, repas, tournoi ; dans la seconde de ces fêtes, les barons mangent d'un côté, les dames de l'autre, tout comme au repas du couronnement chez Wace, mais il n'y a là qu'un reflet très pâle du *Brut*, et pas une seule réminiscence littérale.

C'est donc à trois reprises que notre continuateur s'est très vaguement inspiré des festivités si longuement décrites dans le *Brut* à propos du couronnement d'Artur : pour les noces, puis pour les deux cours plénières que le roi tient à Logres, ensuite à Camaalot. Les rapports entre ces deux textes sont des plus lointains : pour les noces, c'est le « prélat de Kaerlion », Dubrice, devenu archevêque de Logres, qui officie ; mais à chaque fête, la cérémonie religieuse reste tout à fait dans l'ombre. La *Vulgate* ne s'arrête pas aux largesses d'Artur (*dona or et argent et deniers*, dit-elle à p. 319, l. 26, reprenant peut-être le *duna deniers, Duna argent et duna or* du *Brut*) ; en revanche la reine distribue aux dames des cadeaux, robes, joyaux, riches draps de soie, ce qu'elle ne fait pas dans le poème. Surtout la *Vulgate* renonce à tous les tableaux de genre, cortèges, repas, jeux, concerts, qui donnent tant de vie aux pages de Wace : ce sont principalement les tournois qui retiennent son attention, mais ces narrations nous présentent en deux fois des épisodes de la rivalité agressive qui oppose les chevaliers de la reine aux chevaliers de la Table Ronde, ils appartiennent donc à la trame de l'action.

C'est au *Brut* encore que la *Vulgate* a peut-être emprunté (car il était popularisé par d'autres romans) le personnage de Rion, géant monstrueux qui dérive aussi du type du Sarrasin énorme comme une tour, cher aux chansons de geste. Ce sont les vers 11.565-68 du *Brut* qui ont suggéré l'idée des revendications de Rion à Artur, dont le géant exige la barbe pour en faire le « tassel » de son manteau (pp. 411-412), et du combat entre les deux hommes : mais aucun emprunt textuel, et cette dernière scène ouvre le roman du *Chevalier aux deux épées*.

Pour donner un rôle moins épisodique à ce personnage fabuleux, le continuateur a fait de Rion un roi « de Danemarche et d'Irlande » (p. 158, l. 40), un des chefs les plus redoutables des hordes infidèles : cet être difforme était tout indiqué pour devenir un de ces adversaires mi-bête, mi-homme, auxquels, depuis le *Roland*, se heurtent les chrétiens.

D'autre part, l'accord conclu entre Bohort et le roi Amant de vider leur querelle en combat singulier, sans engager les forces amenées sur le terrain (p. 247, l. 14 ss), ressemble assez à celui de Frolle et d'Artur sous les murs de Paris (*Brut*, v. 9.991 ss). Le moment venu de la bataille décisive, Rion fait à son tour des offres analogues, avec des clauses moins avantageuses toutefois, et Artur les accepte (p. 417).

Ces ressemblances sont au fond assez lointaines.

Ainsi, sauf pour le passage qui nous intéresse, le continuateur s'est affranchi de Wace, si tant est même qu'il l'ait pratiqué. Et voici que tout à coup, dans un passage bien délimité, il se met à le démarquer avec sans-gêne, à succomber à la tentation du plagiat. Aurait-il eu besoin d'aider une veine tarie ? Mais il est étonnant qu'un écrivain change si totalement de méthode au cours d'un même ouvrage.

On ne voit pas, dans l'état actuel du texte, la moindre brisure révélatrice autorisant à considérer ces pages comme un morceau postiche. L'épisode du message de Luce fait suite à celui du nain qu'Artur fait chevalier (424) selon cet usage de l'entrelacement pratiqué par les auteurs des autres parties du corpus [1]. Après l'histoire du chat de Lausanne qui succède à la déroute définitive des Romains (441-443), nous lisons que Claudas attaque les Bretons qui menaient les prisonniers romains en France (444) [2], Pharien et Léonce tirent les Bretons de leur fâcheuse posture et le convoi arrive finalement à Benoyc : il y a là une reprise de l'épisode qui se place avant la bataille de la Céroise (435) ; comme la première fois cette

1. C'est 30 pages plus loin environ (453 ss) que nous retrouverons le nain, en compagnie de sa demoiselle, vainqueur d'un chevalier qui la lui voulait ravir et nous apprenons le nom du nain, Evadeam, fils du roi Brangoire.

2. La France, nous l'avons dit, n'a pas été nommée dans les pages adaptées du *Brut*.

agression tourne mal pour les agresseurs et Artur, de retour à Benoyc, trouvera ses prisonniers (449). Ces incidents prouvent en tout cas que le récit de la guerre contre les Romains a toujours fait partie intégrante de l'œuvre, sinon les pages 444 et 449 ne se comprendraient plus. Et comme l'auteur a présenté cette attaque du convoi par Claudas comme l'origine indirecte d'une nouvelle guerre entre ce dernier et Ban et Bohort (465-66), c'est toute cette fin qui serait atteinte de caducité.

Mais on peut penser que la guerre contre les Romains, rédigée sous la forme que nous possédons, aurait pris la place d'une rédaction plus ancienne et aurait été incorporée de bonne heure à la *Vulgate*. Ou bien, en effet, nous devrons croire que l'auteur, complètement détaché du *Brut* partout ailleurs, l'a suivi ici servilement, au point de ne pouvoir s'en dégager ; ou bien il faut conclure que l'épisode n'est pas de la même plume que le reste. Cette hypothèse n'est pas la plus invraisemblable des deux interprétations.

Alexandre MICHA.

SIRE, MESSIRE

(Quatrième article [1].)

Jean le Bel : Chevaliers et écuyers (*suite*).

Comment appelait-on les écuyers avant qu'ils devinssent chevaliers ? Quelques-uns des exemples précédents nous renseignent suffisamment sur ce point. On les appelait tout uniment par leur prénom suivi d'un *de* et d'un nom d'origine. Il est donc facile de les reconnaître dans les nombreuses énumérations où ils figurent parmi les chevaliers. L'absence de *messire* ou de *monseigneur* devant le prénom les désigne immédiatement. Pourtant il arrive qu'il y ait des difficultés à interpréter cette désignation négative :

Et sur tous les aultres ilz en donnoient le los à messire Watier de Manny et à *Jehan de Norwick* et à messire Francke de Halle. II, 61.

Il y a présomption que Jehan de Norwick encadré entre deux « messires » est un écuyer. L'est-il réellement ? Jean est nommé 7 autres fois dans la *Chronique*. Les voici :

Layens avoit moult bonne garnison, et y estoit ung trés vaillant cappitaine, nommé *Jehan de Norwick*. II, 50.

Quant *Jehan de Norwick*, qui estoit maistre et cappitaine de la cité d'Agolem, vit que le duc n'avoit talent de deslogier..., il s'avisa d'ung malicieux tour. II, 52.

Ledit *Jehan* luy respondi... Ledit *Jehan* vint l'endemain à ses compaignons... II, 53.

Aprez y fut messire Francque de Halle, faytis chevalier qui trés grande grace y acquit ; aprez y fut messire Robert d'Arteine, aprez *Jean de Norwick*, messire Jehan de Lile, messire Alixandre de Chaumont... II, 57.

---

1. Pour les articles précédents, voir t. LXXI (1950), p. 1 et 180, et ci-dessus, t. LXXII (1951), p. 31.

Jusque-là notre interprétation de première lecture est confirmée. Mais le 6e passage va nous plonger dans le doute :

Ledit *messire Jehan de Norwick* leur fist sçavoir que c'estoit sans cause et sans raison qu'ilz s'armoyent... Et ledit *messire Jehan* à toute sa compaignie passa oultre et s'en alla par devers Aguillon. II, 54.

Quoi ! Jean de Norwick est un « messire » c'est-à-dire un chevalier ! Dans ce cas *messire* cesse d'être un signe distinctif de caractère obligatoire. Devant le nom d'un chevalier on pourra l'omettre jusqu'à 6 fois dans le même développement, sans manquer aux règles de la courtoisie féodale, quitte à l'introduire à sa place ordinaire une 7e et une 8e fois pour se mettre en règle avec les usages d'un protocole peu respecté. Mais il n'est que de consulter le chapitre correspondant de Froissart pour faire justice de cette hypothèse inquiétante :

Dedens [Angoulême] avoit grant fuison de bons compagnons, de par les Englès, et un *escuier* a chapitainne, qui s'appelloit *Jehan de Norvick*. III, 111.

Jehan de Norwick était bel et bien un écuyer, et le « messire » de Jean le Bel est dû à un simple lapsus.

Voici un autre passage qui pose une énigme du même genre, dont la solution nous sera fournie ici encore par Froissart :

Et y fut mesmement le roy David priz par ung vaillant *escuier* qui mit grande peine à le garder d'estre tué des gens du pays ; et appeloit on ledit *chevalier messire Jehan de Chapellein*. Jean le Bel, II, 128.

Cette fois nous avons affaire à un « écuyer » qui est en même temps un « chevalier » ! On pourrait peut-être se tirer de la difficulté en supposant qu'après la brillante capture de son royal prisonnier, Jean a été fait chevalier et que Jean le Bel, qui le sait, lui donne par avance un titre qu'il n'acquerra que postérieurement. C'est un cas qui se présente plus d'une fois chez lui et qui se représentera chez Froissart. Voyons ce que devient Jean après la première mention de son nom :

Quant la bataille fut finée, *messire Jehan de Chappellein* appella de ses compaignons es quielz il se fioit le plus. II, 128.

Messire Jehan de Chappellein ne faisoit semblant de presenter [à la reine] le roy d'Escoce, ains le pensoit tenir secretement, se on ne luy en parloit aultrement. II, 129.

Jean ne cesse donc pas d'être « messire ». Cependant on fait savoir au roi Édouard qui est en France que « *Jehan de Chappellein* avoit pris le voy d'Escoce ». II, 129. Jean a perdu son titre, mais ce n'est peut-être qu'une familiarité de la part du messager qui apporte la nouvelle au roi. Attendons.

[Le roi] envoya tantost messages et lettres affectueuses audit *escuier Jehan de Chappellein*, luy priant comment tantost il venist parler à luy. Le vaillant *escuier* y ala du plus tost qu'il poeut. II, 130.

Le charme est rompu. Jean est décidément écuyer. Il l'est encore quand il arrive auprès du roi qui le félicite : « *L'escuyer* li respondi... » (130). « Certes Jehan, dit le noble roy... » (130) et il lui annonce qu'il le fera chevalier le lendemain même.

Le vaillant *escuier* fut tout joyeux de ces promesses, et dist qu'il le seroit voulentiers par son commandement. Sy fut l'endemain chevalier, et le noble roy tint une grande court pour l'amour du *nouveau chevalier*. Aprez se parti tantost le nouveau chevalier et retourna en sa maison. II, 130-1.

Tout s'éclaire. Notre hypothèse de tout à l'heure semble vérifiée. Et pourtant il règne dans tout le passage une confusion telle entre l'écuyer et le chevalier qu'il est difficile de se déclarer très satisfait de cette explication. Retournons à Froissart : c'est bien « un *escuier* de Northombreland, qui s'appelloit Jehans de Copeland, apert homme d'armes durement » qui a pris le roi David (IV, 24). Mais écuyer il est et écuyer il reste jusqu'au bout de l'histoire. Le voici salué par le roi Édouard : « A bien vieigne mon *escuier*, qui par sa vaillance a pris nostre adversaire le roy d'Escoce ! » (27, l. 2). Agenouillé devant le roi, Jean se présente lui-même comme un « povre *escuier* » (27, l. 10). Le roi l'appelle « Jehan » tout le temps d'un air à la fois réjoui et un peu condescendant. Et finalement il lui dit :

« En nom de remuneration, je vous donne et assigne au plus priès de vostre hostel que aviser et regarder on pora, cinq cens livres à l'estrelin par an de revenue, et vous retieng *escuier* de mon corps et de mon hostel. » De ce don fu Jehans moult resjoys, ce fu raisons, et l'en remercia grandement. IV, 27, l. 21.

Pas un seul « messire », bien entendu. Froissart s'intéresse à

ces questions d'étiquette beaucoup plus que Jean le Bel : il a été surpris par le récit de son prédécesseur, s'est informé, et a corrigé. Jean le Bel, peut-être pris entre deux communications contradictoires, avait tout brouillé et a failli nous égarer.

Autre exemple très semblable :

Si estoit le chastel bien garny de bons hommes d'armes, et en estoit chastelain ung gentil *escuier* filz à la seur du conte de Salbri, et avoit nom *messire Guillaume de Montagu* aprez son oncle, qui ainsy eut nom. I, 284-5.

De nouveau un écuyer qui est « messire » ! Et il reste « messire » jusqu'à la fin de l'aventure dont il est le héros (I, 285, l. 8 — 287, l. 16 — 288, l. 8, 12, 19, 28 — 289, l. 7 et 12). Qu'en pense Froissart ? Il a été aussi intrigué que nous. Certes chez lui Guillaume de Montagu est un « messire », et non pas une fois mais 7 fois bien comptées. Mais voici comment il nous est présenté la 1re fois qu'il apparaît :

Si en estoit gardiiens et souverains uns gentilz *bachelers* preus et hardis, fils de le sereur le conte de Sallebrin. Et avoit cilz nom *messires Guillaumes de Montagut* apriès son oncle qui ensi eut nom, car li rois le maria et li donna le conté de Sallebrin pour se proèce et pour le bon service qu'il avoit toutdis en lui trouvet. II, 125.

Et quelques lignes plus loin pour appuyer encore sur la rectification :

Quant *li bacelers messires Guillaumes de Montagut* vey del chastiel qu'il estoient tout passet..., il issi hors, tous armés, à tout quarante compagnons d'armes.

A la bonne heure ! Un « bachelier » peut parfaitement estre un « chevalier », et il est alors un « messire » de droit. La rectification serait encore plus convaincante — quoiqu'elle le soit suffisamment pour notre objet — si le mariage et le don du comté de Salisbury étaient antérieurs, et non postérieurs, à l'aventure qui nous est contée à la fois par Jean le Bel et par Froissart. Mais le passé défini employé par Froissart (*maria*, *donna*) ne permet pas de décider ce point.

Un dernier exemple de ces incertitudes chez Jean le Bel et de ces remises au point chez Froissart :

[Description d'une joute :] Ung moult gentil *escuier* au[x] joustes fust

tué par mescheance ; ce fut *messire Jehan*, aisné filz au visconte de Beaumont. II, 3.

Un écuyer tué dans une joute ne sera certainement jamais chevalier, et cependant il est « messire Jehan ». Froissart ne peut pas laisser passer ce qui devait être à ses yeux une énormité. Sa réaction est immédiate :

Et fu bien dansée et bien joustée [la dite fête] par l'espasse de quinze jours, sauf tant que uns moult gentilz nobles et jones *bacelers* y fu tués à jouster, qui eut grant plainte : che fu *messires Jehans*, ainnés filz à monseigneur Henri, visconte de Byaumont d'Engleterre, biau *chevalier*, jone et hardi. III, 3.

Pas question d'écuyer. Un jeune bachelier qui est aussi un jeune chevalier. Tout rentre dans l'ordre.

Toutes ces rectifications nous font voir en Jean le Bel un chroniqueur assez mal informé sur des points de détail sans importance et qu'il devait lui-même juger comme tels ; mais elles laissent apparaître aussi une négligence certaine à l'égard de quelques articles du protocole de la politesse féodale.

Il est possible que ces articles ne soient pas aussi impératifs que nous serions portés à le croire sur le vu d'un grand nombre de passages dont l'enseignement semble bien net et bien clair. Il est possible qu'il subsiste encore aux temps de Jean le Bel une certaine latitude dans l'emploi des termes de politesse dans le monde féodal qui fera place dans la génération suivante à une rigueur et à une exactitude plus grandes.

Sur un point toutefois la règle qui tend déjà dans la plupart des cas et tendra de plus en plus à lier la qualité de « messire » au titre de chevalier souffre chez Jean le Bel des exceptions qui, au contraire de celles que nous venons d'examiner, ont bien l'air de correspondre à une réalité : les fils des rois (et peut-être des très grands seigneurs) n'attendent pas la cérémonie de l'adoubement pour se parer du titre de « messire » ou de « monseigneur » et cet honneur leur est attribué dès leur jeune âge. Nous avons vu plus haut que le fils d'Isabelle, reine d'Angleterre, était déjà « monseigneur Édouard », quand âgé de 15 ans il accompagnait sa mère en France. Plus précoce encore le fils de Jean le Bon :

[Bataille de Poitiers:] Et y fut pris le roy Jehan, qui s'i combati le mielx et sy y fut pris emprez luy *messire Philippe*, son jœune filz, *qui n'avoit que XII ans de age*. II, 235.

[Le roi Jean prisonnier est emmené à Bordeaux et mis dans une abbaye] pour se herbergier et logier à son aise, mais on le faisoit bien garder, ce n'estoit pas de merveille; et avoit tousjours avecques luy *messire Philippe*, et l'appelloit chascun *messire Philippe le Hardi*. II, 238.

Froissart, V, 43, 55, 63 ne donne pas l'âge du fils de Jean le Bon, mais il est pour lui « messire » ou « monseigneur », selon que le réclame le rôle du mot dans la phrase. Il y a donc là une nette confirmation du procédé de Jean le Bel. On se souviendra que notre examen du livre de Joinville, alors que nous notions pour la première fois l'extension à tous les chevaliers du terme de « messire » suivi du prénom, nous a fait soupçonner déjà cette exception en faveur des jeunes fils des grandes familles féodales qui n'avaient pas besoin d'être chevaliers pour s'arroger le privilège du « messire » honorifique.

Ainsi, exceptions par ailleurs confirmées dûment mises à part, incertitudes dissipées ou négligences écartées, les écuyers sont appelés uniquement par leur prénom suivi de *de* et d'un nom d'origine. D'où vient cet usage? Il faut se rappeler qu'au XII^e^ siècle on appelait les seigneurs soit par leur prénom suivi d'un *de* et d'un nom de fief ou d'origine, soit par le terme *sire* mis devant le prénom. Au XIII^e^ siècle, Villehardouin conserve la simplicité de la première manière, Robert de Clari use encore du *sire*, mais accueille plus volontiers, au moins pour les grands seigneurs, le nouveau terme « messire ». Chez Joinville tout chevalier est de droit « messire ». Si les écuyers de ce temps-là avaient tous été des nobles, il est probable qu'ils auraient partagé le « messire » avec les chevaliers. Mais nous savons que beaucoup d'écuyers étaient des plébéiens, astreints à des services domestiques parfois assez humbles. On ne pouvait pas leur donner un titre qui tacitement ou explicitement supposait une naissance noble. Ce sont ces serviteurs sans prestige qui ont fait tort aux écuyers de bonne famille. Ces derniers ont dû se résigner à être appelés simplement de leur prénom, soit seul, soit accompagné d'un nom d'origine, ce qui ne les distinguait pas de la foule des écuyers subalternes. Ne

pouvaient-ils donc se réserver le *sire*, qui même à l'époque de Robert de Clari désignait encore à l'occasion un seigneur, et même un seigneur de marque ? Il est peu probable qu'ils en aient eu le désir. Dès le milieu du XIII^e^ siècle les chevaliers avaient adopté définitivement le « messire » comme signe distinctif, tournant le dos à *sire*, qu'ils abandonnaient, non sans dédain, aux bourgeois. Les écuyers nobles n'avaient garde de reprendre pour leur compte une appellation ainsi dépréciée et ils préférèrent continuer, malgré des désavantages qui ne leur échappaient pas, la vieille tradition du prénom sans titre.

Seulement ils se rattrapèrent par ailleurs. Par une évolution assez naturelle, à mesure que le titre de chevalier prenait une importance plus grande, celui d'écuyer, qui dans la classe noble annonçait en somme un candidat privilégié à la chevalerie, se rehaussait en dignité. Ces futurs chevaliers, on peut le croire, virent tout le parti qu'on pouvait tirer de cette évolution et ils contribuèrent certainement à en étendre la portée. Les garçons, les sergents, les valets, les pages recueillirent la succession des anciens écuyers subalternes, et il ne resta plus sous ce nom, nettoyé de la roture d'antan et brillant d'un vif et nouvel éclat, que les compagnons et émules des chevaliers.

Le « sire » bourgeois.

Qu'est devenu le « sire » entre les mains des bourgeois ? Jean le Bel nous renseigne clairement sur ce point. Par deux fois il nous présente des groupes de bourgeois, les uns de Bruxelles, les autres de Calais; les premiers ont trahi le seigneur de leur pays, et ont dû s'enfuir ou payer de leur tête leur trahison; les seconds étaient prêts à donner leur vie, pour sauver leurs concitoyens. Ceux qu'il nomme, il les appelle « sire » ou « seigneur », suivant que la grammaire exige le cas-sujet ou le cas-régime, et, qu'il s'agisse de Bruxelles ou de Calais, il nous fait voir en eux une classe puissante, riche et considérée, si menacée qu'elle puisse souvent par les hasards de la guerre :

[Le duc de Brabant] fut enfourmé que luy et tous les aultres seigneurs avoient esté trahys par le pourchas d'aucuns bourgeoys de Bruxelle, qui par

leur grandeur et orgueil ont toudis voulu estre les plus grands de Brabant, combien que la ville de Louvaing en est le chief. Ces bourgoys de Bruxelle avoient pris grand argent du roy de France... (I, 210). Quand ces nouvelles furent venues à Bruxelle, tous ses compaignons [de Evrard Hyerclais, le meneur du complot, qui vient d'être arrêté] furent moult esbahis et s'enfuirent soudainement hors de Bruxelle; *sire Watyer Engloye, sire Renier*, son filz, et 11 altres qui s'en alerent à Tournay... (I, 211) *sire Evrard Clays* fut mené à Mons en Haynau, et là le fit le conte trayner par les rues jusques au gibet, et par grandes prières là luy fit la teste copper sans enroer. (I, 212).

Froissart qui, dans le récit du siège et de la libération de Tournai auquel sont empruntés ces passages, suit de fort près le texte de Jean le Bel, ne fait aucune allusion à la trahison des bourgeois de Bruxelles. Peu nous importe. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'idée que se fait notre chroniqueur de ces gens-là et les égards qu'il leur témoigne en mentionnant respectueusement leur titre, même pour annoncer qu'on leur coupe la tête. Voici maintenant les fameux bourgeois de Calais :

Aprez se leva en piez le plus riche bourgoys de la ville, qu'on appelloit *seigneur Eustace de Saint Pierre*, et dit ainsy devant tous... (II, 163). Quant ce prœudons *sire Eustace* eust ainsy parlé, comme vous avez ouy, ung aultre bourgoys, des plus riches aussy, pareillement se leva et dit semblablement et qu'il vouloit estre le second. Aprez se drescha le tiers bourgeois, aprez le quart, et puis le Ve, et le VIe... (II, 164). Gentilz roys, veez cy nous VI qui avons esté de l'ancienne bourgoisie de Calais et grands marchans, nous vous apportons les clefs de la ville et chastel de Calais, et les vous rendons à vostre plaisir. II, 166.

Froissart nous a conservé le nom des 5 autres braves qui, à la suite d'Eustache de Saint-Pierre, se sont offerts à la mort pour sauver le reste de leur ville. Et il leur accorde dûment à tous le « sire » honorifique. Par lui aussi (IV, 58 ss.; et cf. variantes du manuscrit de Rome, p. 288 ss.) nous savons qu'ils formaient l'élite de la « nation » de Calais, et qu'à leur initiative et à leur activité était due la prospérité de la ville. Mais déjà chez Jean le Bel nous entendons la fière déclaration d'Eustache de Saint-Pierre : « Gentils roys, veez cy nous .vi. qui avons esté de l'ancienne bourgoisie de Calais et grands marchans... » Cette nouvelle classe sociale dont nous avons signalé

l'influence grandissante au XIII^e siècle, la voilà dans la première moitié du XIV^e siècle puissamment constituée. Elle se fait respecter, elle fait respecter le titre qui la désigne. Jean le Bel est le premier chroniqueur qui ait accepté ce titre sans arrière-pensée et sans croire déroger en l'acceptant. Cette attitude est bien significative quand on pense qu'elle est celle d'un homme qui appartenait à la fois à la noblesse des armes et à la noblesse d'Église.

On aura noté tout à l'heure que *sire Watyer Engloye*, bourgeois de Bruxelles, avait un fils qui s'appelait *sire Renier*. Ainsi dans ces riches familles de la bourgeoisie tout se passait comme si le titre se transmettait de père en fils. Il est intéressant de voir un principe d'hérédité intervenir en ce domaine et assurer dans ces familles comme une tradition d'honorabilité. On aura remarqué aussi que le *sire* — comme le *messire* qui en est un dérivé — se place devant le prénom, et qu'on peut dire indifféremment *sire Eustache de Saint Pierre* ou, quand il n'y a pas de doute sur la personne désignée, *sire Eustache*. C'est ainsi que dans l'Angleterre moderne, où se conservent tant de souvenirs du passé, on dit de même « Sir Walter Scott » ou « Sir Walter » (mais jamais « Sir Scott »).

C'est une coutume qui remonte très haut dans le passé et date probablement de l'époque où il n'y avait pas d'autre nom que le prénom. Toutefois chez Jean le Bel nous relevons quelques curieuses infractions à la règle. Nous avons dit à propos de Joinville qu'on ne mettait pas *messire* devant un sobriquet. Sur ce point la sensibilité linguistique semble s'être émoussée un peu dans la première moitié du XIV^e siècle. Témoin *messire Boucicaut*, en 1339 « l'ung des plus prœux chevaliers de tous les François » (I, 172), et en 1355 « le plus renommé de proesse qui fust ou royaume de France » (II, 213). Il s'appelait réellement Jean le Meingre et Boucicaut ne pouvait être qu'un sobriquet ou un surnom (au sens moderne du terme). « Un hardi chevalier » breton « qu'on appelloit messire Piere Portebœuf » (I, 313) est mentionné deux fois encore, à la page 322 et à la page 331. A la page 331 il est de nouveau messire Pierre Portebœuf, mais à la page 322 il n'est que *messire Portebœuf*. Il n'y a pas de doute que Portebœuf ne soit un surnom, et voilà un second exemple d'un « messire » placé en

position anormale. Le cas de « messire Fodrigand » (II, 282) est un peu différent. C'était un pillard anglais, authentique chevalier du reste, qui en 1359 ayant établi une forte garnison dans Creil rançonnait et ravageait tout le pays environnant. La table alphabétique de l'édition Viard-Déprez l'appelle Jean de Fodryngley. Fodryngley donne l'impression d'être un nom d'origine. Il est singulier qu'il soit traité comme un prénom, ou au pis comme un sobriquet.

Froissart.

Nous abordons les *Chroniques* de Froissart. L'œuvre est immense. Nous sommes obligé de faire un choix. Nous nous en tiendrons aux 12 volumes publiés par la Société de l'Histoire de France [1], et sans nous interdire de prendre nos exemples dans l'un quelconque de ces volumes, nous nous attacherons particulièrement aux tomes I, II et XII. Le texte des tomes I et II, sous la forme où il est présenté dans l'édition Luce, date des environs de 1378, le tome XII, tel que nous le donne l'édition Mirot, a été composé à une époque postérieure à 1392. Une quinzaine d'années environ sépare donc la composition de ces textes. De grands changements se sont produits dans la langue au cours de ce dernier quart du XIV^e^ siècle. Nous allons nous demander si dans cette période les mots qui nous occupent n'ont pas connu des variations dans leur sens ou dans leur emploi. Nous n'oublierons pas que Froissart est un écrivain très personnel, et qu'il conviendra d'examiner si, dans l'usage qu'il fait des mots en question, il est pleinement en accord avec l'usage et les tendances de la langue qu'on parlait et qu'on écrivait en France à cette époque. Dans le cas contraire nous devrons par delà son texte et à l'aide de son texte rechercher où en était dans le parler courant le développement de ce vocabulaire de politesse dont nous cherchons à faire l'histoire.

MESSIRE : MONSEIGNEUR.

Ce qui frappe tout d'abord dans le tome I des *Chroniques*,

1. Ed. S. Luce-G. Raynaud-L. Mirot, 12 vol., 1869-1931.

quand on note les exemples de *messire* et de *monseigneur*, c'est la rigueur avec laquelle Froissart applique ici les règles de la déclinaison. Pour lui *messire* est un sujet et *monseigneur* un régime. On s'en aperçoit facilement quand on rapproche de leur original les phrases que Froissart a empruntées à Jean le Bel. Nous savons que pour Jean le Bel *messire* est un mot à peu près indéclinable qui s'emploie aussi bien pour marquer un complément que pour indiquer un sujet. Froissart, qui par ailleurs en de longs développements reproduit presque mot pour mot les termes de son modèle, s'écarte de lui résolument sur ce point. Nous donnerons seulement quelques exemples, tant le fait est évident, mais nous pourrions aisément en grossir le nombre.

Jean le Bel. Les barons de France donnent par commun accort le royaume de France à *messire* Philippe, filz jadis à *messire* Charles de Valoys frere jadis à ce beau roy Philippe. I, 8.

Froissart. Li douze per et li baron de France donnèrent de commun acort le royaume de France à *monsigneur* Philippe de Valois, fil jadis à *monsigneur* Charle le conte de Valois, freres à che biau roy Phelippe. I, 11, 18.

J. L. B. Et fist moult de merveilles en son pays par le conseil et enhortement *messire* Huon le Despensier. I, 8.

Fr. Et fist pluiseurs diverses justices et pluiseurs merveilles par le conseil et enhort de *monsigneur* Huon, c'on dist le Despensier. I, 12, 7.

J. L. B. Ilz ne pouoient plus porter les desroys et faitz que le roy faisoit ou pays par le conseil dudit *messire* Huon. I, 12.

Fr. Il ne pooient ne voloient plus porter les desrois ne les fais que li rois faisoit ou pays, par le conseil *monsigneur* Huon. I, 18, 20.

J. L. B. Si en fist le roy sa debte envers ledit *messire Jehan*, et le dit *messire* Jehan s'en obliga envers tous ses compaignons. I, 76.

Fr. Si en fist li rois sa debte envers le dit *monsigneur* Jehan. Et li dis *messires* Jehans s'en obliga envers tous les compagnons. I, 73, 2.

On notera ici le contraste que forment le cas-régime et le cas-sujet rapprochés de si près, mais chacun est à sa place et joue le rôle que la tradition lui assigne. On ne peut pas imaginer un exemple plus significatif d'application de la règle grammaticale.

Cette rigueur souffre une exception. On voit apparaître *monseigneur* au vocatif comme terme d'adresse. Voici d'abord un exemple où *monseigneur* est dans cet emploi suivi d'un nom propre :

En apriès, il en appella le gentil chevalier monsigneur Guillaume de Douglas, et li dist devant tous les aultres : *Monsigneur* Guillaume, chiers amis... I, 78, 5.

Jean le Bel avait écrit : En aprez, il appella le gentil chevalier monseigneur William Douglas, et luy dist devant tous les aultres : *Messire* Guillaume, chevalier amis... I, 83.

C'est là un des rares cas où Jean le Bel a employé au cas-régime, au lieu de son *messire* usuel, la forme *monseigneur*, mais dans le terme d'adresse il revient à *messire* « Messire Guillaume, chevaliers amis... » Si Froissart recourt ici à *monseigneur*, ce n'est donc pas par inadvertance, mais de dessein délibéré. Il va beaucoup plus loin encore. Nous allons le voir dans des phrases du même type user de *monseigneur* comme d'un vocatif qui se suffit à lui-même. Plus de nom propre après. Première entrevue entre la reine d'Angleterre réfugiée à Paris et son frère le roi Philippe de France :

Monsigneur, se nous va moy et mon fil assés petitement. Car li rois d'Angleterre, mes maris, m'a pris en trop grant hayne. I, 16, 16.

Ma belle suer, vous demorrés dalés nous... Et si meterons remède et conseil à vos besongnes. Et la dame s'agenoulla et dist : *Monseigneur*, grans mercis ! I, 17, 12.

Voici deux autres exemples tirés du tome II :

[Le sire de Beaumont, Jean de Haynaut, oncle du comte de Haynaut, confie une mission au sire de Maubuisson :] Si le me venés dire, car je vous attenderai tant que vous serés revenus. — Par ma foy, dist li chevaliers, *monsigneur*, volentiers. II, 33.

[Louis d'Espagne demande un don à Charles de Blois, et celui-ci le lui accorde :] *Monsigneur*, grant mercis. II, 171.

Monsigneur est-il toujours soit un cas-régime, soit un vocatif ? Ne peut-il jamais être un sujet ? Il y en a quelques rares exemples :

Mais pour ce ne cessa mies li dus de Braibant de renvoiier songneusement devers le roy de France monsigneur Loeis de Cranehem, son plus especial chevalier et consilleur... Li dis *monsigneur* Loeis n'osa escondire le commandement del duch son signeur. I, 151, 20.

La tierce bataille et la plus grosse avoit li rois d'Engleterre, et grant fuison de bonnes gens de son pays dalés lui ; et premiers ses cousins, li contes

Henris Derbi, filz à monsigneur Henri de Lancastre au Tors Col, li evesques de Lincolle, li evesques de Durem, li contes de Sallebrin, li contes de Norhantonne et de Clocestre, li contes de Sufforch, li contes de Kenfort, *monsigneur Robert d'Artois* qui s'appelloit contes de Ricemont, messires Renaus de Gobehen, li sires de Persi, li sires de Ros, li sires de Montbrai, messires Loeis et messires Jehans de Biaucamp, li sires de le Ware, li sires de Lantonne, li sires de Basset, li sires de Filwatier, messires Gautiers de Mauni, messires Hues de Hastinges, messires Jehans de Lille, et pluiseurs aultres que je ne puis mies tous nommer. I, 178, 26.

Strictement parlant, il devrait y avoir là une série de régimes dépendant du verbe « avoit ». Mais Froissart en semblable cas ne procède pas toujours à une analyse grammaticale rigoureuse. Pour lui il y a équivalence entre « [y] avoir » et « être », ce qui lui permet souvent dans les énumérations d'interpréter le premier verbe par le second et en conséquence de laisser les noms propres suivants au cas-sujet. Il y a à tenir compte aussi de questions de symétrie. Dans la description de l'armée anglaise dont nous venons de citer un passage, les principaux chefs des deux premières « batailles » sont légitimement nommés au cas-sujet :

Si eurent li dus de Guerles, ... messires Jehans de Haynau, ... li sires de Faukemont, ... et li Alemant la première bataille. I, 177, 25.

La seconde bataille avoit li dus de Braibant. Si estoient avoecques lui tout li baron et li chevalier de son pays : premierement li sires de Kuk... [suivi de 19 « sire de » ou « messire ».] I, 178, 3.

Pour la troisième bataille Froissart a varié la forme d'introduction, — comme il l'avait fait en passant de la première à la seconde, — mais il a maintenu le mouvement général de ce long développement. Il est clair qu'il a entendu nous donner là des sujets comme dans les deux paragraphes précédents. Mais pourquoi « *monseigneur* Robert d'Artois », alors que vont suivre 6 « messire », et 7 « sire » ? Peut-être y a-t-il là un désir de tirer hors de la foule des combattants ce grand seigneur qui, selon lui, a été à l'origine de la guerre de France et d'Angleterre. Toutefois on ne peut guère invoquer un motif pareil pour excuser « Li dis monsigneur Loeis [de Cranehem] ». Pas plus que pour excuser « monsigneur Jehan de la Bove » dans l'exemple suivant :

Et celle porte gardoient messires Jehans de Beaumont et *monsigneur Jehan de la Bove*. I, 200, 30.

Il n'y a pas d'autres emplois dans le tome I de *monseigneur* au cas-sujet. Il y en a deux dans le tome II :

Et ossi se misent avoech yaus en leur chevaucie aucun baceler de Haynau, qui point n'avoient esté à l'autre dessus ditte, telz que messires Florens de Biaurieu, messires Baras de le Haie, marescal de l'host, *monsigneur Jehan de Haynau*, messires Oulphars de Gistelles, messires Robers de Glennes de le conté de Los, adonc escuier et au corps monsigneur Jehan de Haynau, et pluiseur aultre. II, 72, 6.

Nous avons là un « monsigneur » encadré entre 4 « messires ». Jean de Haynau était un vaillant guerrier et un très grand seigneur. Là encore il semble bien que Froissart veuille faire honneur à un personnage sortant du commun.

Ils vinrent passant par devant un chastiel que on claime Ghoy le Forest, qui quinze jours devant estoit rendus à monsigneur Charle de Blois. Et l'avoit *li dis monsignzur Charle* livret pour garder à monsigneur Hervi de Lyon et à monsigneur Gui de Ghoy, qui en devant le tenoit. II, 166, 32.

On pourrait croire ici à une répétition machinale du « monseigneur » de la phrase précédente qui, lui, est grammaticalement correct. Il y aurait là une explication psychologique de la faute. Mais il n'en est rien : si faute il y a, elle a été commise sciemment. Le « li dis » qui précède « monsigneur Charle » montre clairement que c'est bien une forme de sujet que Froissart entend nous donner dans le « monsigneur » qui suit. C'est ainsi que dans l'exemple du t. I, p. 151, que nous avons cité plus haut, nous lisons également « *li dis* monsigneur Loeis ». Quand « monseigneur » est un indubitable régime, c'est *le dit*, le cas échéant, qui le précède : « Si n'osa couroucier plus avant *le dit* monsigneur Loeis. » II, 172, 22. Il faut donc conclure ici de nouveau que *monseigneur*, dans un rôle de sujet, peut s'appliquer à un personnage qu'on veut distinguer des autres, ce qui ne serait pas surprenant du tout quand il s'agit d'un homme comme Charles de Blois.

En tout cas, ces 5 exemples montrent que, quelle que soit sa pratique ordinaire au moment de la composition des tomes I et II, Froissart connaissait un emploi de *monseigneur* où le mot

pouvait être un sujet, et il est probable que pris ainsi le terme comportait une nuance de respect déférent qui était au-dessus des moyens de *messire*.

Ainsi *monseigneur* au vocatif et au cas-sujet pousse parfois une pointe sur le territoire de *messire*. Inversement *messire* s'aventure-t-il dans le domaine propre de *monseigneur* ? Mettons à part quelques exemples d'interprétation douteuse, où un *messire* placé dans une position de régime peut à la rigueur et avec un peu de subtilité se justifier même grammaticalement :

Quant il avint que la royne et li contès de Kent oïrent ces nouvelles, si se doubtèrent, car il sentoient le roy hastieu et de diverse manière et che *messire Hue* si bien de lui qu'il faisoit tout ce qu'il voloit, sans avis et sans regart de nulle raison. I, 14, 15.

Froissart a mis le cas qui conviendrait à une phrase qui a dû flotter en son esprit, une phrase équivalente pour le sens à celle qu'il a écrite : «... et *que* ce messire Hue *était* en si bons termes avec le roi... ».

Si vinrent li coureur d'Engleterre courir jusques as barrières de Saint Quentin, et escarmucier à chiaus qui là se tenoient, li connestables de France et *messires Charles de Blois*, qui fisent leurs gens ordonner devant les barrières, et mettre en bon couvenant. I, 169, 23.

Même type de construction que précédemment : «... qui se tenaient là, et *c'étaient*... ».

Tant ala et tant procura la bonne dame entre ces signeurs, avoech l'ayde et le conseil d'un gentil et sage chevalier, qui estoit moult bien de toutes les parties, *messires Loeis d'Augimont*, que une journée de traittement fu acordée à l'endemain. II, 80, 28.

« Messire Louis » est à rapprocher non de « gentil et sage chevalier », mais de « qui estoit » : « un chevalier qui était en très bons termes avec tout le monde et s'appelait messire Louis », ou encore « un chevalier..., c'est messire Louis que je veux dire ».

Dans le 2e et 3e exemple le « messire » au lieu d'être placé immédiatement après le verbe ou la préposition, ce qui est le poste où le cas-régime s'impose avec le plus de force, en est séparé par une phrase relative qui affaiblit l'appel du mot

directeur. Dans le 1er exemple « messire », quoique étant en liaison plus directe avec le verbe dont en bonne logique il est le complément, n'est pourtant que le second membre du régime et est suivi lui-même d'une détermination d'un poids tel qu'il y a rupture d'équilibre entre les deux éléments de ce régime, et que le second, le plus massif, a tout l'air de commencer une nouvelle phrase où il ne peut jouer que le rôle d'un sujet.

Voici une phrase, unique malgré la ponctuation de l'éditeur, qui est tout à fait en règle avec la grammaire et qui pourtant explique assez bien les irrégularités apparentes que nous venons d'examiner :

[Messire Jehan de Haynaut] envoia quatre chevaliers en le ville de Valenchiènes, pour aidier à garder et consillier le ville et les bourgois. Che furent li sires d'Antoing, li sires de Wargni, li sires de Gommegnies et messires Henris de Husphalize. I, 205, 5.

Supprimons « che furent » qui n'est nullement nécessaire, et nous avons une série de substantifs qui grammaticalement devraient être des régimes, et qui, pourtant logiquement, restent ou peuvent rester des sujets. Cette phrase, telle qu'elle se présente à nous dans le texte de Froissart, est comme le schéma sur lequel sont construits, d'une façon peut-être plus consciente qu'on ne serait porté à le croire, nos 3 exemples de tout à l'heure.

Nous sommes tout de même amenés à la conclusion que la réponse de l'auteur aux nombreux problèmes qui dans le domaine de la déclinaison lui sont posés par la structure des phrases, n'a pas l'allure d'un réflexe automatique. Ce n'est pas son oreille que consulte Froissart, mais le souvenir de ses lectures, et on décèle ici ou là dans ses solutions une part parfois notable de raisonnement. Nous ne serons donc pas surpris de rencontrer à l'occasion des « messires » au cas-régime qu'aucune considération ne peut justifier du point de vue grammatical qui est le sien à la date où il écrit le premier et le second livre de ses *Chroniques* :

Si fist un très grant mandement par tout son royaume, et ossi une grant priière en l'Empire, tant qu'il eut le roy Charlon de Behagne, le duch de Loeraingne, le conte de Bar, l'evesque de Liège, l'evesque de Miés, l'evesque de Vredun, le conte de Montbliar, *messire Jehan de Chalon*, le conte de

Genève, et ossi le conte de Savoie et monsigneur Loeis de Savoie son frere. II, 55, 9.

Si pria tantost là endroit le duch de Normendie son cousin, le conte d'Alençon son oncle, le duch de Bourgongne, le conte de Blois son frère, le duch de Bourbon, *messire Loeis d'Espagne*, monsigneur Jakeme de Bourbon, le conte d'Eu connestable de France et le conte de Ghines son fil, le visconte de Roem, et en apriès, tous les contes, les princes et les barons qui là estoient. II, 107, 8.

Et fist resvillier toutes ses gens, dont il n'avoit mies grant fuison dalés lui, fors tant seulement son senescal monsigneur Gerart de Wercin, monsigneur Henri d'Antoing, *messire Henri de Husfalise*, monsigneur Thieri de Wallecourt, le signeur de Potielles, le signeur de Floion et aucuns chevaliers qui se tenoient dalés lui, ensi que tout gentil homme se tiennent volentiers dalés leur signeur. I, 195, 16.

Il n'y a pas d'autres cas de ce genre dans le tome I ou le tome II. Mais ils suffisent à nous montrer que Froissart n'ignorait pas l'emploi de *messire* au cas-régime. Seulement il ne l'accepte pas pour lui, ou plutôt il n'a pas l'intention de l'accepter, car il lui échappe parfois des lapsus, comme nous venons de le noter. Il y voit sans doute, non pas certes un vulgarisme, mais une négligence peu digne de la langue châtiée qui selon lui doit être celle de l'histoire. Nous verrons que ses idées sur ce point changeront.

SIRE : SEIGNEUR.

Passons de *messire : monseigneur* à *sire : seigneur*. Comment Froissart se comporte-t-il à l'égard de ce second couple? On sait combien les énumérations de grands personnages ou de combattants sont fréquentes chez Froissart. Or quand la construction de la phrase demande des sujets, c'est invariablement *sire* qui apparaît, et quand on a affaire à des régimes, c'est avec la même constance *seigneur* qui se montre :

Sire. Là estoient des signeurs de Haynau avoec le dit conte et en bon arroy : premierement messires Jehans de Haynau, ses oncles, li sires d'Engien, li sires de Wercin, seneschaus de Haynau, li sires d'Antoing, li sires de Ligne, li sires de Barbençon, li sires de Lens, messires Guillaumes de Bailluel, li sires de Haverech, chastellains de Mons, li sires de Montegni, li sires de Marbais, messires Thieris de Wallecourt, mareschaus de Haynau, li sires de le Hamède, li sires de Gommegnies, li sires de Roisin, li sires de Trasegnies,

li sires de Briffuel, li sires de Lalain, li sires de Mastain, li sires de Sars, li sires de Wargni, li sires de Biauriu et pluiseur aultre chevalier et escuier, qui tout se logoient dalés leur signeur. II, 27, 15.

SEIGNEUR. Si y envoia droitement fleur de chevalerie, le conte Raoul d'Eu, connestable de France, et le jone conte de Ghines, son fil, le conte de Fois et ses freres, le conte Aimeri de Nerbonne, monsigneur Aymart de Poitiers, monsigneur Joffroi de Chargni, monsigneur Gerart de Montfaucon, ses deux mareschaus monsigneur Robert Bertran et monsigneur Mahieu de Trie, *le signeur* de Kaieus, le senescal de Poito, *le signeur* de Chastillon et monsigneur Jehan de Landas. II, 43, 21.

Voici en dernier lieu deux exemples plus significatifs encore en ce qu'ils rassemblent dans la même phrase, et à côté l'un de l'autre ou très voisins, le cas-sujet et le cas-régime :

Apriès *le signeur* de Potielles, *li sires* de Floion fu un grant temps gardiiens de le ville et dou chastiel de Landrechies. II, 23, 5.

Mais il y eut mort et noiiet un chevalier alemant, compagnon *au signeur de Faukemont*, qui s'appelloit messires Bacho de le Wière, dont *li sires de Faukemont* fu moult courouciés. II, 70, 12.

Cette belle régularité correspond-elle à la pratique courante de la langue du XIV^e^ siècle ? *Seigneur* est-il invariablement confiné au cas-régime, comme la grammaire le voudrait ? Nous aurons plus loin à examiner cette question d'ensemble et à la trancher définitivement. En attendant, rappelons-nous qu'on trouve déjà quelques exemples de *seigneur* au cas-sujet au XIII^e^ siècle et que nous en avons même signalé au XII^e^ siècle. Pour le XIV^e^ siècle, dès une époque antérieure à la naissance même de Froissart, le néologisme s'étale dans des documents officiels. Témoin le passage suivant tiré d'une lettre envoyée en 1331 par Edouard d'Angleterre au roi Philippe de France :

Edouwars, par la grasce de Dieu roys d'Engleterre, *signeur d'Irlande* et dux d'Aquitainnes, à tous ceulz qui ces presentes lettres veront et oront, salut. I, 97, 20.

C'est Froissart lui-même qui nous transmet ce document. On voit qu'il a recopié la « faute » de grammaire sans sourciller. Elle ne le choque pas chez les autres, mais il préfère ne pas lui donner l'appui de son autorité. L'auteur des *Chroniques* est plus puriste que la chancellerie du roi d'Angleterre.

Ces longues kyrielles de noms glorieux ou distingués pré-

sentent, on l'a remarqué, un assemblage souvent disparate. Si on laisse de côté les noms de fonctions, archevêque, évêque, connétable, maréchal, sénéchal, qui peuvent être ou ne pas être précédés d'un titre honorifique, il reste 3 éléments groupés dans un ordre et dans une proportion qui varient singulièrement d'une énumération à l'autre : les ducs et les comtes — les sires — les messires. Les premiers, les grands seigneurs, ne posent pas de problèmes. Ils ont le titre qui correspond à leur haute dignité. Mais les autres, pourquoi sont-ils tantôt des « sires », tantôt des « messires ». On se rappelle que chez Joinville les « sires » abondent, c'est-à-dire les gens qui possèdent un fief. Nous avons dit qu'on était fier d'être un seigneur terrien, si modeste que fût le champ, si humble que fût la demeure. Un puissant seigneur allemand qui en un tournemain pouvait lever une forte armée et dont en conséquence l'alliance était fort recherchée ne nous est jamais présenté que sous le nom de « sire » ou de « seigneur de Fauquemont » (I, 139, 29 ; 177, 28 ; 184, 24 ; 205, 18 — II, 28, 3 ; 42, 8 ; 45, 24 ; 70, 13 et 15). On pense malgré soi à la fière devise d'un Coucy du XIII^e^ siècle (qu'aurait pu reprendre un Coucy du XIV^e^).

Mais, bien entendu, les nobles n'étaient pas tous, tant s'en faut, possesseurs d'une terre ou d'un château. Ceux qui n'avaient pas ces avantages, comment les désigner ? Quand ils étaient chevaliers, la chose était facile, on mettait *messire* devant leur prénom que suivait ordinairement un nom d'origine relié au prénom par la préposition *de*. Ce n'est pas du reste que les sires ne puissent à l'occasion être des « messires » : li sires de Biaujeu I, 193, 30 ; II, 62, 23, li sires de Wercin II, 27, 17, li sires de Biauriu II, 27, 27 que nous avons rencontrés plus haut dans nos listes sont parfois des « monseigneurs » : monsigneur Edouwart de Biaujeu I, 184, 15, messire Gerars de Wercin II, 84, 21, messire Florens de Biaurieu II, 32, 17. Mais ce n'est pas l'usage le plus courant quand il s'agit de rapporter les faits et actes des possesseurs de fiefs ou de montrer s'adressant à eux quelqu'un qui ne les connaît pas suffisamment pour les appeler par leur prénom précédé de *messire*. Écoutons le dialogue suivant :

Et avint que... *li sires de Byaumont* aperçut un chevalier de Normendie, le quel il recogneut par ses parures ; si l'appella et dist : « *Sire de Maubuisson*,

sire de Maubuisson, parlés à moy ! » Li chevaliers qui se oy nommer, et qui ossi recogneut monsigneur Jehan de Haynau, par le pennon de ses armes qui estoit devant lui, s'arresta et dist : « Sire, que plaist vous ? — Je vous pri, dist *li sires de Byaumont*, que vous voelliés aler devers le roy de France et son conseil, et leur dittes... II, 32, 20.

Voilà qui explique en partie, croyons-nous, la fréquence des « sires » dans ces énumérations où se laisse aller si volontiers Froissart. On peut penser aussi qu'en tel ou tel cas Froissart avait oublié ou n'avait jamais su le prénom d'un possesseur de fief, et il était commode de l'appeler d'un « sire de... » qui évitait toute difficulté. Enfin il n'est pas défendu non plus de supposer que quelques-uns d'entre ces « sires » sont dus uniquement à un désir de varier l'expression et la couleur d'un paragraphe. En pareille matière nous préférons peut-être aujourd'hui la ligne droite et une sèche symétrie ; Froissart inclinait vers la ligne brisée et les arrangements imprévus et pittoresques. Il a dû en pleine composition relire plus d'une fois ces listes bariolées où ce cliquetis de noms sonores et l'alternance chaque fois dissemblable des comtes, des « messires » et des « sires » plaisaient à son oreille.

Quant aux combattants nobles qui n'étaient pas chevaliers, en tant qu'écuyers ils n'avaient pas droit au *messire*, et nous avons vu en discutant l'usage de Jean le Bel avec quelle rigueur on maintenait cette exclusion. Nous savons qu'on les appelait purement et simplement de leur prénom quand il n'y avait pas d'équivoque, et dans les autres cas de leur prénom suivi de *de* et d'un nom d'origine (ou parfois d'un nom de fief, X, 20, 4). Ainsi quand le nom d'un combattant est mentionné sans que précède un titre honorifique, la présomption est que le combattant est un écuyer.

Nous disons la présomption, car il arrive parfois, quoique assez rarement, que dans des conditions spéciales le nom d'un chevalier ne soit pas précédé du *messire* par ailleurs obligatoire. Donnons un exemple d'un de ces cas exceptionnels. Dans certaines maisons le nom de la famille se compose de deux éléments que sépare la préposition *de*. Le premier élément est alors volontiers regardé comme un prénom, quoiqu'il n'en soit pas un. Il y a déjà là quelque chose d'insolite. Mais ce qui est plus curieux encore, c'est qu'il est usuel, bien que non obliga-

toire, de désigner un chevalier appartenant à cette famille par son double nom tout court, dépourvu de tout « messire » initial. Voici une phrase qui nous montre à la fois le tour ordinaire par *messire* et le tour exceptionnel dont nous venons de parler :

Apriès disner et le vin pris, li connestables appella *monsigneur le Barrois des Barrs*, et li dist : « *Barrois*, ordonnés vous. Je voel que vous conduissiés ces Englès jusques à Chierebourc... » *Li Barrois* respondi et dist : « Monsigneur, volentiers. » X, 50, 11.

Il ne faudrait pas croire que le chevalier en question n'avait pas d'autre prénom que le Barrois. Il n'en est rien, comme le montre la phrase suivante :

Et avint que le nuit Saint Martin, *messires Jehans* li Barois des Barès esmeut aucuns de ses compaignons... et leur dist... X, 14, 5.

Deux fois encore dans les mêmes épisodes du livre X nous trouvons « messires li Barois des Bares (ou des Barres) », X, 20, 23 ; X, 33, 12, une fois, « messires li Barois », X, 16, 16, mais nous avons aussi « che gentil chevalier le Barrois des Barres », « li Barois des Barres », X, 14, 20; X, 15, 2 ; X, 15, 6 ; X, 16, 29 ; X, 22, 9, « li Barois », X, 16, 19 ; X, 16, 23.

Et qu'on ne s'imagine pas non plus que la forme abrégée ne se trouve que dans des passages où le nom complet, c'est-à-dire les deux éléments précédés du « messire », apparaît dans les paragraphes antérieurs. Voici une longue phrase qui nous démontre le contraire :

Et passèrent [la rivière] li viscontes de Roem, li sires de Laval, li sires de le Berlière, li sires de Conbor, messires Oliviers de Claiekin, *li Barois des Bares*, li sires de Collet, messires Renaulx de Touwars, sires de Poussances, messires Guillaumes de Lignach, messires Gautiers de Pasac, li sires de Tors, messires Loeïs de Gousant, messires Tristrans de la Gaille, li viscontes de Miaulx, li sires de Mailli. XI, 14, 22.

Il n'a pas été question du « Barois des Bares », dans les pages qui précèdent celle qu'on vient de citer, et c'est cette phrase même qui nous apprend la présence du chevalier dans l'armée royale. Pourtant le nom tout court du « Barois des Bares », tout privé de titre qu'il soit, est placé, comme une chose qui va de soi et connue de tous, sur le même pied que ceux du sire

de Laval ou de messire Olivier de Claiekin. Dans le tome XII, parmi les chevaliers qui partent pour l'expédition d'Espagne Froissart mentionne d'abord le Barrois des Barres, 300, 25 : ce n'est que 9 pages après que, dans une autre énumération, il met en tête « monseigneur le Barrois des Barres », 309, 11. On sent que dans la famille du Barrois cette façon de se désigner était sentie comme une marque de distinction et un honneur.

Cette famille n'était pas la seule à s'enorgueillir de ce curieux privilège. A côté du Barois des Barres citons, sans prétendre être complet : li Gallois d'Aunai, X, 32, 26 ; 33, 24 ; le Galois d'Aulnoy, XI, 162, 12 ; li Gallois de Mamines, X, 76, 16 ; 77, 1 et 3 ; le Baudrain de la Huesse, XI, 6, 22 ; le Borgne de Ruet et le Borgne de Mondoucet, XI, 6, 23 ; li Bèghes de Velaines, XI, 2, 28 ; 7, 6 et 12 (mais : messires li Bèghes de Vellaines, VII, 32, 30 ; 40, 11 ; 58, 15) ; li Bèghes de Villers, VII, 32, 31 ; 40, 13 ; 43, 26. Nous avons dit que cette façon de se désigner assez fièrement au rebours de l'usage courant se rencontrait dans certaines familles, et il n'y a pas de doute pour le Barrois des Barres, qui a des ancêtres de ce nom dès au moins le début du XIII[e] siècle ; mais nous n'osons affirmer que dans tous les autres cas il s'agisse aussi de l'attitude d'une famille ; ce pourrait-être ici ou là celle d'un particulier, qu'il y soit venu de lui-même ou qu'elle lui ait été imposée peu à peu par son entourage [1].

Si nous écartons l'exception que nous venons d'examiner et quelques autres moins importantes, il reste qu'un nom de combattant non précédé de *messire* ou de *monsigneur* indique jusqu'à preuve du contraire un écuyer. D'ailleurs il n'est pas

1. La question du prénom mise à part, le *Bègue*, le *Borgne* s'expliquent aisément, que ce sobriquet se soit appliqué à un seul individu ou soit devenu héréditaire dans la famille. Le *Gallois* est moins clair. Il ne peut s'agir d'un nom d'origine, « le Galois de la Baume » par exemple (I, p. 452 ms. de Rome) nous étant donné expressément comme un « Savoisien ». On se demande si tous les gens ainsi nommés n'appartenaient pas à ces groupes de jeunes hommes et de jeunes femmes de la noblesse qui, pour se distinguer du commun, « ès parties de Poitou et ès autres pays » et sous le nom de « Galois » et « Galoises », se piquaient, selon le *Livre du seigneur de la Tour Landry* (éd. A. de Montaiglon, 1854, p. 241-2), de s'habiller fort légèrement en hiver et de se couvrir de fourrures en été.

fréquent que dans les grandes énumérations où foisonnent les comtes, les sires et les messires se glissent sous leur nom les simples écuyers. Et il faut dire que, là où ils entrent en scène nommément, Froissart sait très bien s'arranger pour rendre leur situation parfaitement claire. Comparez par exemple les deux phrases suivantes qui se répondent, mais où la différence entre le chevalier et l'écuyer est nettement marquée :

Et en estoit chastellains, de par le contesse, *uns chevaliers* de Lombardie, bons guerriières et hardis, qui s'appeloit *messires Mansion*. II, 155, 1.

Puis y establirent chastellain ung gentilhomme dou pays, un *escuier* qui s'appelloit *Symons de Weseby*. IV, 54, 5.

D'autres fois c'est dans la même phrase que nous observons le contraste entre celui qui est « messire » et celui qui ne l'est pas :

Et en furent souspeçonnet de trahison *messires Gerars de Sassegnies*, et uns siens *escuiers* qui s'appelloit *Robers Mariniaus*. II, 19, 29.

Des quelz estoit souverains et chapitains uns *chevaliers* englès qui s'appelloit *messires Richars de Limozin*, et ossi doi *escuier* de Haynau, freres au signeur de Mauni, *Jekans* et *Thieris*. II, 25, 3.

Enfin dans une énumération où doivent apparaître un certain nombre de chevaliers et d'écuyers, Froissart sépare nettement les uns des autres et constitue deux groupes qui se distinguent par la présence ou l'absence du prénom (ou du « sire ») :

Avoecques lui [le sénéchal de Haynaut] estoient : des *chevaliers*, *messires* Jakemes dou Sart, *messires* Henris de Husphalize, *messires* Oliphars de Ghistelles, *messires* Jehan dou Chastelet, li *sires* de Vertain, li *sires* de Fontenoit et li *sires* de Wargni ; et des *escuiers*, Gilles et Thieris de Sommaing, Bauduins de Biaufort, Colebiers de Bruille, Moriaus de Lestines, Sandrars d'Esquarmain, Jehans de Robersart, Bridoulz de Thians et pluiseur aultre. II, 10, 11.

LE « SIRE » BOURGEOIS.

Nous venons de voir l'emploi de *sire : seigneur* indiquant un noble qui est possesseur d'un fief. Nous n'avons pas besoin de nous arrêter au *sire*, terme d'adresse respectueuse. Il continue

une carrière déjà longue et qui est loin d'être terminée. Tout au plus peut-on mentionner qu'au lieu de le réserver exclusivement, comme on l'a fait longtemps, au roi, aux nobles et au clergé, on en est venu à s'en servir au besoin envers tout homme ayant une certaine situation sociale ou une certaine apparence. C'est peut-être cette dernière extension qui lui a suscité un rival en *monseigneur*, lequel, sans écarter *sire* d'une façon trop marquée, commence dès l'époque de Froissart à lui faire au vocatif une concurrence sérieuse. Reste un troisième *sire*. C'est celui qui se place devant un prénom et qui, d'un usage très général au XII^e^ siècle a été peu à peu et dès le début du second tiers du XIII^e^ siècle abandonné par la classe noble. Il demeure et demeurera bien des années encore l'apanage de la bourgeoisie. Nous avons vu que Jean le Bel a été le premier chroniqueur de marque qui ait accueilli, franchement et comme une chose allant de soi, cette appellation. Froissart a sur ce point la même attitude que son prédécesseur. Nous connaissons son récit du dévouement des bourgeois de Calais : ce récit est emprunté à Jean le Bel, il est vrai, mais Froissart y a tout de même ajouté un peu du sien, et notamment il nous a appris le nom des 5 compagnons d'Eustache de Saint-Pierre et il n'a pas manqué de les saluer tous de ce titre de *sire* que Jean le Bel avait déjà donné à Eustache.

Tout au cours de ses *Chroniques* nous rencontrons des bourgeois ainsi désignés. Ils n'appartiennent pas aux rangs inférieurs de la bourgeoisie. Il est visible que le titre de *sire* précédant un prénom, délaissé et longtemps méprisé par les nobles, a repris du prestige et reconquis l'estime publique à mesure que la bourgeoisie dont il était devenu un signe distinctif grandissait en richesse et en influence. Mais ce n'était évidemment que l'élite de la bourgeoisie qui avait conquis cette autorité et pouvait s'attribuer un titre qui la tirait du commun des petits commerçants et des corps d'artisans :

Sire Berengier Oste est « un riche homme de Montpellier » qui s'en va à Paris pour affaires en 1384 (XII, 26, 19). Il lie connaissance avec un abbé qui l'enrôle dans sa suite et lui promet de le défrayer de toutes ses dépenses jusqu'à la capitale. Confiance mal placée. L'appât du gain a tenté sire Béranger, mais il est fait prisonnier par le prétendu abbé qui n'est autre

qu'« ung très appert homme d'armes... ung Gascon qui s'apelloit le Mongat de Sainte Basille » (XII, 25, 14), et le prisonnier dupé est tout heureux de s'en tirer moyennant une rançon de 5.000 francs. Voilà un riche bourgeois engagé dans le grand commerce et qui est pris et rançonné comme s'il était un chevalier.

Sire Ghisebert Grute et *sire Simon Bete* sont de « grans bourgois » de Gand, « li plus riche et li plus notable de la ville » (X, 74, 4). Ils ne sont pas du parti populaire, et cela se conçoit bien. Pourtant même parmi les grands bourgeois, il y en a qui sans doute par prudence penchent de l'autre côté. Dans l'ambassade que Philippe d'Artevelde envoie en 1382 au roi d'Angleterre pour conclure une alliance avec lui, figure au nombre des délégués de Gand *sire Jehan Scotelare* (X, 263, 29).

Les bourgeois de Flandres ne servent pas seulement leur pays comme ambassadeurs, on les trouve même à la tête d'une expédition maritime. En 1372 les hostilités avaient éclaté entre Anglais et Flamands, et le long des côtes de Bretagne les flottes des deux pays s'affrontaient. « Si estoit paterons de le navie des Flamens Jehans Pietresone, et des Englès messires Guis de Briane. » VIII, 25, 18. Bataille livrée, et « finablement la place demora as Englès, et furent li dit Flamench desconfi, et *sires Jehans Pietresone*, leurs paterons, pris ». VIII, 26, 5. *Messire* contre *sire*, voilà qui peint assez bien une lutte des seigneurs d'Angleterre contre la bourgeoisie de Flandres.

Il va de soi que là où il y a des institutions municipales, elles seront souvent entre les mains des bourgeois de la ville, et le maire sera un grand personnage :

> En ce temps [1372] avoit en le ville de le Rocelle [qui appartenait alors aux Anglais] un maieur durement agu et soubtil en toutes ses coses et bon François de corage..., VIII, 75, 29... qui s'appelloit *sire Jehan Cauderier*. VIII, 76, 4.

Par son grand sens et grâce à une ruse ingénieuse, sire Jean réussit à l'aide des autres bourgeois ses confrères à faire remettre la Rochelle au roi de France, non toutefois sans avoir stipulé et obtenu que les franchises de la ville fussent respectées et dûment garanties. Ce bourgeois intelligent et patriote avait le sens des intérêts de sa ville et de son pays. On aimerait savoir

de quelle nature étaient ses intérêts privés. Froissart ne nous le dit pas.

Il ne nous dit pas davantage de quelle nature étaient les occupations particulières de Jean Walworth, qui était à la tête de la municipalité de Londres en 1381, lors de la révolte de Wat Tyler. Mais il conte tout au long la part importante qu'a prise à la défense de la capitale et du roi « li maires de Londres, *sire Jehans Walourde* » (X, 102, 22). Le maire reçoit sa récompense : il est fait chevalier de la main du roi :

> Là fist li rois trois chevaliers ; l'un fu le maieur de Londres, *messire Jehan Walourde*, l'autre fu messire Jehan Standuich, et le tierch fu messire Nicolles Brambre. X, 122, 17.

Tous trois ont protégé le roi Richard dans des circonstances tragiques. Le maire a abattu d'un coup de son « baselaire » Wat Tyler et Jean Standwich l'achève d'un coup d'épée. Quant à Nicolas Brembre, il avait amené juste à temps « une grant route de bonnes gens ». Jean Standwich était un écuyer du roi, et probablement noble de naissance. Nicolas Brembre était « uns poissans homs de la ville, qui estoit des draps dou roi ». On le voit prêter de l'argent au roi dans des moments de grave crise financière (X, Introd., p. xxxiv, n. 2). Il avait probablement gagné son argent dans des entreprises commerciales, mais au moment où il apporte à Richard d'Angleterre une aide si efficace, il est « des draps dou roi », c'est-à-dire au service du roi. En effet de 1379 à 1386 il est « collecteur de la garde des ports de Londres » (XII, Introd., p. 11, n. 8). C'est ce que nous appellerions aujourd'hui un haut fonctionnaire. Il est remarquable qu'il ne soit pas comme Jean Walworth (Jehans Walourde) appelé « sire » avant de devenir « messire ».

En tout cas l'épisode nous montre dans un raccourci instructif où se recrutait la chevalerie dans la deuxième moitié du XIV^e^ siècle : d'une part, parmi les écuyers nobles et non nobles, qui étaient normalement désignés pour acquérir un jour cette haute qualité, et d'autre part parmi les bourgeois qui s'étaient distingués d'une façon ou de l'autre et le cas échéant passaient du *sire* au *messire*.

Nous allons voir par un exemple singulier jusqu'où pouvait s'élever un de ces bourgeois qu'accueillait ainsi à l'occasion la

classe des chevaliers, et nous résoudrons en même temps un petit problème qui au premier abord ne laisse pas d'être un peu embarrassant. Nous sommes en 1337 : une ambassade anglaise s'est rendue en Flandres pour obtenir l'alliance de ce pays dans une guerre éventuelle contre la France :

Li evesques de Lincolle et se compagnie, qui alèrent à Gand, fisent tant par biel parler et autrement, qu'ils eurent l'acord, l'acointance et l'amisté de Jakemart d'Artevelle, et grant grasce en le ville, et meismement d'un vaillant chevalier anciien, qui volentiers demoroit à Gand, et y estoit durement amés. Si le appelloit on *monsigneur le Courtrisien*, et estoit chevaliers banerès, et le tenoit on pour le plus preu chevalier de Flandres, et pour le plus vaillant homme, et qui le plus hardiement avoit toutdis servi ses seigneurs. *Cilz sires Courtrissiens* compagnoit et honnouroit durement ces signeurs d'Engleterre, ensi que vaillant homme doient toutdis honnourer estragnes chevaliers, à leur pooir. I, 129, 25.

Le roi de France prend ombrage de l'accueil empressé que faisait ce chevalier à l'ambassade anglaise et obtient du comte de Flandres qu'il le fasse mettre à mort. Dans ce récit plusieurs circonstances sont de notre point de vue assez étranges. Monsigneur le Courtrisien ! Cela semble vouloir dire « de Courtrai ». Mais nous ne voyons nullement que le chevalier ait été sire de Courtrai. « Courtrisien » ne peut donc être qu'un nom d'origine. Mais quelle curieuse façon de désigner un seigneur que de l'appeler par l'adjectif tiré du nom de sa ville natale (s'il est bien né à Courtrai) ! Joinville, il est vrai, nous a parlé de « messire l'Albigeois », mais là l'explication s'offrait comme d'elle-même. Ce n'est pas tout : « monseigneur le Courtrisien » devient deux lignes plus loin « cilz sires Courtrissiens ». Comment ! voilà un « messire », — et de plus un chevalier banneret — qui est aussi un « sire » ! Le passage de Froissart que nous venons de citer est emprunté presque littéralement à Jean le Bel (I, 132-33), sauf que Jean le Bel appelle le chevalier « messire Courtesin », et qu'à la reprise, au lieu de « sire Courtesin », il se borne à écrire « cil vaillant chevalier ». Le manuscrit d'Amiens et celui de Rome avec quelques différences peu significatives donnent le même texte que celui de l'édition, à cela près que le manuscrit d'Amiens appelle le chevalier « monsigneur *Simon* le Courtrisien ». Notons en passant

que ce prénom ne semble pas être celui que portait réellement le chevalier. Les éditeurs de Jean le Bel l'appellent « Siger ou Sohier de Courtrai ». Mais quel est donc le mot de l'énigme ? Siger est-il « messire », est-il « sire », ou s'il est les deux en même temps, comment est-ce possible ? C'est le manuscrit B 6 qui nous permet d'entrevoir la solution.

En che temps, fist justichier le conte de Flandres *monseigneur Simon le Courtrisien*, qui estoit de Gant ; et le fist morir, sans cause de rayson... Dont ceulx de Gant furent durement courouchiés sur le conte, car *chilz sires Simon Courtisien estoit bourgois* de grant linage, et durement vaillans et saiges homme, et de bonne renommée. I, p. 396.

Voilà qui nous met sur la voie. Simon ou Siger était bourgeois de naissance. Il appartenait à une ancienne famille, bien renommée dans le pays. Il avait vraisemblablement pendant des années porté le titre de *sire*. Et comme il était très aimé à Gand, on continua à l'appeler *sire*, de ce nom sous lequel on l'avait longtemps connu et sous lequel sa popularité avait grandi, même après que sa vaillance et ses services envers le comte lui eurent valu le titre supérieur de *messire*. C'est ainsi que le Président américain McKinley a continué jusqu'à sa mort à être pour ses intimes « le Commandant » (the Major), grade qui avait été autrefois le sien dans la Milice. Il y a de l'affection dans cette fidélité aux coutumes d'un passé lointain. Froissart a dû être aussi surpris que nous par la coexistence dans un seul Gantois de ces deux titres presque contradictoires, et il a dû certainement en chercher l'explication ; il l'a trouvée enfin et il l'a consignée dans une des nombreuses éditions de ses *Chroniques*. Observons enfin que Siger n'était pas seulement chevalier, mais qu'il avait « levé bannière », ce qui nous montre non seulement qu'il était riche, mais encore que, bien que de souche bourgeoise, il se sentait capable d'attirer et de retenir sous cette bannière un certain nombre de chevaliers dont quelques-uns pouvaient être d'origine noble. Voilà les perspectives qui au siècle de Froissart pouvaient s'ouvrir devant la bourgeoisie. Monseigneur Simon le Courtrisien, chevalier banneret, a fini misérablement, il est vrai, mais combien de nobles et fils de nobles en cette époque troublée ont péri plus misérablement encore !

La carrière de Simon de Courtrai pose un problème que nous avons déjà soulevé en étudiant Jean le Bel. Un chevalier venant de la bourgeoisie, ou même du rang des vilains (s'il a été écuyer), devient-il noble du fait de l'adoubement ? Jean le Bel, nous le savons, parle quelque part des chevaliers nobles et non nobles. Nous avons interprété ce passage à la lettre et admis que qui n'était pas de naissance noble n'était pas anobli par sa nouvelle dignité. Il est pourtant possible que Jean le Bel, dans le passage en question, se soit placé à un point de vue purement historique et qu'il ait voulu dire « les chevaliers à quelque milieu qu'ils dussent leur origine ». Que nous apprend Froissart sur ce point ?

Une chose est certaine, c'est qu'aux alentours du nouveau parvenu, issu de source bourgeoise ou plébéienne, on n'oubliait pas, parmi ses anciens compagnons, d'où il venait et qu'à l'occasion on savait fort bien le lui rappeler. L'histoire suivante est à cet égard très caractéristique :

Il i avoit un chevalier cappitaine de la ville, qui s'appelloit *messires Robers Salle. Point gentils homs n'estoit*, mais il avoit la grace, le fait et le renommée de estre sages et vaillans homs as armes, et l'avoit fait pour sa vaillance li rois Edouwars *chevalier*, et estoit de membres li mieux tournés et li plus fors homs de toute Engletière. X, 115, 6.

A l'appel de Wat Tyler des bandes d'insurgés se rendant à Londres traversent la ville de Norwich et somment Robert de les suivre. Il refuse et est tué. Mais voici le discours que les révoltés lui avaient auparavant tenu :

Robers, vous estes *chevaliers* et uns homs de grant creance en ce païs et de renommée, moult vaillans homs, et, quoique vous soiiés tels, nous vous connissons bien. *Vous n'estes mies gentils homs, mais fils d'un villain et d'un machon*, sicom nous sommes. Venés ent avoecques nous, vous serés nos màistres. X, 115, 25.

Pour les insurgés nulle hésitation. Robert peut être chevalier, il n'est pas gentilhomme pour cela : sous son armure de chevalier, fils de vilain il reste vilain. Bien entendu, ces énergumènes ne sont pas en l'occasion des témoins désintéressés. On peut leur accorder que l'adoubement d'un fils de plébéien ne fait pas disparaître tout souvenir de son origine. Mais ce

qu'on aimerait savoir, c'est si le titre de chevalier confère du moins au nouveau promu tous les privilèges de la noblesse. S'il faut en croire Étienne Pasquier dans un curieux chapitre de ses *Recherches de la France*, la question ne fait pas de doute : une fois chevalier on est noble par là-même. Non qu'il le démontre savamment, comme il aurait su le faire s'il y avait eu nécessité. Le fait est que pour lui la chose est si certaine et si bien établie que tout le sel de l'anecdote qu'il nous rapporte consiste précisément en cette équivalence de chevalerie et noblesse.

Sous le regne de Charles VI, l'Empereur d'Allemagne Sigismond vient visiter à Paris le roi de France. Il est fort bien reçu au milieu des fêtes et des réjouissances. Et on lui accorde aisément sa requête quand il demande à assister à une séance du Parlement. Un procès se plaidait entre deux candidats à la sénéchaussée de Beaucaire, l'un « extrait de tres-noble et ancienne lignée, mais non si capable que l'autre, qui se nommoit Maistre Guillaume Signet, personnage de singuliere recommandation, tant en mœurs, que suffisance ». Les avocats de chaque partie donnent carrière à leur éloquence : l'un fait valoir le mérite, la vertu et la science de son client, l'autre ne produit qu'un argument, mais, semble-t-il, décisif : il en appelle aux « loix anciennes de la France, qui vouloient qu'en balance du Noble avecque le Roturier, le Noble le doit emporter ». Et il rebat les oreilles de l'auditoire de la noblesse de son client. C'est alors que « l'Empereur s'advisa d'un brave traict. Il se fit apporter un'espée qu'il fit bailler à Signet, luy faisant chausser des esperons dorez, puis luy donnant l'accolade, il le déclara chevalier » [1]. La situation est retournée. Le nouveau chevalier gagne sa cause.

Ceci se passait le 1er mars 1415. Ce qui vaut pour 1415 vaut-il déja pour 1381 ? Nous laissons à de mieux informés le soin de le dire. Mais les présomptions sont du côté de l'affirmative. Pasquier est un grand clerc en matière de droit français, et si l'Empereur dans cet élan de sympathie pour le mérite s'appuyait sur une innovation récente, Pasquier nous l'aurait sans doute fait remarquer.

1. *Les Recherches de la France* d'Estienne Pasquier, Paris, 1665, p. 578 A.

LE MONDE ECCLÉSIASTIQUE.

Quittons pour un moment le monde des seigneurs et des chevaliers. Nous y reviendrons bientôt. Passons au monde des clercs et des ecclésiastiques. Et d'abord quel rôle joue dans Froissart la milice céleste? Ce rôle est devenu bien modeste. Jean le Bel nous avait préparé à ce déclin. Nous n'avons relevé chez lui aucun appel aux saints du Paradis. Saint Jacques et saint Georges interviennent parfois chez Froissart, mais à de longs intervalles. Avant la bataille de Jubero (1385), le roi de Castille s'adressant à ses troupes leur dit :

Je vueil que, ou nom de Dieu et de *monseigneur saint Jaques*, nos ennemis soient combatus et ceulx qui veullent estre chevaliers traient avant, et leur donray l'ordre de chevalerie en l'onneur de Dieu et de *monseigneur saint George*. XII, 154, 14.

Un peu plus loin, le même roi s'écrie : « Chevauchons banieres, au nom de Dieu et de saint Georges, alons à la rescousse, puisqu'il besongne à nos gens ». XII, 161, 9.

Saint Georges est nommé de nouveau, mais il a perdu son titre. Et c'est ainsi que le présente de son côté le jour de la même bataille le roi du Portugal :

Adont fist le roy demander parmy l'ost, que qui voloit devenir chevalier, il se traist avant et il li donroit l'ordre de chevalerie en l'onneur de Dieu et de saint George. XII, 150, 6.

Un autre roi de Portugal, prédécesseur du vainqueur de Jubero, invoque lui aussi saint Jacques, mais dans une tout autre circonstance. Très mécontent de messire Jehan Frenande qui avait malgré ses ordres chevauché avec les Anglais, il lui crie :

Et comment, gars ordouls, as tu esté si ossés que sus la deffense que je avoie fait, tu leur as consenti à chevauchier et as esté en leur compaignie ? *Par monsigneur saint Jacob*, je te ferai pendre. X, 183, 31.

Frenande passe en effet bien près d'être pendu, et si le roi lui épargne finalement la corde, il le jette du moins en prison. Il faut donc prendre au sérieux l'invocation à saint Jacques. Mais nous avons tout de même ici un serment qui ressemble

singulièrement à un juron : le « gars ordouls » du début de l'apostrophe donne le ton.

Tout ceci se passe en Espagne et en Portugal, mais nous rencontrons « monseigneur saint Georges » en France aussi. Seulement nous sommes dans le camp de messire Eustache d'Aubrecicourt, originaire du Hainaut et capitaine de gens d'armes, qui combat tantôt pour le roi de Navarre, tantôt pour le roi d'Angleterre, mais toujours contre les Français. Il rêve de conquérir toute la Champagne et d'en reconstituer le comté à son profit. Il expose ses plans à ses compagnons qui, enthousiasmés, lui crient tout d'une voix :

Par monseigneur saint Jorge, sire, nous y metterons painne. V, 167, 29.

C'est encore un juron, aussi déterminé que celui de tout à l'heure, mais où respirent l'espoir et la joie des prochains pillages. On voit que la ferveur religieuse qui animait ces appellations et ces innovations au XII^e^ et au XIII^e^ siècle est bien près de s'être dissipée au XIV^e^ siècle. Qui se douterait alors que ces rares « monseigneur » saint Georges et saint Jacques qu'on prononce si allègrement et avec si peu de conviction ont deux siècles auparavant servi de modèles aux exubérants « messires » et « monseigneurs » laïques dont se pare la vie féodale du XIV^e^ siècle ?

Dan n'apparaît guère dans l'œuvre de Froissart, mais on le trouve pourtant là où on peut l'attendre, c'est-à-dire au couvent.

Messire Henri de Flandres pour célébrer sa nouvelle chevalerie fait le projet d'attaquer avec cinq cents combattants flamands, anglais et allemands la forteresse de Honnecourt où les gens du pays avaient rassemblé tous leurs biens. C'est un abbé « de grant sens et de hardie entrepresure,... moult hardis et vaillans homs as armes », qui entreprend de défendre la place. Il y réussit si bien que sur le soir après un très dur combat les assaillants doivent se retirer déconfits. Henri de Flandres, qui un instant avait failli rester aux mains du terrible abbé, doit lui abandonner sa lance. Le trophée est conservé pieusement dans l'abbaye et les moines le montrent encore aux visiteurs : Froissart l'a vu un jour qu'il passait par là. Dans cet alerte petit récit il est question 4 fois de l'« abbé », mais par 2 fois c'est « dan abbé » qui est évoqué devant nous :

Là estoit *dans abbes*, qui mies ne s'espargnoit, mais se tenoit tout devant, en très bon couvenant, et recueilloit les horions moult vaillamment, et lançoit à le fois ossi grans cops moult apertement. I, 167, 28.

Messires Henris de Flandres, qui se tenoit tout devant son glave empuignié, lançoit les horions grans et perilleus. De quoi *dans abbes*, qui estoit fors et hardis, apuigna le glave au dit monsigneur Henri. I, 168, 8.

Un an après [1340] les soudoyers français de Saint-Amand viennent attaquer l'abbaye de Vicogne et font un grand feu contre la porte pour la brûler et se frayer un passage. « Uns gentilz abbes qui laiens estoit pour le temps » trouve le remède. Sortant par derrière, il galope à fond de train jusqu'à Valenciennes et demande au prévôt et aux échevins qu'on lui prête les arbalétriers de la ville.

Cil li accordèrent volentiers. Si les en mena *dans abbes* avoech lui. II, 48, 4.

Les « bidaus et les Genevois » sentent bientôt que du bois qui entoure l'abbaye on leur tire dans le dos. Ils prennent peur et s'enfuient.

La même année le comte de Haynaut vient attaquer Saint-Amand, entre dans la ville par une brèche pratiquée dans le mur de l'abbaye, emporte la place de haute lutte et fait passer la garnison au fil de l'épée :

Et vous di encores, pour tout ramentevoir, à entrer de premiers dedens l'abbeye, il y avoit un monne qu'on appelloit *dan Froissart*. Chilz y fist merveilles, et en occist que mehagna, au devant d'un pertuis où il se tenoit, plus de dix-huit ; et n'osoit nulz entrer par le lieu qu'il gardoit. II, 68, 23.

L'abbaye est forcée tout de même, mais c'est un plaisir de savoir que ce vaillant moine a pu échapper au massacre. On ne nous dit pas que dan Froissart ait été le supérieur de l'abbaye. Évidemment il y avait des couvents où tous les moines étaient des « dans ». Il faut avouer que ces religieux étaient de rudes hommes, et à la mesure des événements dramatiques dont se composait la vie de cette époque. Du reste il n'y a pas lieu de s'étonner de leur ardeur guerrière quand on se rappelle que dans cette guerre de Cent ans, les évêques eux-mêmes, s'ils ne combattent que rarement au premier rang de la mêlée, lèvent

parfois des corps de troupes et savent les conduire en capitaines expérimentés. Mais pour redescendre à nos trois moines, il y a tout de même entre leurs exploits et la vie contemplative qu'ils sont censés mener au fond de la retraite conventuelle un contraste surprenant. Devant dan Froissart abattant les hommes comme des mouches ou dan Godefroy chargeant à la tête des arbalétriers de Valenciennes, on est étonné, on admire, mais on sourit un peu. Et il nous semble que Froissart lui-même a été le premier amusé à ces récits qu'il nous rapporte ensuite fidèlement, en y insérant toutefois un grain d'humour. Cela est surtout visible dans le premier épisode qu'il a particulièrement soigné. Comme tout le monde, il appelle son héros « un abbé » ou « l'abbé », mais quand il s'agit de le camper dans des attitudes pittoresques, recueillant les horions et lançant les grands coups, ou d'une main de fer empoignant la lance d'Henri de Flandres, c'est un mot de cloître qui lui vient à l'esprit, et c'est « dan abbé » qui surgit devant nous. Il en rejaillit certainement un honneur sur la grande corporation des moines, mais le mot *dan* lui-même, tiré des chuchotements confidentiels du couvent pour être exposé au grand jour des curiosités laïques, sort un peu marqué de ces récits savoureux. Il meurt en beauté, mais il meurt ou se meurt. Un siècle et demi plus tard, les religieux n'en voudront plus, ou plutôt ils le retremperont à la source latine et sous la forme *dom* ils en feront un mot tout neuf, sans histoire, qui n'éveillera plus aucun scrupule et qui, en fait, s'est maintenu jusqu'à nos jours [1].

Quant au clergé séculier, ce qui serait le plus intéressant pour nous serait de savoir comment on appelait les prêtres de paroisse. Joinville les traite de « messire » ou de « monseigneur ». Impossible de savoir encore laquelle des deux appellations il préfère ou s'il s'en tient à l'application stricte des règles de la déclinaison ; en tout cas il leur donne le même titre que par ailleurs il réserve aux chevaliers. Les *Miracles de saint Louis* font comme lui, mais ont une préférence marquée pour le

1. Ce n'est pas que l'ancienne forme et l'ancien emploi, humoristique, péjoratif ou défiant, ne se soient conservés assez longtemps encore et jusqu'en plein XVIe siècle : voir par exemple *Les Cent nouvelles nouvelles*, éd. Garnier, p. 62, 196, 336, 353, 388, et le *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle* de E. Huguet, s. v. *Dam* 2.

terme *monseigneur*. En notant le fait nous avions prévu que ce traitement de faveur appliqué à de simples prêtres aurait quelque peine à se maintenir tel quel.

Jean le Bel ne nous donne aucun renseignement sur ce point. Chez Froissart les indications sont rares. En voici une qui ne manque pas d'intérêt. Un écuyer du Midi, le Bascot de Mauléon, a formé le dessein de s'emparer par surprise de la place de Thurie, dans le département actuel du Tarn. Accompagné d'une dizaine de partisans, tous dans des vêtements de femme, une cruche sur l'épaule comme s'ils revenaient de la fontaine, ils se présentent de grand matin à la porte de la ville que gardait un unique savetier tout occupé à ses formes. Un des compagnons sonna d'un cornet pour attirer le gros de l'expédition qui était resté à quelque distance en embuscade :

Le chavetier ne s'en donna garde ; bien oy le cornet sonner et demanda à nous : « Femmes, qui est-ce qui a sonné ce cornet ? » — L'un respondi et dist : « C'est ung prestre qui s'en va aux champs. Je ne scay se il est curé ou chappellain de la ville. » — « Ha ! c'est voir, dist-il, c'est *messire Pierre François, nostre prestre*. Trop volentiers va au matin aux champs pour querre les lievres. » XII, 108, 16.

La ville est prise sans coup férir, et comme les autres le prêtre, qui n'était pas aux champs ce matin-là. Mais nous savons que ses paroissiens l'appelaient « messire Pierre François », ou vraisemblablement entre eux « messire Pierre ». La prise de la petite ville remonte à 1373 et c'est en 1388 que le Bascot de Mauléon a raconté son exploit à Froissart. Ainsi dans le dernier quart du XIV^e^ siècle un prêtre de campagne était couramment appelé « messire ». Disons tout de suite que nous n'avons pas trouvé dans cet emploi la forme « monseigneur ». C'est la première fois que nous pouvons vérifier, pour le clergé du moins, l'exactitude de la règle posée par Giry.

Froissart est lui-même un ecclésiastique, car il est dès 1373 curé des Estinnes dans le Hainaut belge. Comment désirait-il être appelé, comment l'appelait-on ? A ces questions il a lui-même abondamment répondu. Au cours de son voyage en Béarn en 1388, il a passé 8 jours sur la route avec messire Espan du Leu, qui lui a donné une foule de renseignements sur le pays qu'ils traversaient à cheval et sur l'histoire de ce pays. Chaque matin ou chaque soir Froissart mettait par écrit ce que

venait de lui conter le chevalier, et il n'omettait aucun détail du récit ni les tournures mêmes de la conversation. A Orthez il a été reçu à merveille par le comte de Foix, il a eu l'occasion d'interroger écuyers, chevaliers, routiers sur leur histoire et celle de leurs compagnons. Dans toutes ces causeries les termes d'adresse interviennent fréquemment. Nous avons donc là des documents de premier ordre, qui proviennent directement de l'un des interlocuteurs.

Tout d'abord, quel titre se donnait-il lui-même ? Dans sa jeunesse, étant en Angleterre (à partir de 1361) ou à Bordeaux auprès du Prince de Galles en 1367, quand on s'adressait à lui on l'appelait » Froissart », et non pas « Jehan » comme on l'aurait fait pour un écuyer. Il semble qu'il y ait là comme une politesse particulière à son égard. Mais Froissart devenu historien et justement fier de son œuvre ne se contente plus de cette marque modeste de courtoisie. Il demande mieux. Écoutons ce qu'il nous dit dès le début de la première rédaction révisée du livre I de ses *Chroniques* :

> On m'appelle, qui tant me voet honnerer, *sire Jehan Froissart*, net de le conté de Haynau et de la bonne, belle et friche ville de Valenchienes. I, 7, 10.

Sire Jehan Froissart ! Mais c'est ainsi qu'on appelait au XIV^e^ siècle les bourgeois, et tout spécialement les grands bourgeois. Froissart se sent honoré d'être mis sur le même pied que ces riches citoyens des bonnes villes. Rien ne montre mieux la valeur qu'avait prise dans la 2^e^ moitié du XIV^e^ siècle ce titre, si dédaigné par les nobles du XIII^e^ siècle, de *sire* placé devant un prénom. Et notons que Froissart, protégé d'une reine et de tant de grands seigneurs, familier de la vie des cours, n'était pas homme à se tromper sur la nuance précise d'un titre honorifique.

Dans le passage que nous venons de citer, il n'est pas tout à fait sûr qu'il y ait convenance parfaite entre la position d'un clerc besogneux comme lui et un titre qui accompagne généralement une grosse fortune. Mais il sait tout de même ce qu'il vaut, il a conscience du rang qu'il tient parmi les seigneurs dont il retrace les exploits, et dans le manuscrit d'Amiens il abandonne toute formule de modestie et reprend fièrement et à plusieurs reprises le titre qu'il lui plaît :

Et pour ce que ou temps advenir on sace de verité qui ce livre mist sus, on m'appelle *sire Jehan Froissart, priestre*, net de le ville de Vallenchiennes. I, 209.

Pluiseur gongleour et enchanteour en place ont chanté et rimet lez guerres de Bretagne et corromput, par leurs chançons et rimes controuvées, le juste et vraie histoire, dont trop en desplait à monseigneur Jehan le Biel, qui le coummencha à mettre en prose et en cronique, et à moy, *sire Jehan Froissart*, qui loyaument et justement l'ay poursuivi à mon pooir... Jou, *sire Jehans Froissars*, darrains venus depuis monseigneur Jehan le Bel en cel ouvraige, ai ge allé et cherchiet le plus grant partie de Bretaigne... II, 265. (Voir encore le début du livre III, t. XII, 1, 14.)

On remarquera dans le premier de ces passages du manuscrit d'Amiens l'addition du mot « priestre », qui ne se trouvait pas dans le passage correspondant de la rédaction révisée. Il nous semble probable que Froissart a voulu ici prévenir une équivoque. « Sire Jehan » est une appellation qu'il revendique hautement pour lui-même, mais enfin c'est l'appellation ordinaire d'un bourgeois de marque, et Froissart n'est pas un bourgeois au sens courant du terme à l'époque où il écrit. Or il ne veut pas se présenter à son lecteur sous un faux pavillon. De là cette addition qui établit son caractère ecclésiastique et remet les choses au point.

Que signifie au juste « on m'appelle sire Jehan Froissart » ? Devons-nous comprendre « c'est ainsi qu'on me désigne quand on parle de moi » ou « c'est ainsi qu'on m'adresse la parole quand on m'aborde ou quand on me répond » ? La première interprétation est sans doute la bonne, car la seconde, la seule que nous puissions vérifier, n'est pas confirmée par les faits. Dans ses *Chroniques*, Froissart se met plus d'une fois en scène, causant avec tel ou tel interlocuteur, mais nulle part nous ne voyons qu'on se soit jamais adressé à lui en lui disant : « sire Jehan Froissart » ou « sire Jehan ». Nous verrons tout à l'heure ce qu'on disait réellement en pareille circonstance. Nous nous demanderons d'abord si l'appellation « sire Jean » directement adressée à quelqu'un est souvent attestée au XIV^e^ siècle. Il semble qu'elle ait dû être fréquente dans les milieux bourgeois. Toutefois nous n'en connaissons aucun exemple dans le troisième quart du XIII^e^ siècle, et un exemple seulement au XIV^e^ siècle.

Le duc de Lancastre, oncle du roi d'Angleterre, qui a des droits à faire valoir sur le royaume de Castille, a une longue conférence à Londres avec un envoyé du roi de Portugal qui lui apporte de la part de ce roi la promesse de l'aider à conquérir son royaume par les armes. Cet envoyé Laurentien Fougasse (de son vrai nom Joao Laurenço Fogaça) est « ung moult saige et discret escuier, et qui bien et bel savoit parler françois » (XII, 241, 24). Il a la confiance entière de son souverain, il est admirablement renseigné sur toute l'histoire des troubles d'Espagne et de Portugal, et il sait en fort beau français décrire les combats et les exploits guerriers : toutes choses qui plaisent fort au duc, lequel entend volontiers parler d'armes, quoiqu'il affirme ne pas être « bon chevalier » lui-même. Il l'écoute donc avec un vif plaisir, et le presse à chaque instant de poursuivre son récit sans négliger le plus petit détail. Par quel terme s'adresse-t-il à son interlocuteur? Il l'appelle d'abord « Laurentien » 3 fois en succession dans des phrases différentes (XII, 247, 33 ; 250, 28 ; 261, 17), et c'est ce que nous attendions, car nous savons qu'on appelle les écuyers par leur prénom (ou, dans le cas particulier, ce qui passe pour tel). Puis vient un « biau sire » (XII, 267, 2), qui représente une marque d'estime toute particulière. Visiblement le duc s'enthousiasme aux récits héroïques de l'envoyé. Il lui dit encore une fois « Laurentien » (271, 12). Et finalement dans un élan de gentillesse presque affectueuse :

> Or avant, dist le duc, *biau sire Laurentien*, or me comptez ceste journée, comment elle se porta et comment elle fu combatue, et je vous en pry. — Respondi l'escuier : Monseigneur, volentiers. XII, 278, 6.

Après quoi, il y aura encore 3 « Laurentien », et l'entretien s'achèvera avec le dernier. Le duc est revenu à la réalité : il est alors le grand seigneur, oncle du roi, qui avec des paroles très aimables, sincères du reste, s'apprête à donner congé à un écuyer étranger qui lui a apporté de bonnes nouvelles.

Froissart, bien entendu, n'assistait pas à cette longue conversation. Il en tient le récit d'un chevalier portugais Joao Fernandez Pacheco, que cinq jours durant, à Middleberg en Hollande, il a interrogé sur les événements de Portugal, tout en prenant à son ordinaire de copieuses notes. Il est possible

que les termes d'adresse, si joliment distribués, que nous venons de rapporter, lui aient été fournis tels quels par Pacheco. Pourtant Pacheco n'a pu les connaître lui-même, en mettant les choses au mieux, que par l'écuyer Laurencien. Cela fait au moins deux intermédiaires, et ce serait beaucoup demander à leur mémoire. Il est plus probable que Froissart a imaginé de répartir ces termes à sa fantaisie, selon l'idée qu'il se faisait d'une conversation entre un oncle de roi et un écuyer de distinction. Quoi qu'il en soit de ce point, il est permis de croire qu'il n'aurait pas été fâché de s'entendre dire lui aussi dans un moment d'expansion de la part d'un noble interlocuteur : « Beau sire Jean ».

En fait, il ne semble pas que personne se soit jamais adressé à lui de cette façon. Voyons un peu les mots dont on se servait à son égard. Nous pouvons l'en croire sur parole, car c'est à lui qu'on les a dits, c'est lui qui les a notés presque sur le le champ, et c'est lui qui nous les rapporte. A tout seigneur tout honneur : écoutons le comte de Foix lui souhaiter la bienvenue à son château d'Orthez, le jour de la Sainte-Catherine, en l'an de grâce 1388 :

Lequel conte de Foeis, si trestost comme il me vey, me fist bonne chiere et me dist en riant en bon françois que bien il me congnoissoit et si ne m'avoit oncques veu mais pluseurs fois avoit bien oy parler de moy. XII, 3, 5.

Le comte le retient parmi les gens de son hôtel, et durant le séjour de Froissart à Orthez répond volontiers aux questions qu'il lui pose :

Et me disoit bien que l'istoire que je avoie fait et poursieuvoie seroit ou temps advenir plus recommendée que nulle autre. « Raison pour quoy ? disoit-il, *biaux maistres*, puis L. ans, ilz sont avenus plus de fais d'armes et de merveilles au monde que ilz n'estoient IIIc ans en devant. » XII, 3, 18.

Le comte de Foix, un des plus brillants représentants de la noblesse du XIVe siècle, qui avait fait de sa cour un rendez-vous de toute courtoisie et de toute chevalerie, connaît mieux que personne les usages du monde féodal de son temps. S'il dit à Froissart « beau maître », soyons sûrs que c'est le salut qui convient en la circonstance. Quelle en est donc la significa-

tion ? Elle est claire : ce n'est pas au prêtre que s'adresse le comte, c'est au chroniqueur infatigable des faits et gestes de son époque, à celui qui transmettra à la postérité les exploits guerriers de la chevalerie féodale du XIV^e^ siècle. Nous connaissons bien ce sens du mot *maître*, nous savons que dès la deuxième moitié du XIII^e^ siècle, ce terme, pendant longtemps d'un emploi très général, s'est spécialisé pour indiquer les gens des « professions libérales », comme nous dirions aujourd'hui. De notre temps, Froissart, qui ne serait peut-être pas prêtre, aurait une chaire d'histoire et compterait parmi les savants les plus notables du pays. Voilà l'homme que le comte de Foix a honoré d'un si charmant accueil, — peut-être pas tout à fait désintéressé ; l'en blâmera-t-on ? Sans Froissart, qui connaîtrait aujourd'hui Gaston Phœbus de Foix, troisième comte de ce nom ?

Comment s'adressent à Froissart ses autres interlocuteurs ? Messire Espan du Leu, avec qui il a eu des entretiens si longs et si agréables sur la route qui les conduit tous deux de Pamiers à Orthez, le traite d'avance comme le traitera le comte de Foix :

Par celle maniere que je vous di, *biau maistre*, fu ce mur que vous veez et pour ceulx d'Armignac et de Labreth desrompu et depuis fut-il refait. XII, 30, 30.

Ainsi que je vous conte, *biau maistre*, ot en ce temps le duc d'Angou le chastel de Mauvoisin, dont il eut grant joye. XII, 44, 21.

Parfois Espan varie légèrement la formule. Au lieu de « biau maistre », il dira « maistre Jehan ». C'est moins respectueux, mais plus gentil : on sent que le chevalier se plaît dans la compagnie de Froissart :

« *Maistre Jehan*, vecy le pais au Larre. » Adont avisai-ge et regarday le pays. XII, 48, 20.

Et vous di, *maistre Jehan*, que là eust fait par telz choses trop grant foison d'appertises d'armes. XII, 53, 33.

Un « escuier anciens et homme moult notable » (XII, 79, 11) raconte à Froissart la mort tragique du jeune Gaston, fils du comte de Foix, et l'histoire de Pierre de Berne le somnambule, et lui aussi il voit en Froissart un « maître » :

Par ma foy, *biau maistre*, respondi l'escuier, on li a bien demandé, mais il ne scet à dire dont il li vient. XII, 91, 16.

Les dieux ou deesses se courroucierent à luy, par quoy il fut mué en fourme d'ours, et faisoit là sa penitance, si comme Acteon fu mué en cerf. — Acteon, respondi l'escuier, *doulx maistre*, or m'en comptez le compte, et je vous en pry. XII, 93, 14.

Ce « doulx maistre » correspond au « maistre Jehan » de tout à l'heure. L'intention est la même : l'« ancien écuyer » se sent en confiance avec Froissart qu'il a déjà vu plusieurs fois et qui lui a posé bien des questions auxquelles il a répondu de son mieux, mais il n'ose pas, lui simple écuyer, employer le prénom, même précédé de « maître », avec un homme évidemment si connu et honoré de la bienveillance du comte. Il y a dans « doulx maistre » une nuance de respectueuse gentillesse.

Tous ces passages nous renseignent assez bien sur la valeur de « maître » au XIV^e^ siècle. Du reste, le mot n'est pas rare chez Froissart. En voici quelques autres exemples tirés des tomes I et XII des *Chroniques* :

Adonc en furent priiet d'aler en Engleterre faire ce message et sommer le dit roy [de venir en France faire hommage pour la Guyenne et le Ponthieu], li sires d'Aubegni et li sires de Biausaut et doi clerch en droit, mestre en Parlement à Paris, que on appelloit pour ce temps *mestre Symons d'Orliens* et *mestres Pières de Maisières*. I, 90, 20.

Voilà deux juristes qui sont conseillers au Parlement de Paris. C'est la première fois que nous rencontrons dans nos lectures le terme de *maître* appliqué à des membres du Parlement :

D'aler en Engleterre furent chargiez deux chevaliers de son hostel [du roi de Portugal], messire Jehan Radigo et messire Jehan Testedor, et ung clerc de droit, archedyacre de Luscebonne, qui se nommoit *maistre Marc de la Figiere*. XII, 13, 16.

Marc de la Figière est encore un de ces juristes qu'on envoie volontiers en mission auprès d'un prince étranger. Il est archidiacre de Lisbonne, mais son caractère ecclésiastique n'a rien à voir avec son titre de « maître ».

Le sire de Korasse est en procès auprès du pape d'Avignon

au sujet des dîmes de son fief « qui bien valoient de revenue cent florins par an ». Le pape adjuge les dîmes à un clerc qui prétendait y avoir grand droit. Mais quand il veut se mettre en possession, le sire de Korasse indigné lui fait savoir qu'il y va de sa vie :

Maistre Pierre ou *maistre Martin*, ainsi comme on le nommoit, pensez-vous que pour vos lettres je doie perdre mon hiretaige ? Je ne vous sçay pas tant hardi que vous enlevez ne prendez ja chose qui soit mienne, car se vous le faittes vous y metterez la vie ; mais alez impetrer ailleurs benefices, car de mon hiretaige vous n'arez riens, et une fois pour toutes je le vous deffends. XII, 173, 19.

Le clerc se le tint pour dit, « et s'avisa que il s'en retourneroit en Avignon ou en son pays, si comme il fist ». (173, 28.) Son pays est la Catalogne. Nous ne savons pas au juste quelle est sa profession. Il est probable pourtant qu'il comptait prendre possession de l'église en même temps que des dîmes de Korasse. En effet, il dit au seigneur : « Sire, par vostre force, non de droit, vous me ostez et tollez les drois de *mon eglise*, dont en ce vous vous meffaites grandement. » (173, 31.). Et, d'autre part, nous avons vu plus haut que le sire de Korasse lui crie : « Alez impetrer ailleurs *benefices*. » Le clerc de Catalogne était donc dans les ordres, mais dépourvu de tout bénéfice il n'avait où exercer le ministère ecclésiastique. Tout ce que Froissart nous apprend de plus sur son compte, c'est qu'il « estoit en clergie très grandement et bien fondé » (173, 7.). C'était donc un savant, et peut-être un théologien. On n'avait pas dit son nom à Froissart, ou il est possible qu'il l'eût oublié. Mais il sait fort bien que, Pierre ou Martin ou Jean, « maître » est le titre qui lui convient. Notons en passant et comme un signe des temps qu'un savant ou un théologien, même appuyé par le pape, s'il n'avait une situation sociale définie, était bien peu de chose en face d'un grand seigneur.

Revenons au chemin de Pamiers à Orthez et observons encore nos deux voyageurs, messire Espan du Leu et Froissart. *Maître* n'est pas le seul titre que le chevalier donne à son compagnon de route, ni même le premier dans l'ordre des temps. Voici comment il l'appelle tout d'abord :

Messire Jehan, nous avons huy passé devant le chastel de Ortingas. XII, 21, 22.

Même appellation quelques pages plus loin :

Messire Jehan, alons veoir la ville. — Sire, di-ge, je le vueil. XII, 28, 1.

Puis vient un « biau maistre » (30, 30) que nous avons cité plus haut, et une demi-page après :

Ha, *messire Jehan*, que j'ay icy veu pluseurs fois de bonnes escarmuches et de dures et bonnes rencontres de Foeisois et d'Arminags. XII, 31, 16.

Après quoi le chevalier n'appelle plus Froissart que « biau maistre » ou « maistre Jehan ». Nous en avons cité tous les exemples plus haut. Que signifie ce « messire » ? Nous l'avons rencontré bien des fois déjà, chez Joinville, dans les *Miracles de saint Louis* et même chez Froissart, quand nous avons fait connaissance avec « messire Pierre François », curé de la petite ville de Thurie. C'est le titre que les seigneurs, par courtoisie et par respect pour l'Église, veulent bien accorder même à de simples prêtres de campagne. En quoi ils sont suivis tout naturellement par les paroissiens de M. le Curé. Le savetier de Thurie appelle son pasteur spirituel « messire Pierre François » gros comme le bras.

Ainsi Espan du Leu, sachant bien que Froissart est un ecclésiastique et tout joyeux d'avoir sa compagnie pour en apprendre des nouvelles de France, le traite d'abord de « messire Jehan » avec une déférence marquée. Puis la connaissance étant faite et les nouvelles s'échangeant entre les deux compagnons avec une aisance de plus en plus confiante, Espan passe au « beau sire » qui de la part d'un chevalier implique la nuance juste de respect pour la personne de Froissart, et aboutit enfin à « maître Jean », qui convient vraiment à la profession réelle de son compagnon et où le « maître » est, au fond, d'un aloi meilleur que le « messire » du début.

Un écuyer appelé Bascot ou le Bascot de Mauléon, — nous le connaissons déjà — qui pour le moment logeait à Orthez dans le même hôtel que Froissart, lui raconte ses exploits et ceux de plusieurs de ses compagnons. Flatté de l'attention que lui prête cet étranger qui tient registre de hauts faits, il l'appelle par deux fois « messire Jehan » :

Messire Jehan, avez-vous point en vostre hystoire ce dont je vous parleray ? XII, 96, 23.

Messire Jehan, que dictes-vous ? Estes-vous bien infourmé de ma vie... ? — Par ma foy, sire, di-ge, oil. XII, 109, 17.

Le Bascot, qui n'a peut-être pas des notions très précises sur le rang que peut tenir un historien dans le monde de son temps et qui, d'autre part, désire visiblement se trouver en bonne place dans les futures Chroniques [a-t-il jamais su à quel point son vœu a été exaucé ?] se dit qu'il ne risque rien à donner à Froissart le titre le plus ronflant qu'il sache, puisqu'après tout ce Français du Nord est un ecclésiastique. Mais arrivé au terme de son récit, il laisse tomber le « messire » et prend congé par un terme respectueux qui est toujours en situation avec quelqu'un qu'on veut honorer :

Et *biau sire*, dist Bascos de Maulion, vous ai-ge bien tenu de parole pour passer la nuit, et toutesfois elles sont vrayes ? — Par ma foy, respondi-ge, oil et grant mercis, car à vos comptesoïr ai-je eu part autant bien que les autres et ilz ne sont pas perdus. XII, 115, 13.

(*A suivre.*) L. FOULET.

MÉLANGES

ANCIEN FRANÇAIS *LIMPOLE, NIMPOLE*

Godefroy ne connaît pas le substantif *limpole* ni le verbe *limpoler*, relevé par G. Huet dans les œuvres de Gautier de Dargies. Commentant la trouvaille de G. Huet, M. A. Långfors rapprochait de *limpole* le substantif *nimpole* et signalait qu'aux deux textes cités par God. il fallait ajouter une fatrasie publiée par Jubinal. Cette dernière référence avait été notée déjà par Fr. Semrau, *Würfel und Würfelspiel im alten Frankreich*, Halle, 1910, p. 37, qui joint à *nimpole* et à *nipole nypolette* (dans God., V, 548 c).

Il ne semble pas que les romanistes aient remarqué, en 1913, le mot *limpole*, relevé par H. J. R. Murray, dans son *History of Chess*, Oxford, 1913, p. 703, avec d'autres noms de jeux de tables : *teste, barail, imperial, baldrac, bethelas, buf, minoret*. Dans un article paru en 1941, le même auteur est revenu sur le substantif *linpole*, en en rapprochant, notamment, l'anglais médiéval *limpolding* ; M. Roques, rendant compte de cet article (*Romania*, LXIX, 134), en a montré l'intérêt et a rangé *linpole* à côté du *nimpole* d'*Aucassin*.

A ce dossier il faut verser le substantif *limpole*, chez Adenet le Roi.

Rassemblons les textes et essayons de les localiser.

Aucassin et Nicolette, éd. M. Roques, CFMA, XXXIII, 9 :

harpe, gigle ne viole,
ne deduis de la nimpole
n'i vauroit mie.

gloss. : « sorte de jeu de tables, trictrac ou dames (?). »

God., V, 499 a : *Si fait on ban k'il ne soit nus si hardis ki jut*

de nul giu de tavles se n'est a le nimpole et a le vielle asise et a le hamie et as eskiés (XIII[e] s., Bans de l'échevinage d'Hénin, ap. Tailliar, p. 419).

Jubinal, *Nouveau Recueil de Contes*, t. II, p. 209 :

Uns giex de Nipole
Chante une jaiole
De loial amour,
Uns chastiaus qui vole
D'une poire mole
Recousoit un jour.

pièce qui, à première vue, me paraît due à un auteur du nord de la région d'oïl : il cite Huy, Dinant, Bruxelles.

God., V, 548 c : *Qu'il ne soit nulz qui joue a nulz jeu ou detz soient, excepté le jeu de tables et le nypollette,...* (1507, Prév. de Vimeu...).

Linpole (H. J. R. Murray) figure dans un manuscrit de Montpellier (École de médecine, H 279) du XIV[e] siècle et paraît désigner une condition de victoire, dans un jeu de tables, et, par suite, ce jeu lui-même. Ce manuscrit me semble être de graphie picardisante [1].

---

1. Contrairement à ce que dit H. J. R. Murray, mais je ne peux en juger que par les quelques lignes transcrites par lui, où l'on trouve : *chi commenche... outrecuidanche... Franche.* C'est aux deux excellents travaux de H. J. R. Murray que je dois tout ce que je sais sur ce *linpole* : son *History of Chess*, déjà citée, et son article paru dans *Medium Aevum*, X, 57-69, *The Medieval Games of Tables.*

Le moyen âge a exploité beaucoup une collection de règles de jeux (échecs, tables, mérelles), d'origine lombarde, désignée sous le titre *Bonus Socius*. Ce *BS* a été connu en France dès le début du XIV[e] siècle et a été traduit ou adapté ; de ces traductions existent 7 manuscrits qui se répartissent en deux groupes : 3 manuscrits du N.-E. de la région d'oïl et un second groupe, de 4 mss., « all in French dialects spoken in Central or Eastern France » : parmi ces derniers, le ms. de Montpellier, que nous croyons plutôt picard. Tous ces manuscrits n'ont pas la partie qui traite des jeux de tables (par ex., Bruxelles, B. R., 10502) et les textes varient. Il est remarquable que le mot *limpole* ne figure que dans le ms. de Montpellier. Le ms. anglais qui donne *limpolding*, *lympoldatus*, définit comme suit cette victoire particulière : « when one player has doubled the first five points on the opposite side of the board, and the other

G. Huet, *Chansons et Descorts de Gautier de Dargies*, SATF, 1912, XXV, 34 :

Or voi qu'ele me limpole

gloss. : « limpoler, se jouer de (?). » Dargies est près de Beauvais ; la langue du poète est légèrement picardisante.

Adenet le Roi, *Bueves de Commarchis*, éd. A. Scheler, v. 3060 :

A la grande limpole savez moult mal jouer

dit Bueves à son fils Gérard, en lui reprochant d'avoir laissé reprendre par les Sarrasins la belle Malatrie. Comme le verbe *limpoler*, le substantif *limpole* est ici employé dans un sens figuré : vous jouez fort mal au grand jeu de bataille et de dosnoi. Adenet était à Gand, au service de Gui de Dampierre.

Le même mot se retrouve vraisemblablement en flamand, désignant aussi un jeu de tables dont on ne sait rien ; cf. Verwijs et Verdam, *Middelnederlandsche Woordenboek*, IV, 2452.

Un texte a trait à Audenarde : *Daer te voren sochte Lambrecht ende Gillis in te Weyts, hem .XI. ghewapende liede; daer vonden sij twe ghesellen sittende, spelende nijpelkin.* (*Annales de la Soc. d'émulation pour l'étude de l'hist. et des ant. de la Flandre*, Bruges, 1873, t. XXV, p. 251 ; pièce justificative à propos de la conspiration d'Audenarde sous Jacques van Artevelde (1342), par N. de Pauw). Morphologiquement, *nijpelkin* correspond à *nypolette*.

L'autre texte, du XVI^e^ siècle, dit : *Bauduyn Mattheus, Jan van Oorteghem spelen metter nijpe* (dans une ballade publiée par Ph. Blommaert, *Politieke Balladen, Refereinen, Liederen en Spotgedichten der XVI^e^ eeuw naer een gelijktijdig handschrift*, dans *Maetschappij der Vlaemsche Bibliophilen*, 2^e^ série, n° 7, p. 251). Verwijs et Verdam considèrent que c'est peut-être le même mot que *nijpel*(*kin*), mais intentionnellement mis en rapport avec *nijpen*, « pincer, serrer ».

Jusqu'à plus ample informé, on peut conclure : *ni*(*m*)*pole*, *limpole*, *nypollette* désignent un jeu où interviennent les dés, XIII^e^-XVI^e^ siècle ; l'aire du mot semble couvrir la Picardie et la

has one man on each of the six points in his table of entry, eight on the ace-point of his bearing table and one man in hand. »

Voir Murray, *History of Chess*, pp. 618 et s., 623, 703 ; article cité, pp. 61 et 67.

Flandre (léger argument en faveur de l'origine picarde septentrionale d'*Aucassin* ?). Le mot flamand résulte probablement d'un emprunt au picard. Je n'ai rien de précis à proposer quant à l'origine du mot. Quelle est, d'ailleurs, la forme originelle, *nimpole* ou *limpole* ? Les témoins les plus anciens plaident pour la première forme.

Albert HENRY.

CI FALT LA GESTE QUE TUROLDUS DECLINET.

As every reader of *Romania* knows, the last line of the *Chanson de Roland* has been the subject of numberless speculations ever since the Oxford manuscript was discovered, and the meaning of almost every word has been debated. In 1936 the late Herbert K. Stone cited a number of examples in which the verb *decliner* was used in the sense of « set forth », « narrate », and so settled one of the problems [1]. Even earlier, in 1895 [2], Crescini used the same method to show, first, that the formula « Ci faut », was customarily used to refer, not to the source of a work, but to the work itself; secondly, that this and similar concluding formulae sometimes contained the name of the author; thirdly, that scribes in their *explicits* employed the word *scribere* or a derivative. These considerations, plus the fact that the line in question forms a part of the last *laisse* and is not a mere addendum, lead one to agree with Crescini's conclusion that it was Turoldus himself who composed the *chanson* and who used a common formula to indicate his authorship.

Since Crescini's article is buried in a series to be found only in the largest libraries, let me repeat some of his most significant passages, and first those which show that the « Ci faut » formula applied to the work itself and not to its source.

> Ci faut li bon romans de Troie.
>
> Ci faut Renart le teinturier.
>
> Seignors, si faut l'estoire, dont je vous ai conté.

1. *Modern Philology*, XXXIII, 337-50.

2. *Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei, Classe di Scienze Morali, Storiche e Filologiche*, série 5, vol. 4, pp. 203-15.

Ci faut l'estoire deu Loheranc Garin
Et de Buegon qui en bois fu ocis...
Allez vos en, li Romans est finiz.

Even more significant for the interpretation of the crucial line in the *Roland* are those concluding passages where the author gives his name.

Ci faut li chant de Jehan de Flagy.

Ici endroit est li livres finés,
Qui des Enfances Ogier est apelés ;
Or vueille Diex que il soit achevés
En tel manière k'estre n'en puist blasmés
Li rois Adans par cui il est rimés.

Ce livre de Cléomadès
Rimai je li Rois Adenès.

Oddly enough, neither Crescini nor anyone else, to my knowledge, has noted the remarkable parallel offered by the final lines of Wace's *Brut* [1].

Ci falt la geste des Bretuns
E la lignee des baruns
Ki del lignage Bruti vindrent,
Ki Engleterre lunges tindrent.
Puis que Deus incarnatiun
Prist pur nostre redemptiun
Mil e cent cinquante e cinc anz,
Fist mestre Wace cest romanz.

Although it might be guessed that Wace meant by « la geste des Bretuns » Geoffrey of Monmouth's *Historia*, which was, of course, his source, nevertheless, taken in conjunction with Crescini's evidence, the reference seems rather to apply to Wace's poem. The author of the *Roland*, also, would then have used « la geste » in the same way.

However this may be, there can be no doubt that « Fist mestre Wace cest romanz » constituted the author's signature.

1. *Roman de Brut de Wace*, par Ivor Arnold, II, Paris, 1940 (SATF), vv. 14859-66.

The passage, therefore, confirms Crescini's view that Turoldus was not a chronicler who furnished the material for the epic, nor a jongleur who memorized and chanted it, nor a scribe who copied it, but the composer himself. If only Turoldus had been as communicative as Wace was here and in the *Roman de Rou* about himself and his work, how many dubious conjectures would have been eliminated. But it is still possible that, using the internal evidence of the poem and what is known about the historical Turolds of the late eleventh century, we may discover something about « the great unknown ».

Roger Sherman Loomis.

THE GUINGANBRESIL EPISODE IN CHRÉTIEN'S *PERCEVAL*

The Gauvain episodes (4797-6216, and 6519 ff.) read like an hors-d'œuvre in the *P(erceval)*. Becker's [1] and in part Hilka's [2] remarks on them show that these scholars were aware of their incomplete character. They are loosely hung on to the main narrative and not integrated with it, unlike the *Yvain* where the Gauvain section (4703-6525) is an essential part of the narrative plot. The contrast is striking because *P*'s story of the Maid with the Little Sleeves whose part G(auvain) takes (4816-5652) reminds us of Yvain's defense of the dispossessed Maid of the Black Thorn in the *Yvain* (4703). And G's mention of his own identity in *Yvain* (6265) is repeated — more fully to be sure — in *P* (5621) :

> ' Sire, Gauvains sui apelez ;
> Onques mes nons ne fu celez
> An leu ou il me fust requis. '

With these observations in mind we are now prepared to examine *P*'s account of the Guinganbresil episode.

The Messenger or Loathly Damsel had mentioned two main adventures (4689), that of the Chastel Orguelleus, with its five hundred and sixty-six knights, and that of Montescleire,

1. *ZRPh* LV (1935), 385 ff. Contrary to Becker I think they were composed by Chrétien — certainly up to 6519 ; cf. above.

2. Introduction to the *Conte del graal*, p. xxxvii, l. 13 ff.

with its besieged lady. G. promises to undertake the latter adventure. This expedition is never related in *P*, nor is the Chastel Orguelleus mentioned there again. Actually G. is made[1] to seek the bleeding lance.

But while the knights are making ready for their various quests, Guinganbresil enters carrying a golden shield banded with azure (4750). Nothing is said of his other equipment[2]. He defies G. for having killed his lord without challenging him. Although Agrevain wishes to take up his brother's defense, G. promises to " defend himself" in forty days before the king of Escavalon, Guinganbresil's present lord.

Interlarded is the episode of the Maid of the Little Sleeves (4816-5652) — in Chrétien's best style. G. takes her side against her elder sister in a tournament between Meliant de Liz and Tiebaut de Tintaguel. Since G. — taking shelter with his horses and squire — at first holds aloof from the fray, he is taken for a merchant (*marcheanz*, 5060) or a money-changer. He finally promises the younger sister that he will not forget her.

On his journey then to Escavalon he encounters " does", one of which (*une blanche*, 5677) causes his horse to go lame. This brings him to the lord of Escavalon, who is out hunting. The latter invites him to his house, where his sister will welcome G. and make love to him (5736). He reaches her castle, situated on the sea, dominating a town peopled with money-changers, makers-of-arms, etc. They do not recognize him, and without interference he is brought to the sister's room.

---

1. In the *First Continuation*, ed. Roach, the Guinganbresil episode is completed in a manner " consistent " with Chrétien; see Epis. 10 (T 1636-2053 ; E 4952-5508). Moreover, the *First Continuation*, MS E 2658 (Roach, vol. II, 79), 4125 (II, 121), 4311 (II, 126), and 4424 (II, 129), takes up the Montescleire adventure.

2. The *Peredur* in Loth, *Mabinogion*, 2nd. ed., II, 106, adds : « bleues aussi étaient toutes ses armes. » Roach informs me that in the Ellis and Lloyd translation the relevant passage reads : " and on the knight's shoulder was a gold-chased shield, and a transom of blue enamel on it. And the same colour as it were all his other arms." A note points out that the word " other " is present in the Red Book, but not in the White Book Mabinogi of *Peredur*.

G. asks for her love, which she readily grants. But a vavassor (5832) recognizes G., and she is denounced. The people of the town then attack the lovers, and G. defends himself as best he can with Escalibor, Arthur's [1] famous sword. Presently Guinganbresil and his lord arrive and on the advice of another vavassor (6088, 6149) guarantee his safety. He is to have respite for one year until he has found and surrendered the bleeding lance (6164) — "for it is written that a time will come when the kingdom of Logres, which formerly was the land of the giants (*ogres*), will be destroyed by that lance" [2]. There-

1. The text does not mention Arthur; see Hilka's note to 5902. The reference to Escalibor here is in conflict with the *Conte del graal* 4802-3, where — as Roach points out to me — Gauvain refuses to accept anything belonging to anyone else. As Zimmer demonstrated, Escalibor (Geoffrey's *Caliburnus*, Wace's *Caliburn*) goes back to Welsh *Caledvwlch* and Irish *Caladbolg*. See *Gött. Gel. Anz.*, 1890, pp. 516-7. The word is Celtic in origin; see Brown, *PMLA*, XXV (1910), 33.

2. Geoffrey of Monmouth, *HRB*, ed. Faral, *Leg. Arth.*, III, p. 90, refers to giants as follows: "Albion, quae a nemine, exceptis paucis gigantibus, inhabitabatur, amoeno tamen situ locorum et copia piscosorum fluminum nemoribusque praeelecta, affectum habitanti Bruto sociisque suis inferebat. Peragratis ergo quibusque provinciis, repertos gigantes ad cavernas montium fugant." Cf. Wace, *Brut*, ed. Arnold, 685 ff.:

Bone est la terre a cultiver,
Gaiant i soleient abiter.
Albion ad non;

and 1063:

En celle ille gaianz aveit,
Nulle gent altre n'i maneit,

and 1085:

Es vus la vint gaianz venuz,
Des cavernes des munz eissuz.

Faral II, 87, argued that this account is original with Geoffrey, who developed it out of the idea in Genesis and Ovid, *Metamorphosis*, that the earth was once inhabited by giants. But did it not have a source akin to Chrétien's? See the strictures on Faral in Tatlock, *Legendary History of Britain*, 1950, p. 55, showing that early references to giants occur in Celtic "local tradition and nomenclature" and that "prehistoric tumuli called giants' graves abound in Cornwall"; cf. Hilka's extensive note, *op. cit.*, pp. 733 ff. To all of which may be added that Irish legend centers the struggle between the Fomorians and the Tuatha Dé in the second battle

upon follows episode 11, dealing with Perceval and the Good Friday repentance.

The story outlined prompts various queries, most of which other scholars have sought to answer. I shall take them up in the following sequence : the name *Guinganbresil* and his relation to the king of Escavalon, an obvious hospitable host (so frequent in Arthurian romances); the omission of Montescleire and what Wolfram von Eschenbach and the author of *Peredur* made of it ; and finally the quest of the bleeding lance as a device to postpone G.'s combat for one year.

Professor Loomis, who has written extensively on the subject, sees in Guinganbresil a figure parallel to Cúroi in Irish (*The Violent Death of Cúroi* and *Briciu's Feast*). The episode, as he points out (*JEGP*, XLII [1943], 170, *Arthurian Tradition and Chrétien de Troyes*, 418 ff.) is related to the group of stories represented — in the best artistic form — by the Middle English *G(awain and the) G(reen) K(night)*. But Chrétien, he thinks, has an original trait not found in *GGK*. He says : « Gauvain meets the huntsman King of Cavalon outside his castle, and proceeds with his sanction to make love to the lady of the castle in the huntsman's absence. This situation is clearly foreshadowed in the Welsh account of Pwyll's meeting [Mabinogi of *Pwyll*] with the huntsman king of Annwn in the glade and proceeding with his sanction to his palace and sharing the bed of his wife." The same Welsh and Irish stories, he concludes, which underlie *GGK* " form the basis of the Guingambresil episode ".

---

of Mag Tured. And the *lúin* of Celtchar " found in the battle " has destructive qualities similar to those of Chrétien's lance, as has the spear of Fiacail (Fiacha) in the Boyhood Feats of Finn (*Macgnimartha Find*) — see Brown, *PMLA*, XXV (1910), pp. 18 ff and p. 4 ; Cross and Slover, *Ancient Irish Tales*, pp. 120 and 367. To be noted also is the reference in O'Rahilly, *Early Irish History and Mythology*, 66, to " the gigantic Mac Cécth, with his huge spear, " black-red, oozy " (*dubderg drúchtach*, meaning, probabiy, dripping blood)". This spear has no name, but O'Rahilly thinks it is " the lightning-spear, like the *lúin* of Celtchar ". On the Fomorians as " giants " see O'Rahilly, *op. cit.*, 525, and Myles Dillon, *Early Irish Literature*, 52.

Vv. 6164 ff. may then be the point in the *Perceval* where Chrétien amalgamated his bleeding lance with a Celtic destructive weapon.

We can agree with Loomis' general conclusion provided we recall that other instances occur of this type of hospitable host — part of which Cross and I enumerated in our *Lancelot and Guenevere* — and that *GGK* represents the Green Knight as going off to hunt (Loomis, *Arth. Trad.*, 420) while he leaves G. with his wife. G.'s meeting with the "white doe" in *P* is a frequent induction motif (Loomis, *id.*, 68). Moreover, his relationship to Guinganbresil and the king of Escavalon is similar to that of Lancelot to Meleagant and Bademagu in Chrétien's *Lancelot* and there again the combat is deferred for one year. Thus there are various avenues through which the hospitable host may have crept into *P* (6085). He is a favorite figure in Chrétien.

As for the origin of the challenger's name, — and here we come to an important point — Loomis continues (*Arthurian Tradition*, ch. LXXII) to derive *Guinganbresil* (the spelling of E) from *Gui(n)gamor* and *Bercilak,* which latter name he takes from the Irish common noun *bachlach* or "churl", frequently applied to Cúroi. Professor Roland Smith is, I think, on sounder ground in taking *Guingambresil* (*JEGP*, XLV [1946], 1 ff.) from Irish *Find Bán Bresal* signifying "White, Fair, Contention". As he proceeds to make clear, here both the phonology and the sense conform to the use of the name by Chrétien.

Dr. Brugger (*ZFSL*, XLIX [1927], 419-420) had connected the name with Breton *Gueguen, Guiguen, Guigan* (of which the Welsh would be **Gwyn-can*), meaning "White the Fair", and *Bresel* or *Brisel*, meaning "Strife, Conflict, War". Welsh *Gwyn(n)* is of course Ir. *Finn* or *Find*; *can(n)* is Ir. *Cain*, apparently replaced in Irish by the more usual *Bán*; and *Bresel* is Ir. *Bresal*. Smith holds that Brugger's derivation is "sufficient" to make Loomis' conjecture untenable. He then shows that, while Irish literature has no Find Bán Bresal, a Find Bán *mac* Bresail ("*son* of Contention") plays a significant role in the Ossianic Cycle. The latter he is the nephew of Find mac Cumaill ("son of Cumall"). But what clinches his argument is that in an "old poem (*sen rann*)", found in the *Colloquy of the Old Men*, the hero and challenger is described (l. 1415) as "heavy-haired son of Bresal (*meic Bredsail barrtruim*)" and

(l. 1391) as "green-mantled son of Bresal (*mac Bresail bratuaine*)"; cf. *Silva Gadelica*, II, 135.

Thus we have (1) a challenger, and (2) he wears a green mantle. The connection with the pattern or source of *GGK* is obvious. Since the elements of *Guin gan bresil*[1] occur in Breton-Welsh and Irish, it is clear that Chrétien's name goes back to Irish literature but to a different name from those proposed by Loomis.

The failure of *P* to refer again to Montescleire is puzzling. It was obviously so to both Wolfram and the author of *Peredur*. The latter mentions the lady besieged there but never the place itself. Wolfram goes a step further. He not only omits all reference to Montescleire (and Chastel Orguelleus) but he lets Cundrîe — the Messenger — summon Arthur's knights directly to the Marvellous Castle[2] (Loomis' "Castle of Ladies") with the words (*Parzival*, ed. Martin, § 318, 13) :

---

1. Fourquet, *Wolfram d'Eschenbach et le Conte del Graal*, 75, says : « L'étymologie de ce nom breton ferait attendre une première syllabe sans nasale : *Guiganbresil*. » This form is attested by other manuscripts, among them T. But R reads *Gingambresil*, U *Guimgambresil*, and E *Guingambresil*. Since Wolfram calls the challenger *Kingrimursel*, it is clear that he had before him the reading with the nasal.

2. This name does not occur in *P*, which says (8816) :

"Li chastiaus, se vos nel savez,
A non la Roche de Chanpguin (var. Sanguin)".

But some details suggest that the place was originally the same as Chastel Orguelleus ; see A. C. L. Brown, *Origin of the Grail Legend*, pp. 135-139. Smith, *op. cit.*, 12, thinks that Chanpguin (Lat. *campus* and Celt. *guin*) "was an exact translation "of the Irish *Mag Find*" meaning "White Field".

On Sanguin see Brown, *l. c.*, and Loomis, *Arthurian Tradition*, 451 ff. ; cf. Fourquet, *op. cit.*, 91.

As for Wolfram, Roach reminds me that "the name *Chastel de la Merveille* is used in four manuscripts of the *First Continuation* (E M Q U — see vol. II, 14) to refer to the castle to which Arthur is summoned, and this name occurs precisely in the early part of the *First Continuation* which (according to Fourquet) was used by Wolfram. "Wolfram's form *Schastel marveil* indicates that he had in mind a place referred to as *Chastel de la Merveille*, rather than *Chastel Merveilleus*. When Wolfram had in his source a word ending in *-eus*, his rendition of the name would have been likely to reflect the ending (*Orguelleus* > *Orilus*)." In that case the proper reading is probably *Schastel Marveil* or *Marveile*, with a capital letter.

" ist hie kein rîter wert,
des ellen prîses hât gegert,
unt dar zuo hôher minne ?
Ich weiz vier küneginne
unt vier hundert juncfrouwen
* * * * *
ze Schastel marveil(e) die sint. "

This is a definite improvement. In short, Wolfram makes Chrétien's narrative logical. He links the Messenger's appeal to the last episode (7233) in *P*, an episode that lies outside the Guinganbresil story and not regarded by Becker as attributable to Chrétien himself (cf. my *Perceval and the Holy Grail*, 291, for the argument).

This brings us to the query about G.'s quest of the bleeding lance. Here again the author of *Peredur* and Wolfram make a notable change by omitting all reference to G.'s quest of this weapon. In *Peredur* G. is said to be on a mission for King Arthur, but nothing is said of the lance[1]. According to Wolfram (Bk. VIII) G. is given the year's respite for the expressed purpose of taking Vergulaht's (the King of Ascalûn's) place in search of the grail. At this point then neither author refers to the lance.

But why did Chrétien introduce this quest into his narrative? No really satisfactory answer can be given to that question. But conjecture is free, and there is an answer suggested by Wolfram himself. In the *Parzival*, Bk. VIII, G. replaces Vergulaht in the quest of the grail, which Parzival is also seeking. The result is that in Bk. XIV he is brought into mortal combat with Parzival, neither of whom recognizes the other.

1. In *Peredur* the quest of the lance concerns only Peredur. The independent character in Chrétien of the lance quest impressed both Heinzel, *Ueber die franz. Gralromane*, 10, and Golther, *Parzival u. der Gral*, 18. Indeed Heinzel speaks of " eine ursprüngliche Selbständigkeit der Lanze ". The Good Friday episode in Chrétien, vss. 6404 ff., seems to imply that the lance is the relic of the crucifixion, though no explicit explanation is given — as there is of the grail. Robert de Boron never mentions the lance; the reference in Lot, *Lancelot en prose*, 224, is erroneous. The passage Lot had in mind is in the *Didot-Perceval* (ed. Roach, 240), not in Robert's *Joseph*.

Here we have an evident parallel to Chrétien's *Yvain* (5991-6313), where the two heroes, G. and Yvain, fight unknown to one another, each in defence of one of the Damsels of the Black Thorn (cf. the episode of the Maid of the Little Sleeves, above) [1]. If we extend this reasoning to *P* and assume that Chrétien planned to integrate G.'s adventure into his narrative, then it may have been his purpose to have Perceval and G. meet, unknown to one another, in mortal combat — on their separate quests. Does not Perceval say (4733) that the will challenge any knight superior to an other knight or two until his quest is achieved ?

The late, lamented Pauphilet (*Legs du moyen âge*, 202) expressed the opinion that the adventures of G. were intended to illustrate his accomplished knightly traits in contrast to those of Perceval. He says : « Ce sont des épisodes très arbitrairement juxtaposés, sans lien narratif entre eux, mais tous destinés à illustrer par un exemple les divers aspects de l'idéal courtois. » All the same, recalling Chrétien's method elsewhere (*Yvain*) one wonders why, if they are all [2] by his expert hand, he should have written them down in so perplexing and disconnected a form. The intercalated story of the Maid of the Narrow Sleeves shows what a master he was of narrative technique. But his treatment of the Guinganbresil episode generally falls short of that mastery.

Wm. A. Nitze.

POUR LA BIBLIOGRAPHIE D'ALAIN CHARTIER

Pour préparer une présentation commune du *Bréviaire des nobles* d'Alain Chartier et du *Psaultier des vilains* de Michault

1. For an excellent analysis of the episode in *Yvain* see Julian Harris, *PMLA*, LXIV (1939), 1154 ff.

2. Certainly, as pointed out by Roques in the preface, p. xxx, to Foulet's translation of the *Perceval* (Stock, n. d.), vv. 5955-5982 have all the sprightliness of Chrétien's style. It might be added that Foulet (p. 112) renders *Mon seignor* (4760) by « mon père » (the reading of the MS). But v. 6096 makes clear that Gauvain killed not the father of Guinganbresil but the latter's overlord. Since v. 4760 is one syllabe short the correct reading must be *Mon seignor*.

Taillevent, nous avons dressé les listes des manuscrits qui contiennent l'un ou l'autre de ces poèmes ou les deux ensemble, et cette liste s'est trouvée assez considérable pour mériter d'être présentée séparément et avant notre édition.

Le fait qu'il existe plus d'une trentaine de manuscrits du *Bréviaire des nobles* distribués par toute la France et même par toute l'Europe est un témoignage de la grande popularité de cet ouvrage. On trouve le *Bréviaire* non seulement dans des collections des œuvres de Chartier (ou à lui attribuées) mais aussi dans beaucoup de ces recueils de poésies et morceaux divers dont il reste un si grand nombre dans les fonds manuscrits des bibliothèques européennes. Bien que ce poème ne soit pas le plus connu des ouvrages de Chartier, il mérite un rang d'honneur entre les poèmes de ce temps[1].

Du *Bréviaire des nobles*, on ne peut pas séparer sa contre-partie, *le Psaultier des vilains*, que Michault Taillevent composa comme une sorte de réponse ou de suite. Il est à remarquer que, à une exception près, les manuscrits qui contiennent ce dernier poème ont aussi le premier. Mais le nombre des manuscrits du *Psaultier* est de beaucoup plus restreint que celui de son modèle : l'ouvrage de Taillevent ne jouissait que d'une réputation par reflet, qu'il n'aurait probablement pas eue sans l'autre, et on peut s'étonner que le manuscrit 390 de Carpentras contienne le *Psaultier* sans le *Bréviaire*.

Nous donnons nos listes suivant le plan que voici : pour les manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal et de la Bibliothèque Nationale, nous indiquons seulement le numéro ; pour ceux des bibliothèques françaises départementales, nous indiquons aussi le tome du *Catalogue général des manuscrits dans les bibliothèques publiques des départements* où ils figurent et nous les donnons dans l'ordre numérique des volumes; pour les autres, nous renvoyons plus précisément aux catalogues ou revues où ils se trouvent décrits ; nous ajoutons des remarques sur quelques cas douteux où les indications sont vagues ou incom-

1. L'on sait que Martin le Franc, dans son *Champion des Dames*, recommande aux jeunes nobles de lire ce poème une fois chaque jour. Pour plus de détails, cf. Edward J. Hoffman, *Alain Chartier, his work and reputation*, New-York, Wittes Press, 1942, pp. 115-121, et G. Paris, « Un Poème inédit de Martin le Franc », *Romania*, XVI (1887), 387-437, surtout 410-415.

plètes. Nous ne prétendons pas que ces listes soient absolument complètes, mais il est probable qu'elles contiennent la grande majorité des sources. Des renseignements plus minutieux accompagnent notre édition des textes ; nous souhaitons que ce premier essai amène de la part de nos lecteurs des observations et des compléments que nous aurons plaisir à mettre à profit.

Bréviaire des nobles.

I. Manuscrits de Paris :
1. Bibliothèque de l'Arsenal,
a. Ms. 3521, ff. 30-38.
b. Ms. 3523, pp. 1-16.
2. Bibliothèque Nationale,
a. Ms. fr. 833, ff. 99-104 [1].
b. Ms. fr. 924, ff. 262-271 [2].
c. Ms. fr. 1127, ff. 32-39.
d. Ms. fr. 1130, ff. 134-136.
e. Ms. fr. 1131, ff. 73-80.
f. Ms. fr. 1642, ff. 117-123.
g. Ms. fr. 1661, ff. 158-164.
h. Ms. fr. 1727, ff. 42-47 [3].
i. Ms. fr. 2206, ff. 143-149 (extraits).
j. Ms. fr. 2249, ff. 23-32.
k. Ms. fr. 4939, ff. 107-113.
m. Ms. fr. 19139, p. 276 et sqq.
n. Ms. fr. 24440, ff. 215-221.
o. Ms. fr. 25434, ff. 41-55.
p. B. N., Ms. Rothschild 2796, ff. 69 r°-76 v°.
q. *Ibid.*, ff. 101-103 (abrégé) [4].

1. Décrit par Paulin Paris, *Les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, Paris, Techener, VI (1845), 386-387, qui ajoute (p. 387) : « Toutes ces pièces sont imprimées et dans le même ordre dans l'édition de Galiot du Pré, 1529, in-18 », ce qui n'est pas tout à fait exact.

2. Décrit par P. Paris, *op. cit.*, VII (1848), 251-255. Il dit que le *Bréviaire* commence au f. 271.

3. André Duchesne a pris ce manuscrit comme base de son édition de 1617, Paris, Tiboust.

4. Ce manuscrit et le précédent ont été décrits par Émile Picot dans le

r. Ms. 11 (686) du Musée Jacquemart-André, pp. 93-108 (*Cat. gén. des mss. des bibl. pub. de France : Musée Jacquemart-André*, p. 357. (Cf. A. Thomas dans la *Romania*, XLIII (1914), 471-472).

II. Bibliothèques françaises départementales :

1. Grenoble 874, ff. 37-47 (*Cat. gén.*, t. VII).
2. Rodez 57, ff. 110-118 (*Cat. gén.*, t. IX).
3. Coutances 8, ff. 9-18 (*Cat. gén.*, t. X).
4. Clermont-Ferrand 249, ff. 10-14 (*Cat. gén.*, t. XIV).
5. Aix 168, ff. 67-81 (*Cat. gén.*, t. XVI).
6. Poitiers 214, ff. 43-51 (*Cat. gén.*, t. XXV).
7. Valenciennes 417, ff. 1-12 (*Cat. gén.*, t. XXV).
8. Besançon 554, ff. 1-10 (*Cat. gén.*, t. XXXII).

III. Bibliothèques étrangères :

1. Courtrai (Belgique), 3, ff. 190-193 (*Cat. des mss de la Bibliothèque de la ville de Courtrai*).
2. Stockholm (Suède), V. u. 22 (ancien LIII), ff. 113-119 [1].
3. Vienne 3391, ff. 469-480 (*Catalogus... omnium codicum manuscriptorum... augustissimae bibliothecae caesareae vindobonensis*).
4. Rome,

a. Vatican, 4794, ff. 79-86.

b. Regina, 1323, ff. 229-235 [2].

5. Londres,

a. British Museum, Royal 14 E ii, ff. 332-335 (*Catalogue*

Catalogue des livres composant la bibliothèque du Baron Henri de Rothschild. Cette bibliothèque est maintenant à la Bibliothèque Nationale. L'abrégé du *Bréviaire* indiqué ici se trouve aussi, selon Picot, dans B. N. ms. fr. 17527, au British Museum, Harl. 4402, et à la « Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg », ms. 565. Il commence et finit de façons tout à fait différentes du *Bréviaire*.

1. Décrit d'une façon très détaillée dans A. Piaget et E. Droz, « Recherches sur la tradition manuscrite de Villon », *Romania*, LVIII (1932), 238-254.

2. Les deux manuscrits de Rome se trouvent décrits dans Ernest Langlois, « Notices des manuscrits français et provençaux de Rome, antérieurs au XVIe siècle », *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques*, XXXIII (1889), 2e partie, 1-347, surtout pp. 272-273.

of the Western Manuscripts in the Old Royal and King's Collections, London, 1921, II, 139).

b. British Museum, Royal 15 E vi, ff. 403-405 (*Catalogue, etc.*, II, 178).

c. British Museum, Royal 17 E iv, ff. 319-323 (*Catalogue, etc.*, II, 259).

d. British Museum, Royal 19 A iii, ff. 42-51 (*Catalogue, etc.*, II, 317).

IV. Cas douteux : dans le *Catalogus, etc.*, de Vienne, il y a un manuscrit, le numéro 2619, qui n'est cité que comme « Alain Chartier, œuvres diverses en prose et en vers », sans indication du contenu. Nous n'avons pas pu savoir plus de détails.

Psaultier des vilains.

I. Manuscrits de Paris :

1. Bibliothèque de l'Arsenal,

a. Ms. 3521, ff. 48-56.

b. Ms. 3523, pp. 17-32.

2. Bibliothèque Nationale,

a. Ms. fr. 1642, ff. 297-302.

b. Ms. fr. 2206, ff. 149-153 (extraits).

c. Ms. fr. 4939, ff. 114-120.

d. B. N., ms. Rothschild 2796, ff. 61-69.

e. Ms. 11 (686) du Musée Jacquemart-André, pp. 109-122 (*Cat. gén. des mss. des bibl. pub. de France : Musée Jacquemart-André*, p. 357. (Cf. A. Thomas dans la *Romania*, XLIII, (1914), 471-472).

II. Bibliothèque française départementale :

1. Carpentras 390, ff. 11-20 (*Cat. gén.*, t. XXXIV).

III. Bibliothèque étrangère :

1. Rome, Regina 1323, ff. 235-241 [1].

1. Décrit par Langlois, *op. cit.*, pp. 121-122. Langlois veut d'abord identifier Michault Taillevent avec Pierre Michault, mais il se corrige (p. 346) en disant : « Lorsque cette notice était déjà imprimée, M. Piaget a établi une distinction entre Pierre Michault et Michault Taillevent (*Romania*, XVIII, 438-452). »

IV. Cas douteux. Le catalogue des collections bourguignonnes de Barrois [1] contient une indication qui fait mention du *Psaultier* :

1374. Ung autre petit livret en papier couvert de parchemin, contenant plusieurs *ballades* escriptes en rimes, contenant le *Psaultier des vilains* et autres ballades ; quemanchant ou second feuillet, *Et le chemin par où maint ont venu*, et au dernier, et *ramentoy l'onneur*.

Il est certain que c'est notre *Psaultier*, car le vers cité du second feuillet est le vers 49 du poème ; la question est de savoir ce que ce manuscrit est devenu. Doutrepont [2] semble penser que c'est le manuscrit de Rome décrit par Langlois, mais il n'y a rien dans la description qui puisse le prouver. Il est à remarquer que le manuscrit de Barrois, au moins suivant la description, ne contient pas le *Bréviaire des nobles*, et l'on pourrait supposer que Barrois aurait fait mention de ce poème plus connu s'il s'était trouvé dans le recueil. Le manuscrit de Rome contient les deux. De plus, ce numéro 1374 de Barrois ne peut pas être celui que nous avons signalé comme le seul à contenir le *Psaultier* sans le *Bréviaire* (Carpentras 390), car la description du catalogue nous dit que le manuscrit de Carpentras ne contient que huit pièces de vers, et le manuscrit Barrois 1374 en contient beaucoup plus.

Quelques remarques sur les anciennes éditions ne seront pas superflues, puisque l'édition la plus récente des œuvres de Chartier est de 1617, et qu'il n'y a aucune édition des œuvres complètes de Taillevent, ni aucune édition du *Psaultier des vilains* depuis celle qui se trouve citée ci-après.

Il est à croire que le *Bréviaire des nobles* se trouve dans les éditions assez nombreuses des œuvres complètes ou des œuvres poétiques de Chartier. Mais le *Bréviaire* fut imprimé seul avant la première de ces éditions. Il y en a eu quatre éditions séparées, dont la seule datée est de 1484. On trouve la description de ces éditions chez Brunet, chez Graesse et chez Tchemerzine [3], entre autres, et par conséquent il n'est pas néces-

1. *Bibliothèque protypographique, ou librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens*, Paris, 1830, p. 200.

2. G. Doutrepont, *La Littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, Paris, H. Champion, 1909, p. 376 et n. 6.

3. J.-C. Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Paris, Didot,

saire d'en dire plus ici. Quant à la question d'un *Bréviaire* en prose par Jean le Masle en 1578 et l'attribution subséquente du poème à un M. d'Allancé, M. E. J. Hoffman l'a très bien résolue en traçant l'histoire de ce malentendu, et il a réussi à restituer à Chartier ses droits d'auteur [1].

La seule édition du *Psaultier des vilains* est décrite, sans nom d'auteur, par Brunet :

Psaultier des vilains, nouvellement imprimé à Paris (s. d.) pet. in-8. goth. de 8 ff., avec une gravure sur bois sur le premier f.

Cette pièce n'est point d'Alain Chartier, comme on l'a dit dans le catalogue de la Vallière, nº 2895, article 4 : pour en être convaincu il suffit de lire les quatre vers suivants qui sont au commencement de l'ouvrage :

Des nobles j'ay veu le breviaire
Que fist jadis en son temps maistre allains
Et pour ce fait m'est prins tallent de faire
Selon mon sens le psaultier des vilains [2].

Winthrop H. Rice.

1863, IV, col. 945 ; J. G. T. Graesse, *Trésor de livres rares et précieux*, Dresde, 1861 (réédité en fac-similé, Paris, Welter, 1899), II, 124 ; Avenir Tchemerzine, *Bibliographie d'éditions originales et rares d'auteurs français des XV^e, XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Marcel Plée, 1929, III, 272-279.

1. Hoffman, *op. cit.*, pp. 118-120. Voir aussi toute l'histoire compliquée des éditions soi-disant complètes des œuvres de Chartier au même endroit, pp. 284-297.

2. Brunet, *Manuel*, IV, col. 945. La référence au catalogue de la Vallière est : *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le duc de la Vallière*, Paris, de Bure, 1783, II, 298.

CORRECTIONS

NOTES SUR LE TEXTE DE *LA VENGEANCE RAGUIDEL*
(PREMIÈRE SÉRIE)

Comme on le sait, Mathias Friedwagner, qui a publié en 1909 une excellente édition de *La Vengeance Raguidel* de Raoul de Houdenc [1], n'avait à sa disposition qu'un seul manuscrit, le ms. Chantilly 472 (autrefois 626) qu'il appelle *A*. Pour les vers 3522-3673, il pouvait consulter aussi le ms. Bibl. nat., nouv. acq. fr. 1263, qu'il appelle *B*. Or, il existe de ce roman arthurien un deuxième manuscrit complet, ou à peu près, un manuscrit Middleton qui n'a pas de cote mais qui est actuellement à l'Université de Nottingham (Angleterre) [2]. Je publie ici quelques notes textuelles basées sur une comparaison du nouveau manuscrit (que j'appelle *M*) avec ceux que connaissait Friedwagner. Je crois *M* préférable à *A* dans la plupart de ses leçons ; mais je tiens à souligner que ce que j'ai tenté, c'est d'éclairer quelques-uns des passages les plus difficiles que Friedwagner avait à commenter, ce qui assure naturellement à *M* une valeur particulière par rapport à *A*. Une collation détaillée des deux mss révélerait sans doute maints endroits où la leçon du ms. *A* serait préférable à celle de *M*.

Dans le manuscrit *M*, la référence bien connue à *Meraugiz de Portlesguez* apparaît, mais le scribe n'accepte pas sans difficulté le nom de cet autre héros de Raoul de Houdenc :

A	*M*
Mervelles bien le fist cel jor	Mervelles bien le fist le jor
Meraugis cil de Porlesgués :	Malaugis, cil de Porlesgués :
Il cacha nos gens dusqu'as gués,	Il caça nos gens dusque as gués,
Par force les i enbatié.	Par force les i embatié.
(vv. 1272-5).	(f° 310 v°, col. a).

1. *Raoul von Houdenc, Sämtliche Werke nach allen bekannten Handschriften herausgegeben...*, 2 vol., Halle, 1897-1909.

2. Ce manuscrit est décrit sommairement par W. H. Stevenson dans *Report on the manuscripts of Lord Middleton, preserved at Wollaton Hall, Nottinghamshire, (Historical Manuscripts Commission)*, Londres, 1911, pp. 221-34.

De même la signature de l'auteur au v. 3356 du texte de Friedwagner figure dans *M* :

A	*M*
Si romanche Raols son conte,	Ci commence Raöls son conte
Qui ne fait pas a mesconter.	Qui ne fait pas a mesconter.
(vv. 3356-7).	(f° 321 v°, col. a).

Au contraire, la signature du vers 6178 ne paraît pas dans *M*, auquel manque une feuille et qui finit au f° 335 v°, col. b avec le vers 6092 de Friedwagner :

A

Ici faut et remaint
Li contes qui ne dures mes.
Raols quil fist ne vit après
Dont il fesist grinnors acontes.
(vv. 6176-9).

V. 90. Après ce vers, le copiste du ms. *A* a écrit *Tant qu'il fu eure de mangier*, que Friedwagner n'accepte pas. Le second vers du couplet manque dans *A*, et Friedwagner condamne le vers cité, comme une interpolation pléonastique, car le souper est déjà fini (v. 27), la nuit est venue (v. 23) et nous savons que le roi n'a rien mangé (vv. 85-6). Avec sa perspicacité habituelle, Friedwagner écrit à la fin de sa note (p. 183) : « Wohl aber könnte an *couchier* statt *mangier* und Ausfall einer Zeile nachher gedacht werden. » En effet, le ms. *M* nous donne le couplet :

Tant qu'il fu eure de colcier
Onques cel jor ne volt mengier
(f° 304 r°, col. b).

La leçon de *A* est donc une simple haplographie.

V. 115. Quant li rois vit la gent venir,...

Friedwagner (p. 185) s'attendait à trouver ici *la nef*, bien que le roi ignore que le bateau soit sans équipage. Il suggère que les mots *la nef* du v. 117 et *la gent* du vers 115 doivent s'interchanger. Le copiste de *M* écrit *la nef* et au v. 115 et au v. 117 (f° 304 v°, col. a).

V. 174. A ce point le ms. *M* donne deux vers supplémentaires, qui n'ont pas, il est vrai, une grande importance, mais peuvent bien être de l'auteur.

Si les ferai lire orendroit.
Li capelains vient la tot droit,
(f° 304 v°, col. b).

V. 268-9. Friedwagner (p. 189) n'accepte pas sans difficulté l'image poétique de ces deux vers :

Mais ausi fers con li mostiers
Se tenoit li tronçons el cors.

Le seul exemple qu'il en trouve ailleurs est celui du *Chevalier au cygne* (éd. Hippeau),

Ainc nel porent movoir ne plus que .i. mostier.

Friedwagner discute les sens possibles de l'expression : « monastère, église monacale, tour de cathédrale » ; il examine la suggestion de Meyer-Lübke, — qu'on pourrait lire *mortiers*, — ce qui altérait sérieusement le sens ; enfin il est dérouté par l'article défini. Le copiste de *M* écrit clairement *fer com uns mostiers* (f° 305 r°, col. b). Le seul exemple de l'expression donné par Godefroy est précisément ce vers de *La Vengeance Raguidel*.

V. 370-1. Ici *A* écrit :

Ses elmes avoit molt cuing
A .i. cherlcle d'or esmeré.

Friedwagner insère *dont* entre *elmes* et *avoit*, pour rétablir les 8 syllabes du vers. Il corrige *cherlcle* en *chercle*. Même après ces deux corrections, le v. 370 reste peu clair, et surtout les mots *molt cuing*, que Friedwagner (p. 191) change enfin en *molt soing*. Encore une fois la leçon de *M* semble être la bonne :

Ses iaumes fu a .i. vert coing,
(f° 305 v°, col. b),

où l'*a*, comme dans le vers suivant, est une préposition.

V. 523. Qu'en la cartre fu avalés.

Friedwagner (p. 195) accepte avec grande difficulté le mot *cartre*, car le roi n'aurait jamais infligé une telle honte à son sénéchal. Le mot *cartre* est pourtant bien clair dans *M* (f° 306 v°, col. b).

V. 573. A ce point un vers manque dans *A*, ce qui laisse le vers 574 sans rime. Friedwagner invente le vers :

En un essart de la forest.

Dans *M* on lit les mots :

Qui bestes garde en la forest.
(f° 307 r°, col. a).

V. 592. Ici, pour la première fois, *M* mentionne le Noir Chevalier :

Fors l'ostel al Noir Chevalier.
(f° 307 r°, col. a).

V. 627. Un vers manque au ms. *A* et Friedwagner supplée :

Qui i vait n'en puet revenir.

M a les mots :

Por rien qui me sace avenir.
(f° 307 r°, col. b).

V. 884-9 Se vos aviés amené
Deuls conpaignons de conpaignie,

Certes, ne vos redou je mie
Le monte d'une nois petite,
Ne ja por itant de mainnie
Ne partirai l'estal de ci.

Pour ces six vers, Friedwagner a dû faire une seule correction à son manuscrit, *monte* pour *mont*, complètement justifiée par *M* qui porte *monte*. Pourtant le couplet 887-8 reste peu acceptable, en ce que les deux vers ne sont liés que par une simple assonance. Friedwagner (p. 208) cite la conjecture de C. Hippeau, qui écrit *pourrie* pour *petite*, mais conclut que le ms. *A*, où la leçon *petite* est clairement copiée, doit être fautif sur ce point. Dans *M* le vers 887 est écrit :

La monte d'une noif percie,
(f° 308 v°, col. a),

locution qui ne figure pas dans Godefroy.

V. 894-5. Deux vers manquent au ms. *A*, ce qui laisse les vers 893 et 896 sans rime. Friedwagner suppose :

Et quant andui serons el val,
Lors si nos conbatrons ensanble.

M porte :

G'irai a vos tot par ingal,
Nos conbatrons a pié ensamble.
(f° 308 v°, col. a).

V. 1458-62. Ici les deux mss *A* et *M* diffèrent assez gravement. Le ms. *A* porte :

Bials sire, par sainte Marie,
Ja mais ne serrai si vilains
Con solee estre et si tenrais
Et trestoute ma terre tenra
De vos tant que je viverai...

Friedwagner change *solee* en *soloie* ; *si tenrais* en *fust Gavains* ; *tenra* en *tenrai* ; et omet *Et* au commencement du vers 1461. Quant au *si tenrais*, Friedwagner (p. 220) est, à bon droit, convaincu que son manuscrit est fautif. Il discute la possibilité d'un adjectif en *-ains* qui compléterait le sens de *vilains* au vers précédent, peut-être *ferains*, possibilité suggérée par A. Mussafia, mais enfin il imprima *fust Gavains*. Le ms. *M* porte :

Beax sire, por salver ma vie,
Devenrai vos om jointes mains.
Ja mais ne serai si vilains
Com je suel estre ; et si tendrai
De vos ma tere. Et juerrai...
(f° 311 v°, col. a).

C'est-à-dire que, après le vers 1458 de Friedwagner, vers qui lui-même

est fort différent dans la nouvelle leçon, *M* insère un nouveau vers en *mains*. Les deux vers 1460-1 du ms. *A* n'en font qu'un dans *M*.

V. 1611-13. Les deux vers 1611-2 paraissent être intervertis dans *A* :

Le cerf laissent, grant paor ont
Par la forest fuiant s'en vont
Del chevalier...

Friedwagner croit savoir les remettre dans le bon ordre ; *M* montre que ce ne sont pas les vers entiers qui sont intervertis, mais seulement la seconde moitié de chaque vers :

Le cerf lassent, fuiant s'en vont
Par la forest. Grant paör ont
Del chevalier...

(f° 312 r°, col. b).

V. 1720-1. Entre ces deux vers,

E Dius ! avrai je ja pooir
Que ja de s'amor fuisse lie ?

M en insère deux qui ne sont pas dans *A* :

Qu'en mes bras le puisse tenir ?
E Dex ! poroit il avenir...

(f° 313 r°, col. a).

V. 1795. *M* porte :

Haus et roistes, parfons et lés,

(f° 313 r°, col. b),

ce qui justifie complètement Friedwagner quand il remplace *Haut et ioste* (*roste ?*), *parfont*... par *Haus et rostes, parfons*...

1852. La leçon du ms. *A* est fautive :

Qui tient a faus plains de rausique.

Friedwagner change *Qui* en *Quis* et remplace *rausique* par *tosique*. Voir sa note à la page 228 : « Diese Stelle mit handschriftlichem *rausique* (oder *ransique*) hat mir viel Zeit gekostet... » La leçon du ms. *M* est bien plus simple :

Quis tient a fols plains de musique.

(f° 313 v°, col. a).

V. 1859-61. Encore une fois il est bien clair que quelque chose d'important manque à la leçon du ms. *A*.

Or vos dirai de cels qui ouvrent
Copes d'or et hanas d'argent
As provoires de ces mostiers.

Friedwagner (p. 229) admet que son manuscrit « ist hier fehlerhaft », et discute la possibilité d'accepter la rime *ouvrent : argent*, c'est-à-dire la rime d'une syllabe féminine avec une syllabe masculine. Il examine, comme exemples analogues, les diverses leçons des vers 3007-8 de *Meraugis de*

Portlesguez. Il est tenté d'accepter un changement sérieux, *cel qui vent* ou *tel qui vent* pour *cels qui ouvrent*. Enfin il prend la décision de supprimer le mot *vos* du vers 1859, suppression peu justifiable comme il l'admet lui-même : « Freilich ist *vos* nicht gut entbehrlich, weil bisher der Leser unmittelbar angeredet wurde. Aber was ist da zu machen ? », — pour pouvoir accepter *ouvrent* comme mot de deux syllabes pleines et qui rime avec *argent*. Friedwagner aurait dû ici encore inventer un premier vers pour précéder le v. 1859 et compléter la rime du mot *ouvrent*, et un second pour suivre le v. 1860 et compléter la rime sur *argent*. Ces vers existent dans *M* :

...Et moult bien lor mençogne cuevrent.
Or vos dirai de çaus qui uevrent
Capes d'or et hanas d'argent,
Culliers, calices, que on vent
As provoires de ces mostiers.
(f° 313 v°, col. b).

V. 1874. Après ce vers, *M* donne dix vers qui manquent au ms. *A*. Ces vers sont-ils de Raoul de Houdenc ? On sait que les copistes allongeaient volontiers les listes de choses, de faits, etc., données par les auteurs. Pourtant je ne vois aucune raison de condamner ces vers comme une interpolation du scribe.

Cil fait graius et cil trepiers.
Li uns fait claus et fers a piés.
Cil fait hapies et cil serures,
Et cil fait orceus et fremures.
Cil fait les pos et cil caudieres,
Paieles bien bones et cieres,
Que l'uevre n'estoit pas onie.
Cil fait toniax et cil les lie,
Cil fait kevestres et estrilles,
Et cil gouces et cil kevilles.
(f° 313 v°, col. b).

2124-9. Le ms. *A* donne :

Une fenestrele i avoit
De bele asisse et entaillie,
Et si estoit molt bien taillie
Au soil, et quant ele asanbloit
A l'uel, li pertruis resanbloit
Estre li traus d'un pellori.

Ici *M* montre de légères différences, intéressantes lorsqu'on les rapproche des remarques de Friedwagner (p. 236). Au vers 2128, il porte *Au suel* et *pietruis* pour *A l'uel* et *pertruis* ; et au vers 2129 *Estre petruis* et *pilori* pour *Estre li traus* et *pellori* (f° 315 r°, col. b).

2133-5. Le ms. *A* donne :

...Ele coroit en haveüre,
Par engien tient ; con rateüre
Descendoit, qui l'engien gardoit...

M (f° 315 r°, col. b) porte *comme luixore* pour *en haveüre* au v. 2133 ; *comme ruitore* pour *con rateüre* au v. 2134 ; et *quant l'engien toçot* au v. 2135, différences intéressantes encore une fois, lorsqu'on les rapproche des notes de Friedwagner (pp. 236-7).

V. 2302. Bouce a bouce et vis a vis.

Une syllabe manque à ce vers. Friedwagner ajoute *Et* au commencement. Le ms. *M* porte :

Boce a boce, vis contre vis.
(f° 316 r°, col. a).

V. 2305-6. « Por autre ne fis faire
Cest sarcu fors por cest afaire. »

Il est évident que deux syllabes manquent au vers 2305, dont le sens d'ailleurs est incomplet. Friedwagner ajoute *rien* après *autre* et et *je* après *fis*, ce qui multiplie les erreurs supposées du copiste. *M* porte :

« Por autre cosse nel fis faire
Cest sarcu fors por cest afaire »
(f° 316 r°, col. a).

2307-13. Quant Gavains l'ot, la color mue.
Molt bien s'en fust aperceü
Cele se l'eüst esgardé ;
Mais ne s'en est garde donné
De ce qu'il a eü paor.
Il ne meïst por .i. tor
Son cief en la fenestre ariere.

Friedwagner corrige *aperceü* en *aperceüe*, correction indispensable vu la rime et le fait qu'il s'agit de la Pucelle de Gaut Destroit ; le ms. *M* porte en effet *aparceüe*, ce qui lie plus étroitement les deux vers 2307-8 :

Qant Gavains l'ot, la color mue
Ke bien s'en fust aparceüe...
(f° 316 r°, col. a).

Friedwagner altère légèrement le sens des vers 2309-10 (voir p. 241 des notes de son édition). Il remplace *esgardé* par *esgardee* qu'il justifie en affirmant que c'est *la color* que la dame n'a pas regardée, et non pas Gavain lui-même ; et il remplace de même *donné* par *donnee*. *M* porte et *esgardé* et *doné*. Pour les vers 2311-13, le copiste de *M* écrit :

De ce qu'il a paör eü.
Il ne meüst ne pié ne bu
Son cief en la fenestre ariere.
(f° 316 r°, cols a-b).

V. 2354-5. « Ja de cest mal n'arai je mes
Se Dius donne que je le tiengne ! »

Dans sa note au vers 2354 (p. 68), Friedwagner écrit : « ie *über früheres .ii. geschrieben.* » *M* porte *.ij.* (f° 316 r°, col. b).

V. 2404. Après ce vers, *M* en ajoute 6 autres :

« ...Mais vostre buen en fesisciés.
Se issi le me ballisciés,
Par cest covenent l'en menroie
Et sor cest autel juerroie,
Dusque a .i. mois seroie ci. —
Jo nel feroie pas issi... »
(f° 316 v°, cols a-b).

V. 2488-91. Ici encore le sens de *M* diffère un peu de celui de *A*.

« Mels volroie estre en .i. feu cuite
Que par mon fait ne par mon dit
Eüsciés honte ne despit
Dont je vos peüsce garder »
(f° 317 r°, col. a).

V. 2528-9. « Vostre frere est si enpensés,
Il ne puet sor les piés ester. »

Puisque le prisonnier Gaheriet a été si férocement maltraité par la Pucelle de Gaut Destroit, il doit être plus qu'*enpensés !* Friedwagner reconnaît la faiblesse de ce mot (p. 246). *M* porte *empiriés* (f° 317 r°, col. b).

V. 2548-55. Par dittographie, le scribe du ms. *A* a copié ces huit vers à deux reprises, la seconde fois avec de légers changements. Le scribe du ms. *M* les écrit une seule fois :

Qant il fu eure de colcier,
En .i. lit bien aparellié
Ont mon segnor Gavain colcié.
Tuit sont colcié et endormi.
Qant mes sire Gavains oï
Le gaite qui le jor corna,
Il se vesti et esvella.
Li vallet qui ses armes orent...
(f° 317 v°, col. a).

V. 2721-4. « .....Quant estes Gavains,
Ce sui, de ço soiés certains,
Liés et joians, si doi je estre;
Car des chevaliers sire et mestre... »

Ces quatre vers, dont le dernier est laissé ainsi sans suite, ont présenté un

problème difficile à Friedwagner (pp. 249-50). Il change *Ce sui* en *Je sui*, sans plus. La solution offerte par *M* est peut-être trop simple. Les vers 2723-4 ne paraissent pas dans *M* ; les vers 2721-2 sont :

« . . . . . Quant estes Gavains
Liés sui, de ce soiés certains »
(f° 318 r°, col. b).

V. 2741-3. « Vos estes li miudres.
Se tos li mons ert .i. honme
Contre nos asanblés la fors,... »

Voir Friedwagner, p. 250. Le vers 2741 est incomplet, et, pour la rime, l'éditeur ajoute *qu'on nonme*. Au vers 2742 manque une syllabe ; Friedwagner ajoute *come* après *ert*. Le ms. *M* porte :

« Vos estes li meldres del monde.
Se tos li mons ert en une onde
Contre nos asamblés la fors... »
(f° 318 v°, col. a).

V. 2763-8. Ces six vers manquent à *M*. (f° 318 v°, col. a).

V. 2851-2. ...Lance levee jusqu'al mur.
N'ot tant de foible en tot le mur.

Friedwagner discute ce passage à la page 252. La leçon est clairement fautive. Pour le vers 2852, *M* porte :

N'ot plus foible dusque a Namur.
(f° 319 r°, col. a).

V. 2934. Vinrent li mineur plus de .xx.

Friedwagner remplace *li mineur* par *minëeur* ; *M* a pourtant *li minier* (f° 319 v°, col. a).

V. 2970-1. Mais ains qu'il puissent revertir
En i avera de ceüs.

Dans sa note à la page 253, Friedwagner explique que *ceüs* = *keüs*. *M* porte :

En i avra de deceüs
(f° 319 v°, col. b).

V. 2976. . N'a mie tos les cols contés...

Friedwagner change *a* en *ai* ; à la p. 253, il suggère ces trois possibilités : Gawains serait le sujet du verbe ; l'expression serait impersonnelle ; *a* serait une graphie dialectale pour *ai*. De ces trois il a choisi la dernière. *M* porte :

N'a mie tos ses cols contés
(f° 319 v°, col. b),

ce qui veut dire assurément que Gawains a porté ses coups sans les compter, à profusion, sans hésiter.

V. 2978. Et quant cil dedens s'aparçoivent...

Friedwagner (p. 253) remplace *dedens* par *defors*. *M* porte *dedens* (f° 319 v°, col. b).

(*à suivre*). Lewis THORPE.

COMPTES RENDUS

Blanche Katz, **La prise d'Orange**, according to ms. A1 Bibliothèque Nationale Française 774 including excerpts, published for the first time, from mss B1, C, D, and E, and variants from mss A2, A3, A4 and B2; with Introduction, Table of Assonances, Glossary and Table of Proper Names; New-York, King's Crown Press, 1947; in-8, XXXV-209 pages.

Un certain nombre des épopées du cycle de Guillaume et de Vivien ont été éditées dans leurs différentes rédactions; nous ne possédions cependant de la *P. d'O.* que l'édition déjà ancienne de Jonckbloet (1854). Mlle Katz a voulu donner une édition nouvelle de cette chanson.

Dans son introduction, après avoir exposé sa méthode (éditer le meilleur ms. « as it actually is »), elle énumère les neuf mss : *A1* (BN 774), *A2* (BN 1449), *A3* (Milan), *A4* (BN 368), *B1* (Londres), *B2* (BN 24369), *C* (Boulogne), *D* (BN 1448) et *E* (Berne). Elle prétend reproduire les sigles de Langlois (*Couronnement de Louis*, *S.A.T.F.*) et Bédier (*Légendes épiques*); mais Langlois et Bédier désignent le ms. 368 par *A3* et le ms. de Milan par *A4*; Mlle Katz a dû se contenter de consulter l'editio minor de Langlois (*C.F.M.A.*) dans laquelle l'éditeur a interverti les deux sigles, ou l'édition de J.-L. Perrier (*Charroi de Nîmes*, *C.F.M.A.*) qui reproduit ce lapsus. Elle classe les mss en trois groupes : *A*, *B* et *CDE*; pourtant les rédactions de la *P. d'O.* sont si différentes qu'on distingue nettement trois familles : *AB*, *CE* et *D*. De plus, l'introduction est incomplète; on aimerait savoir, à propos d'une chanson qui a subi tant de remaniements, si l'examen de la langue et de la mesure du vers permet de les déceler, quelle est l'ancienneté relative de chaque famille au moins dans les parties communes et dans quel esprit les remanieurs ont modifié ou complété leur modèle.

Mlle Katz, se proposant d'éditer un seul ms., a procédé comme Jonckbloet : elle a choisi *A1* et a emprunté les 97 derniers vers au ms. 368, le seul complet de la famille *A*. Ce choix est acceptable; si, en effet, on peut hésiter entre *A1* et *A2*, très proches, on doit éviter *A3* et *A4* souvent fautifs; *B* a délayé un modèle voisin de *A* et il est difficile d'éditer seulement *C* ou *D* malgré l'intérêt qu'ils présentent, car ces deux mss sont altérés en maints passages et, pour les corriger, on n'a pas de ms. de contrôle (il manque plus de 1.400 vers au

début de *E* et *D* est isolé). L'édition de Mlle Katz est une reproduction très consciencieuse du ms. de base ; les fautes sont rares ; lire toutefois : v. 138 *jugler* et non *juglers* ; 277 *col* et non *cor* ; 294 *gent* et non *grant* ; 401 *doutance* et non *dourance* ; 404 *arramon* et non *arragon* (m est écrit au-dessus de g exponctué) ; 436 *escler* et non *esclers* (cf. 1482 où le mot est écrit sans abréviation) ; 582 *t'en* et non *te* ; 583 *moi* et non *mai* ; 589 *as* et non *es* ; 612 *esfraez* et non *affraez* ; 856 *torouz* et non *toronz* ; 873 *voiz* et non *vioz* ; 1055 *et* au lieu de *el* ; 1152 *ne chaut* et non *me chaut* ; 1519 *roi* et non *rois* ; 1593 *le fié* et non *la fié* ; 1643 *lor i ont* et non *i ont lor* (un renvoi du scribe indique la place de *lor*). Cette édition est cependant plus sûre que celle de Jonckbloet qui avait introduit dans son texte une déclinaison parfois arbitraire (cas sujets tels que *li bers, li homs*) et qui n'avait pas toujours indiqué les passages où il corrigeait *A1*.

Mlle Katz a corrigé son ms. dans huit cas : en particulier, elle a voulu raccourcir les trois alexandrins (v. 46, 185, 1230) ; c'est peut-être inutile puisque les quatre mss *A* ont des alexandrins dans ces vers (le v. 1230 toutefois a onze syllabes dans le ms. de Milan) ; mais si on tient à corriger, on doit éviter de faire des vers faux : le v. 1230 de l'édition : *Boz i a, coluevres qui toz les mangeront* a une syllabe en trop ou une en moins. En revanche, son principe de fidélité au ms. l'a amenée à conserver des fautes évidentes que les corrections de Jonckbloet indiquaient souvent. On ne peut, certes, adopter les leçons de *CE* ou *D* si on veut éviter de donner à l'édition un caractère composite, mais les autres mss de la famille *A* (surtout *A2*) fournissent souvent le bon texte. Ainsi : après le v. 227, lacune évidente ; 277 lire *cors* (reprise du v. 255) ; 295-6 l. *cuidiez* et *venissiez* (d'après *A2*) ; 376 *li ber* dans une laisse en *-ié* (*herbier* de A3 a été mal lu par le scribe) ; 497 *deus* au cas régime (*A2* : *deu*) ; 797 vers trop court (*A3* ajoute *ge*) ; les v. 1256-7 présentent la même finale : *ne cesse ne ne fine* (*A2* a pour 1257 : *ne s'aresterent mie*) ; 1267 *beisiee* dans une laisse en *-ie* (*A2* : *bessie*) le même personnage ne peut être appelé *Phariens* v. 1589 et *Pharaon*, v. 1609 (d'ailleurs, dans l'index des noms propres, Mlle Katz ne connaît que la forme *Pharaon*). *B* qui semble remonter à un modèle parfois meilleur que *A* peut indiquer des passages fautifs ; il faudrait au moins les signaler comme tels, si on ne veut pas introduire de leçons de B dans le texte. Par ex. les vers 1810-11 ont une faute évidente : *li cuens Guillelme, qui fu preuz et vaillanz, vienent as portes de la cité vaillant* ; B offre un texte clair : *l. c. G. ne se vet delaiant, le pont avalent, les portes vont ouvrant.* Dans un cas, la leçon d'une autre famille semble s'imposer : dans le v. 1568, *deus dist la dame* est une reprise de 1545, mais fautive puisque Guielin répond : « *Oncle Guillelme...* » ; cette faute est commune aux quatre mss *A* et aux deux mss *B* ; *CE* a le bon texte : *deus dist li cuens* (le passage manque dans *D*).

Après le texte de *A1*, Mlle Katz donne des extraits de *C* (les 301 premiers vers et les 282 derniers), de *E* (322 vers), de *B1* (les 116 premiers) et de *D* (les 311 premiers). Le hasard semble seul avoir guidé son choix ; en se con-

tentant des premiers vers, qui sont relativement semblables partout, elle ne montre pas la diversité des traditions. Elle donne la fin de *C*, mais pourquoi n'a-t-elle pas choisi le passage correspondant de *E*? Ce rapprochement (qu'elle a esquissé p. XXXIV) prouverait au moins la parenté étroite de *C* et *E*. Si l'édition intégrale de mss si peu soignés que *CDE* lui paraissait une tâche trop lourde, elle pouvait se borner à éditer les parties spéciales à chaque famille. Ces extraits sont d'ailleurs de valeur inégale; ceux de *C* et de *B1*, faits d'après des copies de J.-L. Perrier, présentent quelques fautes seulement (de frappe sans doute), mais les extraits de *D* et *E* sont très mauvais. Ainsi on relève plus de quarante fautes dans les 322 vers de *E*. Par ex. l. v. 6 *quarel* et non *grel* (abréviation non vue); 245 *ivaite* et non *maite*; 254 *fet a blatengier* et non *ferable vengier*; 261 *pautenalle* et non *pauteiralle*; 262 *sognentage* et non *sognerage*; 266 *l'aufage* et non *lou saige*; 270 *orable* et non *or fole*; 276 une nouvelle laisse commence; 283 *soient* et non *forent*; 294 *ki* et non *lai*; 318 *ausi* et non *ank...* Bref, les extraits sont presque inutilisables.

Mlle Katz donne ensuite toutes les variantes de *A2*, *A3*, *A4* et de *B2*. Les variantes de *A*, très souvent graphiques, sont précieuses cependant, surtout celles de Milan, car ce ms. est difficilement accessible; mais celles de *B2* présentent quantité de fautes. Voici, au hasard : l. v. 36 *a soi* et non *a sor*; 51 *chanter* et non *chainer*; 411 *usler* et non *versser*; 879 *prové* et non *pué*; 1034 *veons* et non *acons*; 1035-6 *se metent* et non *se vierent*. De plus le ms. *B2* n'est pas incomplet; la *P. d'O.* va du f° 99 v° au f° 111 v° et non de 100 r° à 110 v° (comme l'indique l'introduction p. XXI); il manque donc dans l'édition les deux premiers vers et les 116 derniers de la chanson; et pourquoi avoir préféré *B2* à *B1*, qui est meilleur? Pourquoi avoir séparé *B1* et *B2*, qui se ressemblent beaucoup? En ne citant que les variantes réelles, l'éditrice aurait pu nous donner à la fois celles de *B1* et celles de *B2*.

Mlle Katz complète son édition par un tableau des assonances, un glossaire et un index des noms propres. Le glossaire présente malheureusement de nombreuses erreurs et de graves omissions. Par ex. v. 1292 *aïe* est pris pour un impératif dans *fu en aïe*; v. 152 *saut* est glosé par *to greet* dans *il saut Guillelme* (pourtant v. 1276 le mot est traduit avec raison par *to save* dans *il saut le roi*); v. 828 *tressuet* est glosé par *very gentle!* etc... On cherche en vain des expressions difficiles (comme *ferir arriere main* v. 1202-3) ou obscures (comme *lances misérables* v. 1051 ou *broches de lorois* v. 1136). Mlle Katz n'a pu comprendre *toronz* v. 856, faute de lecture pour *torouz* (Godefroy *toreil*) répétée p. 130; cependant le mot n'est pas signalé au glossaire.

Il est regrettable que l'éditrice n'ait pas apporté à tout son ouvrage autant de soin qu'à la copie de *A1*; pourtant son édition pourra remplacer l'édition devenue introuvable de Jonckbloet.

C. RÉGNIER.

GAUTIER DE COINCY, **De sainte Leocade...** édition critique par E. VILAMO-PENTTI, Helsinki, 1950, 277 pages; — **D'une fame de Laon...** édition critique par Veikko Väänänen; Helsinki, 1951, 88 pages [Annales Academiae Scientiarum Fennicae 62, 7 et 68, 2].

Le travail qui se poursuit à Helsinki sous la direction ou l'impulsion de M. A. Långfors continue à porter ses fruits. Après le livre de Mme Ducrot-Granderye sur les mss (et qui contient l'édition de deux miracles), Helsinki, 1932, les éditions de MM. E. Boman, Paris, 1935 (*de l'image qui fut la caution d'un prêt, de saint Basile*), T. Nurmela, Helsinki, 1937 (*de la chasteté aus nonains*), G. Losinski, Helsinki, 1938 (*de saint Bon*), E. von Kraemer, Helsinki, 1950 (*du clerc qui fame espousa*), après la très importante publication de M. A. Långfors lui-même concernant le ms. de Léningrad, Helsinki, 1937 (et je ne compte pas les nombreux articles de détail qu'il a donnés à la *Romania* et aux *Neuphilologische Mitteilungen*), voici deux nouvelles éditions de miracles, dont la première, en particulier, nous fait connaître un des textes les plus longs et des plus intéressants du prieur de Vic. Elles ont été réalisées, ai-je besoin de le dire? avec le soin auquel nous ont habitués les philologues du Nord. Les deux éditions comprennent, selon la règle, une analyse du texte publié et un examen des sources ou des antécédents du miracle versifié par Gautier; celle de Mme Vilamo-Pentti a, en outre, une longue note sur les gloses marginales latines de son texte. M. Väänänen a pu se dispenser de ce travail, car il a publié à Helsinki, en 1945, une étude d'ensemble sur ce problème ; il s'est contenté, pp. 75-76, de relever les gloses du ms. de Soissons, disparu à l'époque de sa première publication et qui, depuis cette date, a fait retour à la Bibliothèque Nationale. Les deux éditeurs ont également dressé une table complète (?) des rimes de leur texte ; Mme Vilamo-Pentti en a de plus étudié la langue (pp. 95-105 ; à ce propos quelques remarques : p. 96 d, note 4, il n'est pas tout à fait exact de parler de la confusion *ie/e* chez Gautier; les seuls exemples relevés concernent la 3e p. pl. du parf. de l'ind. ; or il y a là un cas particulier signalé depuis longtemps, cf. Suchier, *Altfr. Gramm.*, p. 24, par. 17 d ; p. 98, 4, si vraiment *frois* vient du germ. **friks* (cf. *FEW* III, 803 et Meyer-Lükke *REW* 3491), les vv. 1015 et 1793 témoigneraient peut-être du mélange *s/ʒ*, car *frois* est probablement, dans ce cas, un mot en *s*, du type phonétique de *lois* « louche », *gruis* « son », *frois* « grenouille » ; cf. sur ces deux derniers, E. Gamillscheg, *Romania germanica*, I, 205 et 215 ; je ne comprends pas la remarque 4, p. 100 : *veschié*, parf. de *vivre*, ne me paraît pas pouvoir être autre chose qu'un *vesquié*; donc, à la rime, *arceveskié*, qui n'est pas « l'évolution normale des dialectes centraux » ; je ne crois pas à l'explication de *roe*, en *o* ouvert, par l'influence de *roelle*, p. 98; les cas de non-diphtongaison de *roissole* et *mole* (pour *muele*), p. 98, 5, ne sont pas identiques, car *roissole* n'est jamais diphtongué ; la forme *paracore* 1645, du verbe *acorer* aurait pu être citée au même paragraphe ; p. 97,

par. 3 : ce qui est dit sur la confusion à la rime de *e* ouvert et de *e* fermé n'est pas net ; il fallait faire appel au témoignage des rimes féminines, qui n'ont pas été toutes relevées, pp. 92 et suiv. ; je ne vois nulle part signalée la rime *presse*, *messe* 63, ni le fait que *estre*, par exemple, rime en *e* ouvert au vers 1735 (*ancestre*), cf. 680 (*prestre*), mais en *e* fermé au vers 937 (*chevestre*) ; *aart*, pour *aert*, en rime avec *saint Maart* est une facilité que Gautier a largement utilisée, cf. Tobler-Lommatzsch, et qui aurait pu être signalée). On remarquera également la très intéressante note de Mme Vilamo-Pentti sur les termes de musique employés au figuré par Gautier : *aré*, *bémi*, *cefaüz*, *gamaüz*, *cesolfa*, et *verbloyer* avec ses variantes. Les mss ont été longuement comparés (quinze pour *Léocade*, douze pour la *Fame de Laon*) ; seuls présentent un intérêt les classements obtenus à propos du premier texte, le second étant un peu court ; il ne s'agit d'ailleurs que de classements à la base ; le haut ou la tête de l'arbre généalogique se perd dans les nuages, inutile de le dire. Dans l'ensemble, les groupements de Mme Vilamo-Pentti confirment, sur quelques points précisent les groupements déjà établis par Mme Ducrot-Granderye, MM. Boman, Nurmela et Lozinski. Les éditions ne sont pas « critiques » (heureusement) ; elles reproduisent le ms. de base, en le corrigeant chaque fois que sa leçon s'oppose à la totalité ou à la quasi totalité des autres témoins, ce qui est un principe très admissible, mais non nécessaire. Ces écarts sont au nombre de cent quatre vingt quatorze dans *Sainte Léocade*, ce qui ne paraît pas excessif sur un total de 2.356 vers ; M. Väänänen ne donne pas le nombre de ses corrections ; j'en ai compté, sauf erreur, soixante et une sur 770 vers, ce qui donne dans les deux cas, peu plus peu moins, une correction tous les douze vers. C'est un chiffre raisonnable et qui témoigne à la fois de la qualité et de l'homogénéité du ms. reproduit. A ce propos on notera que la troupe des éditeurs a changé de camp : abandonnant le ms. *M*, Bibl. Nat. fr. 2162, qui avait eu la faveur de Mme Ducrot-Granderye, de MM. Boman et Lozinski, elle est passée avec armes et bagages du côté de *N*, Bibl. Nat. fr. 25.532 (Vilamo-Pentti et Väänänen, je n'ai pas sous les yeux l'édition de M. von Kraemer). C'est le cas de dire : *habent sua fata libelli*. Nulle part la raison expresse de ce changement n'est donnée, *M* restant, naturellement un excellent ms. Il faut la trouver, je crois, dans la très étroite parenté qui lie *N* et *R*, le ms. de Léningrad, qu'ont utilisé de préférence MM. Långfors et Nurmela, ms. lui-même excellent. Et il est très vrai qu'il est avantageux d'avoir à sa disposition deux bons mss proches parents, frères si possible, l'un pouvant servir de contrôle à l'autre. Mais, à l'heure actuelle, le ms. de Léningrad, frappé à son tour de cette sorte de malédiction qui pèse sur les mss de Gautier de Coincy, est, paraît-il, introuvable. C'est donc un avantage bien réduit, en attendant le jour où ce ms. fera sa réapparition.

Voici maintenant quelques remarques sur le texte, le commentaire et le glossaire. On notera que commentaires et glossaires sont conçus sur un plan assez large, d'où certaines de mes additions.

Sainte Léocade : 160 *tumulte, temolte* devait figurer au glossaire. — 218 *aacier*, l'explication est embarrassée ; nous disons encore couramment « agacer les dents ». — 227 *iex dou cuer* méritait une note, surtout qu'il s'agit des juifs ; cf. encore 557 ; *oreilles dou cuer* 1305, plus rare, n'a pas été relevé ; cf. *charnel weil* 519. — 229 et 453 les allusions très précises à la légende de l'Antéchrist auraient pu être commentées. — 234 et 278 *bestial* n'est pas au glossaire : il a ici un sens étymologique que le fr. mod. ne connaît plus. — 311 point à la fin du vers. — 339 point à la fin, semble-t-il, et supprimer celui de 340. — 375-376 je crois que les deux vers signifient : « sachez qu'ils ont bien tort de remplir les sacs de ces chiens puants », c'est-à-dire de permettre aux juifs de s'enrichir. — 493 *monjoie*, faux sens au glossaire, qui vient de Godefroy. Comprendre « marque, signal qui indique que le but (d'un pèlerinage, en particulier) est proche ». — 514 *fausnoiez*, non pas « égaré », faux sens qui vient encore de Godefroy et qui s'explique sans doute par le fait que les variantes, comme c'est le cas ici, ont souvent *forvoiez*, qui est un autre mot. Comprendre « trompeur », et cf. sur ce mot difficile la note de Hilka, *Graal* 2424. — 525 *lever les planches* (d'un pont), mal traduit au glossaire ; c'est les enlever pour provoquer la chute de qui veut passer dessus. — 552 *dontu*, faute d'impression pour *dont*. — 639 il y a là une allusion à la tunique sans couture du Christ. — 674 *mort soubite*, non relevé, expression technique du langage religieux (et non de la médecine ou de la physiologie, comme aujourd'hui) ; elle est fréquente et désigne ce que les hommes du moyen âge craignaient le plus : une mort sans confession. — 711-712 je ne comprends pas la traduction donnée en note ; les vers signifient : « aujourd'hui on ne voit plus guère les prélats donner sans qu'il y ait quelque tromperie cachée, sans arrière-pensée ». — 715 point ou point et virgule serait plus clair. — 721-722 le vocabulaire de ces deux vers fait difficulté : *froucine*, var. *frocine*, *fronchine*, *frecine* ne semble guère pouvoir désigner une « femme de basse condition », dont on ne saurait faire un grand seigneur ou un grand doyen ; le mot doit signifier « nain », et on ne peut s'empêcher de penser au nom du nain dans le *Tristan* de Béroul, *Frocin*, *Frocine ; rabot*, au sens de « nain », est conservé par certains dialectes, ainsi que Godefroy l'avait signalé ; cf. en outre *FEW* I, 657 et *rabodé* dans le *Dictionnaire liégeois* de Haust. D'ailleurs l'exemple de Gautier n'est pas unique en anc. fr. Le mot est employé dans le *Maugis d'Aigremont* 3476 pour désigner Espiet, neveu de la fée Oriande, qui est, en effet, un nain lui aussi, mais dans un passage où la valeur dérisoire est très nette, comme dans notre texte. Quant à *cabot*, je crois qu'il faut y voir un « têtard » (de grenouille) ; ce sens est encore attesté dans certains parlers bas-normands ; le saint-polois *s'kabote* « rester chétif, petit » montre qu'il a été autrefois plus étendu vers le Nord, si tant est qu'il ait complètement disparu, cf. *FEW* I, 657 a et II, 335 a. — 735 sur le jeu de mots *graïl*, *grael*, cf. 740 ; je placerais un point à la fin du vers et deux points à la fin du 736. — 740 le jeu de mots *argent*, *art gent* aurait pu

être signalé; il est extrêmement fréquent en anc. fr., cf. Tobler, *Verm. Beitr.* II, 251; on le retrouve jusqu'au XVe siècle, chez Martin le Franc ou le *Doctrinal*, XIV, 232, de Pierre Michault, par exemple. De ce type de plaisanterie, l'éditrice n'a relevé que les cas des vv. 890-892 et 1300; mais on aurait pu dire un mot de ceux des vv. 1575-1586 (*Marcus, marca; liber, libra; Lucas, lucius; Salomo, salmo*) qui sont empruntés par Gautier à la poésie satirique latine, dite des Goliards, où ils sont courants, cf. P. Lehmann, *Parodie in Mittelalter*, pp. 59 ss. et 189. La plaisanterie grammaticale à propos des sodomites, 1232 ss., est de même origine, cf. encore 1275-76, et j'aurais mis une majuscule à *Nature* au vers 1265. — 890 la note sur *chane* est embarrassée, et pour cause. Godefroy, ici encore, est le coupable. Il n'existe pas plus de *chane* «colonne vertébrale» que de *chane* «dos». Il s'agit du *cane* signifiant «joue» (ou «dent» ailleurs). *Torner la chane* «détourner le visage». Ce mot n'a pas de chance avec les éditeurs, même exercés : ni Kjellman ni, cas beaucoup plus extraordinaire, Schultz-Gora ne l'ont reconnu dans leurs *Miracles de la Vierge* 35, 87 ou le *Chevalier au barisel* 653 (où l'on fait dire, sans sourciller, au poète que son héros avait les cheveux blancs noirs comme de la couenne). — 928 à la note : Gautier ne «s'imagine» pas; la comparaison de l'Église avec la *navicella* de Saint-Pierre est traditionnelle; cf. la célèbre mosaïque de Giotto sous le portique de Saint-Pierre de Rome. — 965-66 sont déclarés obscurs au glossaire à *aservir* ; le sens me paraît clair : «celui qui a une prébende et qui ne la mérite pas, fait de Dieu son serviteur», puisqu'il en vit, au lieu d'être le serviteur de Dieu; les vv. 968-69 reprennent l'idée. — 1100 *querre le moule as roissoles* valait bien une note. Je crains d'ailleurs que l'éditrice n'ait pas compris, qui renvoie à Gay, lequel traduit par «gaufre», ce qui est absurde. Il n'y a pas de moule à rissoles, car les rissoles se font à la main, d'où la plaisanterie, qui signifie «perdre son temps». On envoie de même au régiment les jeunes soldats «chercher la clé du champ de tir». Cf. à ce sujet la note de M. M. Roques, *Romania* LVI, 414. — 1465 *genz soutaines* «gens inférieurs, de basse condition» (c'est la glose de Godefroy, quelque peu accentuée) ne me paraît pas convenir au contexte, qui est, pratiquement, il aurait peut-être fallu l'indiquer, une traduction de *Mathieu* XXIII, 5-7, texte célèbre sur les pharisiens. Mais je ne vois pas d'interprétation satisfaisante de *soutaine*. — 1517 *trut* «ruse», dont la finale a gêné, se retrouve chez Guillaume de Saint-André 2830 en rime avec *rut*. — 1557-1558 *quite et quite* se rencontre assez souvent ailleurs que dans les passages cités par Tobler, *Verm. Beitr.* IV, 111, par exemple chez Rutebeuf, *Complainte d'outremer* 122 ou *dou comte de Poitiers* 23, dans la *Chronique* d'Ernoul, p. 248 et dans les *Vers de la mort* de Robert le Clerc, qui fait de l'expression un usage fréquent et intéressant (cf. le glossaire de l'édition). Il n'y a pas de doute que *dire cuite et cuite a auc.* signifie «régler ses comptes avec qq. et rompre ensuite toute relation avec lui». Je crois qu'avec *crue et cuite*, au vers suivant, qui sont des adjectifs, et non

des substantifs, il faut sous-entendre *char*, ne pas manger de viande étant au moyen âge, et aujourd'hui encore, sans doute, le trait essentiel des régimes de pénitence et d'abstinence. L'expression ne doit évidemment pas être prise à la lettre ; elle est de type allitératif, comme *ne chauf ne chevelu*, par exemple. — 1616 *pot*, au glossaire ; je comprendrais, avec plus de précision, « qui leur permet de faire gras en temps de jeûne ». — 1752 *tostee* me paraît être le substantif, et non une forme verbale. — 1893 *par li* « à elle seule, pour elle toute seule » manque au glossaire. — 1963 point à la fin. — 2059 il est douteux que *estre* « lieu, place » soit, comme il est dit au glossaire, un infinitif substantivé ; cf. les dict. étymologiques s. v° *exterus* ou *extera*. — 2121 *semencier* paraît signifier ici non pas « semer », mais « germer » ou, peut-être, « porter graines ».

D'une fame de Laon : point à 5, virgule à 6. — 118 si *mouche* dans *mouche mue* est *musca*, l'éditeur a bien vu qu'il faudrait *mousche*. L'expression se retrouve ailleurs, et Godefroy en a cité deux autres exemples, dont l'un de Gautier justement, V, 429, s. v° *mousquemue*, mais sa traduction « maladie qui fait tomber les moustaches » est d'une fantaisie qui dépasse les bornes. — 204 *demain* « le lendemain » ne convient pas ; je me demande si on ne pourrait pas couper *de main* et comprendre « sur le champ », mais je n'en connais pas d'autre exemple. — 212 *de grant maniere* n'est pas très clair ; se rapporte sans doute à *irïement* ; en conséquence, pas de virgule. — 454 interrogation après *vaut*. — 470 placer la virgule après *ardoir*. — 479 *a estal* traduit par « debout » au glossaire ; peut-être « à son aise ». Godefroy n'a pas d'exemple de cette valeur, mais cf. *Aiol* 5956 où le sens est, sinon identique, du moins analogue. — 768 *nou* = *ne le*, traduit au glossaire par « ni celui de.. » me paraît impossible. Il faut lire (ou corriger) *non* et comprendre « celui qui ne loue pas la Vierge ne vaut pas un œuf de caille, que dis-je ? pas même un œuf d'alouette ». Cette valeur emphatique de *non* est fréquente. — Aux notes, 263-66 sont traduits un peu vite, rectifier : « c'était un homme savant, mais je n'estime pas sa science en ceci que le Saint-Esprit ne l'avait pas arrosée ». — 280-83 sont rendus exactement, en gros, mais, au glossaire *raoit* est considéré à tort comme l'imparfait de *raier* ; c'est l'imparfait de *rere* « raser, racler », pris au sens de « passer la réglette sur le boisseau pour que la mesure soit rase ». — 432 la traduction laisse supposer que *pert* serait une forme de *perir* ; c'est le présent de *perdre* ou, peut-être, de *paroir*. Au lexique *amonester* n'est pas « persuader », mais « encourager, pousser à » ; *chanevoz* (*chanevot* ?) n'est ni une « botte de chanvre », faux sens qui vient de Godefroy, ni même tout à fait la « tige du chanvre », comme le veut Tobler-Lommatzch, mais la « tige du chanvre une fois qu'on en a retiré la partie filamenteuse et qu'il n'en reste plus que la partie ligneuse ». C'est le fr. mod. *chenevotte*, qui figure encore dans les dictionnaires, et qui est bien connu par un texte célèbre de Villon ; *moitié, plus que devant la moitié dure* traduit par « de beaucoup » est encore une inexactitude dont Godefroy X, 137 b est

responsable. Simplement : « le feu dure la moitié en plus que la première fois ; *parfondre* 614, glosé par « s'effondrer » semble un contre-sens ; c'est « fondre en larmes » ; *a piece* 326 non pas « pendant longtemps », mais « de longtemps ».

Félix Lecoy.

Dialogue de saint Julien et de son disciple, poème anglo-normand du XIIIe siècle, édité par Adrien Bonjour, [Anglo-norman text society, VIII] ; Oxford, 1949 ; XXVII-93 pages.

Voici une édition bienvenue de ce texte assez intéressant (deux mille vers environ), signalé dès 1900 par P. Meyer. Un versificateur, qui n'était pas sans mérite, l'a composé en s'inspirant du *Pronosticon* de saint Julien de Tolède, et il a réussi à y traiter avec assez de bonheur, sinon avec originalité, de quelques grandes questions morales et religieuses : origine du péché, mystère de la rédemption, état des âmes après la mort et avant le jugement dernier, description de ce jugement lui-même. Le texte nous en a été conservé par deux mss de Londres et d'Oxford, et, en fragment, par un troisième, à Cambridge. M. Bonjour publie le texte de Londres, qu'il considère comme le meilleur, pour des raisons qui ne sont ni très nombreuses ni, peut-être, très décisives ; P. Meyer penchait pour la version d'Oxford ; en fait, la bonne leçon semble bien se trouver tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre copie. Quoi qu'il en soit, M. Bonjour n'a pas voulu nous donner un texte composite ; il s'est contenté de retoucher là où cela lui a paru nécessaire son texte de base, et il a dressé à part, p. 87, ce qui est une bonne pratique, la liste de ces retouches, d'ailleurs insuffisantes. Je pense seulement qu'il aurait mieux valu ne pas imprimer à la suite du texte l'épilogue du ms. d'Oxford, qui est certainement apocryphe, de même que le petit développement 477-484 et les couplets 397-398, 577-578. Le compte des vers est boiteux à partir du vers 1069, par suite d'une lacune (d'un vers?) dans le ms., la numérotation paire tombant désormais sur le premiers vers d'une rime. C'est un accident qui rend inutile le compte par quatre et que, je crois, il vaut mieux éviter.

Une partie de l'introduction beaucoup trop brève, et surtout très insuffisante, est consacrée à la langue de l'auteur. Il y a, en effet, un problème. « Composé en Angleterre au cours du XIIIe siècle », avait dit P. Meyer, *Romania*, XXIX (1900), 1, en signalant le poème. Plus tard, à propos du fragment de Caïus College, *Romania*, XXXVI (1907), 503, il avait trouvé la question « délicate ». Elle l'est, en effet, bien que l'origine anglo-normande de notre *Dialogue* n'ait jamais été mise en doute (Vising, Tanquerey). En fait, l'auteur était peut-être d'Angleterre, mais cela ne se voit guère à sa langue qui est très correcte, autant qu'on puisse en juger à travers les copies, qui, elles, sont anglaises. C'est un point qu'il fallait examiner de près ; M. Bonjour a plutôt escamoté le problème en le considérant comme résolu. Il ne

cite pas (p. XVII) de rimes en *ie/e*, contrairement à ce qu'il croit, sauf *banere*, *emperere*, mais il s'agit, pour *emperere*, d'un mot en *-ator*, et ces formations connaissent parfois, sur le continent, des doublets en *-iere*; la rime du vers 157, par suite d'une erreur, est présentée comme une rime de *ou* à *u(i)*; c'est une excellente rime en *ui* (*tuit*, *nuit*); la rime *angoisse*, *puisse* (1158) se rencontre sur le continent (*Vair Palefroi*, 609; *Dolopathos*, 3365; cf. encore *cuisse*, *anguisse*, dans le *Lai de l'ombre* 774). Les rimes de *è* à *ai*, type *estre*, *maistre*, ne sauraient être présentées comme anglo-normandes, non plus que les rimes de *fait* à *soit*, à la date présumée de notre texte, cf. M. K. Pope, *From Latin*... par. 519. Il y aurait bien les rimes de *en* à *ein* des vers 317 et 503, si elles étaient assurées. Mais, pour 318, le ms. d'Oxford, qui n'est pas continental, donne une rime correcte, qui est certainement le bon texte (cf. 313-14); quant au vers 503, c'est par un lapsus que M. Bonjour le cite ici; il a été trompé par la graphie; *mendre*, lat. minor est en anc. fr. un mot en *en*, non en *ein*. Il n'y a donc pas dans ce texte de rimes anglo-normandes; du moins, l'éditeur n'en cite-t-il pas. Son étude, rapide, de la morphologie, outre qu'elle est confuse et assez mal conduite, ne prouve rien non plus. Quant au vocabulaire, il est encore moins significatif : *journi* 1656 étant un hapax, il n'y a rien à en tirer (le ms. d'Oxford a un autre texte); *nanal* se rencontre ailleurs qu'en anglo-normand; *enorbettes* 1369 n'existe pas, il faut lire *en orbettes* (Oxford *a orbettes*, cf. *a clignetes* et *à l'aveuglette*). Enfin, je ne pense pas qu'on puisse admettre l'explication de *estre en awer* 1221, donnée p. XIX. Je n'ai malheureusement pas à ma disposition le texte *Des grantz geanz*, où l'expression se retrouverait; je ne sais trop quoi penser non plus du passage de la lettre de 1281, cité par Godefroy, d'après Rymer (III, 466 b, *estre en grant eswer*, sous *esgart*), mais il semble que notre texte, le mot rime étant *a croire* (mal coupé dans l'édition), exige, étant donné la pratique constante de l'auteur, un mot à rime féminine en *-oire*, à la rigueur en *-aire*, conditions auxquelles *esgart* ni ses variantes phonétiques ne peuvent répondre. Il faut, je crois, reconnaître ici, sous la graphie fautive ou analogique *awer*, le fr. *auvoire*, lat. arbitrium; *estre en auvoire* est enregistré par Godefroy et le Tobler-Lommatzsch avec un sens qui convient à notre passage. Cependant la question n'est pas simple, cf. *Saint Modwenna*, éd. Baker et Bell, pp. XIV et XIX, auquel M. Bonjour aurait dû renvoyer, et Miss Pope, *Mélanges Hoepffner*, p. 66. Enfin, on s'étonne de ne pas trouver un seul mot sur la technique de la versification. Tout cela n'empêche pas, sans doute, notre auteur d'avoir vécu outre-Manche (son œuvre n'est conservée que par des mss anglo-normands; cf. encore les formes *remis*, *remist* de *remaindre*, dont on ne cite pas d'exemples continentaux, et la conjugaison d'*espargnier* 325), mais il faut reconnaître qu'il savait fort bien le français.

Voici maintenant quelques remarques rapides sur le texte tel qu'il est imprimé : 147 me paraît incomplet pour le sens; 229 *aposte*, malgré la remarque de la page XIX, est un mot bien connu; c'est une variante anglo-normande,

par confusion de préfixe, de *empost*, qui signifie « impur » et non « abominable »; 520 interrogation, sans doute; 619-620 me paraissent se rapporter à ce qui suit; 690 *recoverir* m'inquiète; 936 virgule seulement; 1117 *fere taille* « enregistrer une dette » méritait le glossaire; 1220 *a crere* en deux mots; 1299 *eire*, rangé sous *eir* et glosé par « air » au glossaire, est une erreur; c'est « voyage, chemin », lat. iter; 1377-78 je ne pense pas qu'il y aurait trop de hardiesse à lire 1377 *que c'est* et 1378 *que le alme* (ou *que l'alme*); 1475 et 1492 les virgules sont de trop; 1920 imprimer *reneés* pour être conséquent, et par commodité; 1932 le vers n'est pas clair; il doit signifier que les pécheurs se sont jugés eux-mêmes, se sont condamnés eux-mêmes; c'est une idée qui est exprimée dans la *Visio Pauli*, à laquelle l'auteur ne pouvait pas ne pas penser (cf. la question de la *seconde mort* au vers 1976) et à laquelle il l'a peut-être empruntée.

D'autre part, le ms. d'Oxford aurait dû être utilisé avec moins de parcimonie, car il a très souvent la bonne leçon. En voici quelques exemples pris d'abord dans les deux cents premiers vers. Je ne retiens pas les cas, fréquents, où il donne un vers juste là où le ms. de Londres a un vers faux. Vv. 35-36 *...deseiver, ...et de blanc noir;* 93 *del siecle;* 96 *ancienour;* 99 *tourne a;* 143-145 *Solail et lune et firmament Et les esteilles ensement Servirent homme de lumiere;* 191 *Saunz mal, saunz peyne e sanz dolour*. Et voici encore trois autres cas pris au hasard dans la suite du texte : 244 devait être emprunté à Oxford, et non corrigé arbitrairement; 587 n'a pas de sens dans Londres; le bon texte est dans Oxford, avec interrogation à la fin; 1373 la leçon de Londres me paraît une faute grossière; la rime est mauvaise, en plus; il faut adopter l'excellent *veue* d'Oxford, tout le développement qui précède l'exige; il s'agit des fameux *oculi cordis*, des *yeux du cœur*, par conséquent de la *vue de l'âme*, si fréquemment mentionnée au moyen âge.

Félix Lecoy.

Edmond Faral, **Pour le commentaire de Rutebeuf** *Le dit des « Règles »* (*Studi Medievali*, vol. XVI, 1943-1950; pp. 176-211).

M. Faral donne ici une édition critique du *dit des Règles* dont il cherche à déterminer le degré d'actualité, comme il l'a déja fait pour d'autres œuvres du même auteur.

Le *dit des Règles* appartient à la série des pièces de Rutebeuf relatives au conflit entre l'Université de Paris et les ordres de Frères Prêcheurs et Mineurs, mais les allusions qu'il présente sont beaucoup moins apparentes que dans d'autres cas.

Un passage cependant contient deux indications très précises : Il est question aux vers 77-91 d'un « acort boen et leal » entre l'Université et les Jacobins, accord dû au « consoil fin et feal » de vingt-quatre prélats assemblés, et rompu ensuite par la faute des Jacobins. M. Faral nous apprend que

cet accord est celui du 1er mars 1256, conclu sur l'initiative des archevêques de Bourges, Reims, Sens et Rouen, pour mettre un terme à la querelle qui menaçait de s'éterniser depuis qu'un nouveau pape, Alexandre IV, était revenu sur les mesures prises par Innocent IV, peu de temps avant sa mort, en faveur de l'Université. En réalité, les Jacobins ne rompirent pas l'accord : le pape ne le reconnut jamais, mais il reste que les Frères se référaient directement aux décrets pontificaux, au mépris de la hiérarchie ecclésiastique, et que les prélats manquaient de fermeté et de persévérance : «... oncques puis n'en firent clamour ».

Ainsi ces quinze vers, qui semblent à première vue ne contenir que des critiques générales, se rapportent à des faits bien déterminés et l'auteur y prend position, quoique les allusions restent voilées.

Les vers 92-101 ont trait à la condamnation de Guillaume de Saint-Amour, qui a inspiré à Rutebeuf deux autres pièces à la fois plus précises et plus véhémentes : le *dit de Guillaume de Saint-Amour* et la *complainte de Guillaume de Saint-Amour*. Ici Rutebeuf regrette que l'Église laisse exiler un tel clerc malgré sa défense victorieuse en cour de Rome, allusion à des événements qui se sont déroulés à la fin de l'année 1256 et en 1257 : Guillaume de Saint-Amour demeurait l'adversaire le plus redoutable des Frères et, par conséquent, du pape qui les soutenait ; on essaya de l'abattre en incriminant son *Tractatus de periculis novissimorum temporum* et il présenta lui-même sa défense avec succès ; M. Faral cite à ce sujet un texte formel : «... fortiter in curia stetit... de sua innocentia et doctrina... competenter satisfecit » (*Chron. Normanniae*). Mais lorsque Guillaume voulut quitter Rome, au début du mois d'août 1257, une lettre pontificale lui interdit de rentrer en France et lui retira le droit de prêcher et d'enseigner. Les vers 92 à 101 s'éclairent à leur tour par ces précisions historiques.

Ces indications permettent en même temps à M. Faral de dater le texte : elles donnent en effet le terminus a quo, mais M. Faral pense qu'il faut descendre jusqu'en 1259, à cause d'une part de la critique aux prélats qui suppose qu'un laps de temps suffisant s'est écoulé pour que l'auteur ait constaté leur inertie, d'autre part à cause du ton des allusions à Guillaume de Saint-Amour, qui montre que Rutebeuf n'est pas sous le coup de l'émotion due à la nouvelle de l'exil. Or, en 1259, une certaine agitation commence à renaître en faveur de Guillaume et cette agitation est sévèrement réprimée : une lettre du pape du 26 juin 1259 ordonne de brûler tous les libelles et pamphlets se rapportant à la querelle ; d'où l'indignation de Rutebeuf et son désir d'intervenir, mais aussi la prudence inaccoutumée de ses allusions. Le début du poème « Or est li dires perilleuz » prend par là un sens très plein auquel on n'avait pas prêté attention jusqu'ici.

M. Faral démontre ensuite que tout le reste de la satire est profondément imprégné de la doctrine de Guillaume de Saint-Amour : sous les critiques vagues il retrouve la pensée et même parfois les images et les expressions

de l'auteur du *De periculis*. Sur ce terrain il est beaucoup plus difficile d'être affirmatif et la tâche est délicate de discerner ce qui est souvenir précis, idée dans l'air, rencontre d'opinions banales ; mais certains textes cités sont très probants, telle par exemple la glose de Guillaume sur saint Mathieu, qui permet d'expliquer les vers 34-35 (ces hypocrites) « qui ont les enseignes escrites einz vizages... ».

Ainsi, sur plusieurs points qui restaient vagues ou obscurs, le texte de Rutebeuf se trouve éclairé, et les circonstances expliquent l'allure de la satire, plus réservée et plus enveloppée ici qu'ailleurs ; M. Faral nous aide à comprendre et à apprécier le poète et, comme il le souhaite, à « suivre en leurs réalisations ses habiletés d'écrivain » ; il éclaire aussi, dans la mesure du possible, la figure de l'homme, qui apparaît comme une sorte de publiciste, très au fait des idées en cours, avec une intelligence profonde des doctrines exposées, qui donne un ton de conviction très particulier à la polémique relativement mesurée qne nous trouvons ici.

En outre, une telle étude éclaire un aspect de la querelle de l'Université et des Jacobins qui pourrait échapper à qui se bornerait aux textes d'archives : rien ne peut faire mieux saisir l'influence de Guillaume de Saint-Amour que de voir à quel point ses sermons et ses traités sont familiers à un homme qui n'est pas un professeur et qui n'écrit pas pour des théologiens. L'histoire littéraire et l'histoire proprement dite se prêtent un appui indispensable.

M. Faral ajoute en appendice : *a*) une liste d'abréviations pour quelques ouvrages principaux qui constitue une bibliographie de l'histoire de la querelle ; *b*) une bibliographie des ouvrages de Guillaume de Saint-Amour.

On rectifiera sans peine deux erreurs matérielles : p. 183, c'est le 2 octobre *1255* (et non *1256*) que les maîtres de l'Université de Paris déclarent leur société dissoute pour n'avoir pas à y admettre les Frères Prêcheurs ; p. 186, il faut lire, bien entendu, « *Alexandre IV* (et non *Innocent IV*)... fait juger l'ouvrage par quatre cardinaux. »

Jeanne Lods.

PÉRIODIQUES

Anales del Instituto de Lingüística, Cuyo, Argentine[1], IV (1950). — P. 1-35. E. F. v. Richthofen, *La evolución estilística en la poesía romance.* — P. 36-81. W. Th. Elwert, *La crisi del linguaggio poetico italiano nell'ottocento.* — P. 82-113. Fr. Krüger, *Etimologías hispánicas.* 1. De *pinga* « gota » a *pingo* « caballo ». Rejetant la dérivation de pendicare, M. K. propose de voir dans *pingar* « tomber goutte à goutte » (N.-O. de la Péninsule et Portugal particulièrement) et *pinga* « goutte », une onomatopée **ping-ping-*... reproduisant le bruit de l'eau tombant sur le sol. Des variantes de *pingar* ont les sens de « bruiner, pleuvoir », « mucosité, liquide gras », « vin, ivresse » ; de l'idée de « tomber » : « chose pendante, pointe, chose élevée. » Comme en français, *pinga* « goutte » a passé au sens de « chose de peu d'importance » ; d'où de nombreux adjectifs péjoratifs, et le *caballo pingo* qui, au Chili, a encore le sens de « mauvais cheval », et a passé au sens simple de « cheval » puis « coursier » en Argentine. 2. *Designaciones de « copo de nieve ».* Étude des formes propres aux dialectes de l'Ouest de la Péninsule ; elles sont tirées des noms du chiffon (*farrapo, faragacho, trapo, fatoco*), de l'enveloppe de plantes (*folhepo, carapella*), de l'étincelle (*falapo*), d'insectes ou d'oiseaux (*mosca branca, paxarada*). 3. *Babujeira* « lluvia fina ». Désignation d'Hermisende (prov. de Zamora) ; dérivé de ba ba, existant également en galicien, bable et catalan. 4. *barandal-blindal-banzau.* Nom du tiroir en bois destiné à recueillir la farine, au moulin, et servant de barrière (*baranda*) pour qu'on ne puisse pas toucher aux meules. Les variantes sont très nombreuses dans le vocabulaire agricole du Nord de l'Espagne. 5. *La evolución semántica de « verdugo ».* Le sens primitif se trouve en cast. *verdugo*, cat. *verduc*, arag. *verduco*, etc... « petite branche », d'où « cercle fait avec des baguettes, vertugadin » ; d'autre part, « fouet » et « celui qui fouette, bourreau » ; l'auteur donne une liste de mots dérivés dont les sens s'expliquent à partir de ces acceptions générales. — P. 114-126. A. Tovar,

1. Nouveau directeur : Fritz Krüger. La revue fait désormais une large part aux études à la fois linguistiques et ethnologiques.

Ensayo de caracterización de la lengua guaraní. Résumé contenant de nombreux faits intéressant la linguistique générale. — P. 127-139. M. E. Zappacosta de Willmott, *Problemas del hispano-americano.* Discussion des théories des substrats indigènes dans l'espagnol parlé en Amérique. L'auteur passe en revue les ouvrages récents de M.-L. Wagner, *Lingua e dialetti dell'America Spagnola* et de B. Malmberg, *l'Espagnol dans le Nouveau Monde*, et conclut que la plupart des phénomènes notés dans les langues hispano-américaines ont leur correspondant dans celles de la péninsule ibérique. L'influence des langues primitives est nette dans le vocabulaire ; mais en phonétique, morphologie et syntaxe, on doit être beaucoup plus prudent quant aux substrats invoqués. — P. 140-156. K. Kunath, *La casa rural en el este de Guatemala.* Étude de caractère ethnologique et linguistique, présentant un vocabulaire classé des mots désignant les parties de la maison, du lit et de la cuisine. — P. 157-190. Fr. Krüger, *El Pirineo español. Arte popular decorativo en Cataluña. La Fiesta de Navidad.* Commentaire des trois ouvrages de R. Violant i Simorra, *El Pirineo español.* (1949), *Art popular decoratiu a Catalunya* (1948) et *El Llibre de Nadal* (1948). — P. 191-227. R. Violant i Simorra, *Terminologia sobre el foc, la llar i la llum al Pallars Sobirà.* Étude folklorique et lexicologique, bien illustrée. — P. 228-236. J. M. Piel, *Apontamentos de etimologia portuguesa.* 1. *Baço*, esp. *bazo.* Rejette les bases *opacius et badius proposées jusqu'alors ; *baço* pourrait continuer hepation « foie », (hepatia dans Pétrone, Lucilius, Apulée), avec aphérèse (cf. hebdomada > anc. ptg. *doma*) ; lorsque ficatum a pris le sens de « foie », hepation a pu prendre celui de « rate », se substituant ainsi à lien ou splen. 2. *Escassilho, escacilho, escaço.* Plutôt que de voir dans *escassilho* « petit morceau d'une chose brisée » un dérivé de *escasso* « peu, rare », M. P. pense à un type *ex-quassare (cf. *ex-quassiare* > ptg. *escachar* « fendre ») ; comme postverbal : *escaço.* 3. *Espenda.* Terme technique désignant la partie de la selle où s'appuie la cuisse. Alors que les formes issues de ex-pendere signifient généralement « dépenser » et non « être suspendu », ex-pandere, représenté en anc. ptg. par *espandudo, espandidura*, pourrait satisfaire davantage ; mais on ne connaît pas **espander, -ir.* L'influence de *pender* expliquerait le *e* de *espenda.* 4. *Rapacona.* Désigne l'étoile de mer. Rapproché du franç. *arrapecon, raspecon*, métaphore obscène. 5. *A tinça de.* De *tentiare « lutter ». — P. 248-249. C. r. par F. Krüger de G. Rohlfs, *Romanische Philologie, I.* — P. 249-253. C. r. par F. Schürr de C. Battisti, *Avviamento allo studio del latino volgare.* — P. 253-256. C. r. par S. Bucca de C. Battisti et G. Alessio, *Dizionario etimologico italiano* (1°, 2° : *A-attastare*). — P. 256-257. C. r. par S. Bucca de G. Alessio, *Le origini del francese.* — P. 257-259. C. r. par G. Moldenhauer de Martin de Riquer, *La lírica de los Trovadores.* — P. 259-262. C. r. par G. Moldenhauer de A. Zamora Vicente, éd. *Poema de Fernán González.* Quelques corrections. — P. 262-264. C. r. par F. Krüger et A. Griera, *Bibliografia lingüística catalana.* Quelques com-

pléments ; cf. *Rom.*, LXXI, p. 286. — P. 264-298. C. r. par Fr. Krüger de A. Griera, *Tresor de la llengua, de les tradicions i de la cultura popular de Catalunya*, de M. J. Canellada, *El Bable de Cabranes*, de M. C. Casado Lobato, *El habla de la Cabrera Alta*, de M. de Paiva Boléo, *Introdução ao estudo da filologia portuguesa*, de M. Rodrigues Lapa, *Estilistica da lingua portuguesa*, de D. A. Tavares de Silva, *Esbôço dum vocabulario agricola regional*, de M. T. de Mendonça Lino Netto, *A linguagem dos pescadores e lavradores do concelho de Vila do Conde*, de J. A. Capela e Silva, *A linguagem rústica no concelho de Elvas*. Commentaires abondants. — P. 298-301. C. r. par A. Tovar de M. L. Wagner, *Lingua e dialetti dell'America Spagnola*. — P. 301-314. C. r. par F. Krüger de C. E. Kany, *American-Spanish Syntax*. — P. 340-359. C. r. par F. Krüger de B. E. Vidal de Battini, *El habla rural de San Luis, I*, de J. Vicente Solá, *Diccionario de regionalismos de Salta*.

B. Pottier.

Romance Philology, IV (1950-51), 1. — P. 1-15. Ch. A. Knudson, *The Problem of the « Chanson de Roland »*. Traite trois aspects des problèmes posés par le Roland : l'unité du poème (l'épisode de Blancandrin est bien dans l'esprit du poème), les allusions historiques ou géographiques (Tavernier, Boissonnade, Manteyer, Grégoire et Mireaux n'ont vu, chacun, qu'une partie des possibilités), la genèse du genre épique en France (formes rudimentaires pendant les siècles précédant le XIe, et épanouissement pendant cette période de grande activité créatrice). — P. 17-45. Y. Malkiel, *The Latin Background of the Spanish Suffix « -uno »*. Diez, suivi par de nombreux philologues, voyait dans apru(g)nus le prototype des dérivés en -unus ; mais aper n'a pas survécu dans la Péninsule et il est improbable que aprunus ait pu servir de modèle. M. M. donne une liste des mots à suffixe *-uno* (une soixantaine), dont plus de la moitié ont comme thème un nom d'animal. Le plus anciennement attesté et largement diffusé est *cabruno*, de capru(g)nus, qui a laissé des continuateurs en cat., prov. et poitevin par ex. On suit aisément l'extension de ce suffixe pour désigner des états humains (*hombruno, campuno...*). — P. 47-53. A. Castro, *Antiguo español « fijodalgo = ibn-al-homs »*. Les terres du *quinto* (la cinquième partie du territoire donnée au souverain, — coutume arabe passée chez les chrétiens) se sont transmises de père en fils ; les militaires qui en avaient hérité ont pu être appelés *hijos del quinto*, c'est-à-dire *hijos de al-homs*, devenu *hijo de algo* par étymologie populaire. Pour la discussion de cette étymologie voir le c. r. de R. Lapesa, *NRFH*, III, 298, du livre d'A. Castro, *España y su historia*, et F. Lázaro, *RFE*, XXXI (47), p. 161-170 où est proposée une base latine. — P. 54-55. B. Pottier, *A propos de cat. arag. « noscleta, moscleta »*. Ces mots ont le sens de « agrafe, crochet, anneau » ; les formes dérivées du germ. **nusca, *nuskil* ont dû se croiser avec les continuateurs en *m-* de musca dont les emplois métaphoriques sont nombreux (cf. *couteau à mouche*). — P. 55-62. A. D. Me-

nut, *The French Version of Aristotle's* Economics *in Rouen, Bibl. Municipale, MS 927*. Confirme l'attribution à Oresme des livres de « Éthiques » et « Politiques », mais la refuse pour le troisième livre du ms., « Yconomiques », d'après les documents découverts par E. Van Moé sur l'histoire de la reliure de ce recueil. Il s'agit d'une traduction postérieure de Laurent de Premierfait. — P. 63-64. C. r. par S. Griswold Morley de Ch. W. Jones, *Medieval Literature in Translation*. — P. 65-67. C. r. par E. Auerbach de Th. Frings, *Minnesinger und Troubadours*. — P. 67-68. C. r. par R. Whittredge de G. Frank, éd. Rutebeuf, *Le Miracle de Théophile*. — P. 68-76. C. r. par H. Newstead de Ingeborg Dubs, *Galeran de Bretagne : Die Krise in französischen höfischen Roman*. — P. 76-78. C. r. par J. E. Shaw de E. Li Gotti, *Repertorio storico-critico dei testi in antico siciliano dei secoli XIV e XV*.

2-3. P. 79-153. H. D. Austin, *Dante and the Mineral Kingdom*. Étude des emplois qu'a faits Dante dans ses ouvrages des métaux, pierres, perles, etc..., de leur utilisation littéraire et philosophique. — P. 155-194. M. R. Lida de Malkiel, *Tres notas sobre don Juan Manuel*. I. Don Juan Manuel y la orden de los Dominicos. II. Los refranes en las obras de don Juan Manuel. III. Don Juan Manuel, la Antigüedad y la cultura latina medieval. — P. 195-215. H. et R. Kahane, *The Mediterranean Term* surgere « *to anchor* ». Dès le XIIIe siècle apparaît en Catalogne *surgir* « jeter l'ancre ». On a eu tout d'abord *surgir* « jeter » puis *surgir ancores*. La forme catalane s'est étendue ensuite aux autres langues romanes. L'auteur étudie en outre les différentes constructions du verbe *sorgere* en italien, et les diverses formes des dérivés de surgere et de surgitorium. — P. 217-256. Ig. González-Llubera, *A Transcription of MS* C *of Santob de Carrión's* « *Proverbios Morales* ». Transcription des 527 distiques du ms. de Cambridge, de la première moitié du XVe siècle. — P. 257-267. P. Barbier, *Nouvelles études de lexicologie française. III*. 6. Français *malvivant*. Références concernant l'emploi de *malvivant* comme adjectif dès 1507, et comme substantif dès 1526. On n'a qu'un exemple de *malvivre*, en 1464 ; *bienvivre* apparaît en 1580, et *bienvivant* en 1464. 7. Français *ordonnancer, ordonnancement*. Ces deux mots ont dû exister sans interruption depuis le XVe siècle. 8. Moyen-français *parrouve* ; faut-il lire *parrome* ? Tiré d'un inventaire d'objets de marine, du XIVe siècle. Lire *parrome*, de l'it. *paroma* « un des cordages du navire ». 9. Français *placet* « tabouret ». Après avoir étudié des ex., rejette une dérivation de *place* ; dans le Nord-Est, *passet* signifie entre autres choses « petit banc » : le mot est-il venu à Paris où il aurait subi l'influence de *place* ? 10. Français *récépissé*. En usage dès le XIVe siècle. 11. Français *répondant, répondance*. Nombreux exemples nouveaux. 12. Français *saligaud*. Additions à l'article de L. Michel (*Mél. Haust*, 281). — P. 267-274. D. Griffin, French *berne*, Spanish *bernia*. Le franç. *berne* et l'it. *(s)bernia* viennent de l'esp. *bernia*, relevé à partir de 1490. Discute, sans pouvoir conclure, les étymologies proposées : Hibernia,

ar. *burnus*, franç. *Béarn*... — P. 274-276. G. Gougenheim, « Fouyant », *nom de la taupe dans le Nord et le Nord-Est du domaine français*. Les gloses de Reichenau donnent : « *talpas* : muli qui terram fodunt. » Ce *muli* représente le germ. *mol*, *mul* « lézard » ou « taupe ». Pour éviter une confusion avec mūlus « mulet » (cf. *mulot*), on précise *qui terram fodunt*, c'est-à-dire *mulus fodiens abrégé en fodiens > *fouyant*. — P. 276-280. S. Kliger, *A Renaissance "Controlled" Etymology : « Frank = Phrygian »*. — P. 284-285. C. r. par G. Frank de B. A. Bujila, éd. Rutebeuf, *La Vie de sainte Marie l'Égyptienne*. — P. 285-286. C. r. par E. S. Morby de K. Michaëlsson, *Hur det italienska språket blev till*.

4. — P. 287-310. K. Lewent, *Contributions to Old Provençal Lexicography*. Commentaires sur le texte de Daude de Pradàs, *Auzels Cassadors*, édité par U. T. Holmes. 1. *Sera* "thick part of the beak". Vers 176-177 : *L'om apella nefa o sera Lo groc del bec on las nars so*. Les lexicographes s'étaient basés jusqu'alors sur la leçon *lo gros* et avaient traduit « le gros du bec » ; avec *groc* « jaune », donné par un ms., le sens varie et permet d'expliquer *sera*, terme associé à cette couleur, comme la *cire*. Le terme anglais de fauconnerie *cere* provient également de cera. Quant à *s-* pour *c-*, l'alternance est fréquente dans les anciens textes. 2. *De cap* "head foremost" and *per mei lo cap*. Vers 907-8 et 2974. Lire *camp*. 3. *Cuidar* and *saber*, *volontiers* and *volontos*. Vers 1071-1076, 1093, 1636 et 2621. 4. *Esnozer* "to harm" (?). Vers 3315-18. 5. *Volar coma pega* "to fly heavily". Vers 811-814. 6. *Soven que*. Vers 16. Lire *s'aven que*. 7. *On various usages of « tan »* < tantu. 8. *Fetz* "small piece, scrap (of dung?)". Vers 1165-68. 9. *Estan* "exhausted" (?). Vers 2139-42. 10. *Tornar a ters* "to purify". Vers 2332-4. De tertiu ; corriger : « réduire au tiers ». — P. 311-315. C. r. par H. Hoijer de D. G. Mandelbaum, éd. *Selected Writings of Edward Sapir in Language, Culture, and Personality*. — P. 315-318. C. r. par H. R. Kahane de *Studies in French Language, Literature, and History, presented to R. L. Graeme Ritchie*. Discussions. — P. 318-326. C. r. par M. A. Morínigo de B. Malmberg, *L'Espagnol dans le Nouveau Monde. Problème de linguistique générale*. Ce c. r. critique complète celui paru dans *An. Inst. Ling. Cuyo*, IV (1950), p. 127-139. Pour la discussion sur l'origine du *che* argentin et uruguayen (M. Morínigo y voit un emprunt à l'aymará), voir dans le *Bol. de Filol. de Montevideo*, III, p. 319 (du *ce* de l'anc. cast. ou de ecce), et IV, p. 80 (du galicien *te*) ; cf. *Rom.*, LXX, p. 541-2. — P. 326-328. C. r. par R. A. Hall Jr. de M. P. Hyppolite, *Les origines des variations du créole haïtien*. — P. 328-331. C. r. par L. B. Kiddle de M. L. Wagner, *Lingua et dialetti dell'America Spagnola*. Voir *A. I. L. Cuyo*, IV, p. 127-139. — P. 332-334. C. r. par H. Hare Carter de R. Domincovich, *Portuguese Orthography to 1500*. — P. 335-337. C. r. par H. F. Williams de A. Foulet, éd. *The Medieval French Roman d'Alexandre. Volume III, Version of Alexandre de Paris, Variants and Notes to Branch I*. — P. 337-348. C. r. par A. Krause de P. Le Gentil, *La Poésie*

lyrique espagnole et portugaise à la fin du moyen âge. Éloges. — P. 348-361. C. r. par J. Misrahi de R. Bezzola, *Le sens de l'aventure et de l'amour (Chrétien de Troyes).* — P. 361-363. C. r. par F. P. Ellison de L. Pap, *Portuguese-American Speech.* — P. 363-364. C. r. par E. J. Webber de F. Lázaro Carreter, *Las ideas lingüisticas en España durante el siglo XVIII.*

B. Pottier.

Scriptorium, I (1946-1947), 1. — P. 50-65. Jacob Hammer et Henrietta Friedmann, *Status imperii Judaici.* Étude sur une histoire des Juifs où sont rapportés également plusieurs faits et légendes de l'Antiquité classique. Cet ouvrage aurait été composé au cours des premières décades du XIIIe siècle dans la région du Nord de la France ou en Belgique. — P. 66-69. André Boutemy, *Note sur l'origine et la date du « Status imperii Judaici ».* Complément à l'article précédent. Le texte aurait été composé entre 1137 et 1147 à Saint-Martin-du-Tournai dans l'entourage de l'abbé Heriman. — P. 70-74. Pietro Toesca, *Quelques miniatures vénitiennes du XIVe siècle.* Indique, p. 73, que le manuscrit de l'*Entrée d'Espagne* aurait été peint à Padoue ou à Trévise plutôt qu'à Venise même. — P. 75-105 (et pl. IX). Louis Mourin, *Le manuscrit Colbert de Beaulieu du « Ci nous dit ». Étude d'une des sources de cette compilation.* Notice et histoire d'un manuscrit du *Ci nous dit* copié au cours de la seconde moitié du XIVe siècle dans la région artésienne, et conservé aujourd'hui dans la bibliothèque privée de M. Colbert de Beaulieu. L'auteur profite de cette occasion pour esquisser un premier classement des divers manuscrits du recueil et en étudier plus à fond une section. Pour simplifier les références, M. Mourin, dans le cadre de la division en onze sections proposée par Ch.-V. Langlois, a numéroté chacun des contes de 1 à 781 (le manque de place lui a malheureusement interdit de faire suivre chaque numéro du titre du conte, précaution qui aurait permis à tous d'user désormais sans risque d'erreur de sa numérotation), renvoyant, au moyen d'une table particulière, aux commentaires de ces contes donnés par les divers savants qui ont étudié l'ouvrage. On doit souhaiter pour chacune des sections, une étude analogue à celle qu'il publie ici pour la section X, consacrée aux vies de saints. Dans une nouvelle table, il énumère les récits (de 605 à 780) qui composent cette section, en donnant des précisions sur le sujet de chacun et en en indiquant la source, lorsque celle-ci, comme il arrive presque toujours, est un passage de la *Légende dorée.* — P. 106-118. Frédéric Lyna, *Les miniatures d'un manuscrit du « Ci nous dit » et le réalisme préeyckien.* Étude de la décoration du manuscrit analysé dans l'article précédent. — P. 145-151. Louis Mourin, *Le « Dialogue de l'homme et de la femme » attribuable à Philippe Bouton.* Notice du manuscrit 11205 de la Bibliothèque royale de Belgique, qui provient de Philippe le Bon et conserve le texte d'un *Poème de la Toison d'or* et d'un *Dialogue de l'homme et de la femme,* en vers. Analyse de ce *Dialogue.* Chacune des 50 strophes qui le composent s'ouvre par un proverbe ;

M. M. publie ceux-ci et propose, avec des arguments qui paraissent probants, d'attribuer les deux œuvres au poète Philippe Bouton, échanson de Philippe le Bon. — P. 151-154. Louis Mourin, *Le débat des deux grands amis.* Notice du manuscrit 10961-70 de la Bibliothèque royale de Belgique, contenant des poèmes d'Alain Chartier, d'Othon de Grandson, d'Olivier de la Marche et quelques auteurs anonymes, parmi lesquels un *Débat des deux grands amis*, à propos d'une femme dont ils recherchent tous deux l'amour. — P. 156-158. Antonio Tirabassi, *Sur quelques particularités séméiographiques des manuscrits musicaux de la Bibliothèque royale de Belgique.* — P. 160. G. I. Lieftinck, *Un ieu d'amour en un seul hexamètre latin.* — P. 176-180. Jos. Zürcher, *Chronik der Schweiz* 1941-1945. Bibliographie sommaire des travaux relatifs aux manuscrits parus en Suisse de 1941 à 1945. — P. 181-189. L. Bieler, *Latin manuscripts. Facsimiles, Editions, Studies, published in Great Britain, Ireland, Canada, and the United States since July 1939.* Bibliographie méthodique très détaillée, couvrant la période août 1939-décembre 1945, et consacrée en principe aux textes latins, mais conçue sur un plan large et par là utile aux romanistes. — Comptes rendus. P. 190. Engels (J.), *Études sur l'Ovide moralisé* (A. Henry).

2. — P. 213-239 (et pl. XXI-XXIV). Lucien Fourez, *Le Roman de la Rose de la Bibliothèque de la ville de Tournai.* Étude de l'illustration du manuscrit CI de la bibliothèque communale de Tournai, écrit en 1330 pour un membre de la famille tournaisienne Pourrés, qui contient le texte du *Roman de la Rose* remanié par Gui de Mori. Ce manuscrit est pourvu des signes diacritiques annoncés dans le prologue de Gui de Mori, qui signalent chacun des remaniements effectués par ce dernier. En appendice M. F. relève, dans le *Choix de testaments tournaisiens antérieurs au XVI^e s.*, publ. par A. de la Grange, la mention de six manuscrits, aujourd'hui perdus, du *Roman*, qui avaient appartenu à des familles bourgeoises de la ville. — P. 260-266. Léon Herrmann, *Gallus et Vulpes.* Réédition et traduction française de cette fable latine, d'après le ms. 10708 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. — P. 267-288. A. Boutemy [et ses élèves], *La version parisienne du poème de Simon Chèvre d'or sur la guerre de Troie (ms. Lat. 8430) [de la Bibliothèque nationale].* Édition du texte. — P. 326-328. Tauno F. Mustanoja, *Finnish work on medieval MSS, 1939-1946, Studies and editions).* — P. 329-354. L. Bieler, *Latin manuscripts...* Suite et fin de la bibliographie commencée p. 189. — Comptes rendus. P. 355, Cutulo (Alessandro), *Romanzi cavallereschi in prosa e in rima del fondo Casteglioni presso la Biblioteca Braidense di Milano* (L.-M.-J. Delaissé). — P. 357-360. *Index des manuscrits cités dans le volume I.*

II (1948), 1. — P. 59-62. Maurits Gysseling, *Altdeutsches in Nordfranzösischen Bibliotheken.* Réédition de deux petits glossaires en vieux haut allemand (Cambrai, 204, f. 68 v°, et Saint-Omer, 150, f. 74 r° et 76 r°) et d'un nécrologe de Korvey (Saint-Omer, 153, f. 1 v°), ce dernier d'après une copie

plus ancienne que celle qui avait été jusqu'à présent utilisée. — P. 63-68. Lewis Thorpe, *Paulin Paris and the french sequels to the « Sept sages de Rome »*. Mise au point des hypothèses de Paulin Paris sur l'origine et la date des *Sept sages de Rome* et de leurs suites : *Marques de Rome*, *Laurin*, *Cassiodorus*, *Pelyarmenus* et *Kanor*. Le *Roman des Sept Sages* dérive d'un roman à tiroir oriental, mais les suites, qu'elles soient ou non des mises en prose de contes rimés, s'inspirent du premier et ont été écrites originairement en français. P. Paris s'est embrouillé en essayant d'identifier les personnages à qui, dans certains manuscrits, sont dédiés ces romans. En particulier, Hugues de Châtillon est Hugues II (1289-1292) et non Hugues Ier (*Kanor*, Bibl. nat., ms. fr. 1446) ; la dédicace est d'ailleurs une dédicace de scribe. On ne peut d'autre part identifier avec cet Hugues le « Seigneur devant nommé » qui apparaît sans autre indication dans la dédicace de plusieurs autres manuscrits. *Kanor* constitue la dernière en date des suites des *Sept Sages*. — P. 119-121 (et pl. VI *a*). Louis Mourin, *Un manuscrit inconnu de l'« Advertissement au duc Charles » de Georges Chastellain*. Notice d'un manuscrit faisant partie d'une collection privée de Bruxelles. — P. 139-144. Simon Schreiber, *Les manuscrits de langues germaniques*. Chronique bibliographique. — P. 148-162. Jules Lambert, *Les publications belges relatives aux manuscrits* (1946-1947). *Première partie*. Bibliographie. — Comptes rendus. P. 173-174. *Catalogue of extremely rare and important printed Books and ancient Manuscripts offered for sale by W. H. Robinson*. Manuscrits, dont ce c. r. donne une liste sommaire mais complète, provenant de la collection Phillips (F. Masai). — P. 175. Recension, par F. Masai, de diverses publications de J. Hammer sur Geoffroy de Monmouth.

2. — P. 221-240. Louis Mourin, *Les sermons français inédits de Jean Gerson pour les fêtes de l'Annonciation et de la Purification*. Étude des Sermons « Suscepimus » et « Ave Maria ». Édition du sermon « Ave Maria ». — P. 257-274. Ant. Auda, *Le Tactus, clef de la paléographie musicale des XVe et XVIe s.* — Comptes rendus. P. 303. Denomy (Alexander J.), *The heresy of courtly love* (L. Delaissé). — P. 308. Thorpe (Lewis), *A source of the « Confessio amantis »*, *Mod. lang. rev.*, XLIII-II, p. 175-181 (L.-M.-J. Delaissé).

III (1949), 1. — P. 59-68. Louis Mourin, *Les sermons français inédits de Jean Gerson pour les fêtes de l'Annonciation et de la Purification*. Suite de l'article publié au t. II, p. 221-240. Texte du sermon « Suscepimus » et glossaire expliquant vingt-six mots intéressants relevés dans les deux sermons. — P. 69-79. Alfred Cordoliani, *Un manuscrit de comput et d'astronomie des XIIe-XIVe siècles ; le manuscrit 467 de l'université de Glasgow*. Notice d'un manuscrit qui contient, parmi divers textes latins, le *Kalendrier* en vers anglo-normands de Raoul de Linham. — P. 87-90. Louis Mourin, *Le plus ancien manuscrit du drame de « Joseph » en haut-engadinois (Suisse)*. Notice d'un manuscrit jusqu'ici non utilisé de la *Historgia da Ioseph* de Gian Travers, copié en 1567 par Conradin Planta. Édition d'un court poème moral dû

peut-être au même Planta. — P. 91-109. J.-B. Colbert de Beaulieu, *L'« Épitre d'un complaignant l'abusif gouvernement du pape », de Jean Marot* (1511). Notice sur un poème attribué à Jean Marot (Bruxelles, Bibl. royale, II, 119) et édition du texte. — P. 123-128. Curt. F. Bühler, *Sir John Fastolf's manuscripts of the « Epître d'Othéa » and the Stephen Scrope's translation of this text.* L'a. recherche le ms. français qui a servi de base à la traduction de Scrope et conclut qu'il a dû se servir d'un exemplaire appartenant à sir John Fastolf, très voisin du ms. fr. Oxford, Bodl., Laud, 570. — P. 159-160. O. Pächt, *Anglo-saxon studies on illumination. Supplement to the Bibliography 1939-1945.* — P. 160-165. Jules Lambert, *Les publications belges relatives aux manuscrits. 1946-1947, 2e partie.* Suite de la Bibliographie publiée au t. II, p. 148-162. — Comptes rendus. P. 166. Bieler (Ludwig), *The grammarian craft.* An off print from *Folia. Studies in the christian perpetuation of the classics.* The catholic classical Association of greater New-York, october 1947-Jan.-May 1948 (F. Masai). Exposé critique des principales théories sur la technique de l'édition et le classement des manuscrits. M. Masai insiste sur l'importance des phénomènes de contamination. — P. 169. T. F. Mustanoja, *The good wife taught her daughter. The good wife Wold a Pylgremage. The Thewis of gud Women* (L.-M.-J. Delaissé).

2. — P. 177-182. Carl Selmer, *A study of the latin manuscripts of the « Navigatio Sancti Brendani ».* — P. 190-209. Maurits Gysseling, *Les plus anciens textes français non littéraires en Belgique et dans le Nord de la France.* Édition ou réédition diplomatique de 29 textes s'échelonnant entre la seconde moitié du XIIe siècle et 1225 (étaient inédits les numéros 1 à 4, 7, 9, 14, 17 à 20, 23, 27, 28, 29) soit « toutes les chartes et tous les relevés de biens en langue romane écrits en Belgique ou dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais avant le 1er janvier 1226 et conservés en original ». En appendice, divers fragments, dont deux lignes remontant au XIe s. et 6 vers (?) sur saint Martin copiés à la fin du XIIe. Chacun de ces documents est précédé d'une brève analyse, mais l'a. s'est abstenu de tout commentaire. Il fait part de son intention de publier le Registre de la Confrérie de Notre-Dame des jongleurs d'Arras (Bibl. nat., fr. 8541). — P. 218-229. Louis Mourin, *Poésies religieuses françaises inconnues dans des manuscrits de Bruxelles et d'Évora.* Cet article donne une liste en ordre alphabétique des incipit et un bref commentaire de 21 poésies pieuses jusqu'ici non relevées, dont certaines remontent au XIIIe siècle, et une liste analogue de 13 poésies déjà connues, que l'auteur a trouvées dans des manuscrits où elles n'avaient pas encore été signalées. En appendice, édition de deux pièces tirées l'une du ms. 9391, f. 149, l'autre du ms. 9270, f. 396-397, de la Bibliothèque royale de Belgique. — P. 260. Albert Henry, *Manuscrits des œuvres d'Adenet le Roi à la Bibliothèque royale de Belgique.* Signale l'acquisition par cette bibliothèque de trois mss : Phillipps 8075 et 6738 (aujourd'hui II 7451 et II 7452) contenant l'un *Berthe aus grans piés* et les *Enfances Ogier* d'Adenet, suivis de *Foulque de Candie*, l'autre

Berthe aus grans piés, et d'un manuscrit de *Cleomadès* et du *Dit des quatre sereurs* (II 7444). — P. 303-316. M. Cappuyns et H. Bascour, *Les catalogues de manuscrits ; premier supplément aux listes de Weinberger et de Richardson.* — P. 316-323. G. R. C. Davis, *Western manuscripts. A bibliography of publications in Great Britain (1946-1948) with some additions 1939-1945.* — P. 324-325. Tauno F. Mustanoja, *Finnish work on mediaeval manuscripts, 1947-1948.* — P. 325-327. L. Bieler, *Manuscript studies in Ireland 1946 to 1948.*

IV (1950), 1. — P. 44-66. Ant. Auda, *Le tactus, principe générateur de l'interprétation de la musique polyphonique classique.* — P. 82-91. M. Cappuyns, *Le livre d'heures de Jean IV de Créqui.* Notice d'un Livre d'heures entré récemment à la bibliothèque du Mont-César à Louvain (n° 5) contenant quelques prières en français. M. L. Mourin publie en appendice d'eux d'entre elles. — P. 102-104. Lewis Thorpe, *Les fables de Marie de France. Un nouveau fragment de manuscrit.* Notes sur un manuscrit de Wollaton Hall, déposé à l'université de Nottingham, contenant, à la suite du *Roman de Silence*, dont M. L. T. prépare une édition, un fragment de la fable *De la Cugnie* de Marie de France, et de plusieurs fabliaux, dont 5 paraissent inédits. M. T. en annonce la publication prochaine. — P. 107-110. Lucien-Paul Thomas, *Quatre systèmes de rubrication dramatique dans le manuscrit Paris, latin 1139.* Étude sur le rôle des artifices graphiques employés par le copiste et sur celui de la musique dans la distinction des parties attribuées aux divers « acteurs » du drame des Innocents, du drame de la Résurrection, du *Sponsus* et du drame des Prophètes du Christ dans le ms. latin 1139. — P. 149-155. Joseph N. Garvin, C. S. C., *Publications in the United States and Canada relating to manuscripts, 1946-1949.* Fait suite à la bibliographie publiée au t. I, p. 181-190 et 329-354. — Comptes rendus. P. 156-157. Laura Keller, *Geoffrey of Monmouth and the late latin Chroniclers* (1300-1500) (A. Boutemy).

2. — P. 177-193. François Masai, *Principes et conventions de l'édition diplomatique.* Insiste sur l'intérêt méthodique et pratique qu'il y a, dans de nombreux cas, à publier ou au moins établir des éditions diplomatiques de manuscrits avant de tenter des éditions critiques de textes, les manuscrits représentant souvent un *état du texte* qui a sa valeur propre et doit être étudié en lui-même. L'a. propose ensuite des règles pratiques et un système de sigles permettant de donner une image fidèle d'un manuscrit en ne recourant qu'à des signes typographiques usuels. — P. 240-243. M. Van Houtryve, *Un manuscrit d'« Olivier de Castille » enluminé par Liédet* (Paris, Bibl. nat., fr. 12574). Histoire et description des peintures de ce manuscrit. L'auteur prépare une édition du texte. — P. 279-293. François Masai, *Paléographie et codicologie.* Recension de G. Batelli, *Lezioni di Paleografia*, 3e éd., de R. Marichal, *De la capitale romaine à la minuscule*, et de A. Dain, *Les Manuscrits*, livre important, qui pose une fois de plus la question du classement des manuscrits et de l'édition, et la résout à partir de faits empruntés surtout à l'histoire des textes grecs. Les principes de M. Dain feront réfléchir les

éditeurs d'œuvres en langues romanes, les amèneront à examiner de nouveau leurs positions, mais non pas, sans doute, à les abandonner, car il semble bien que la nature des textes dont ils s'occupent soit assez différente de celle des ouvrages où M. Dain a recueilli les observations qu'il présente aujourd'hui systématisées en un corps de doctrine de portée générale. — P. 326-327. Roger S. Loomis, *Arthurian tradition and Chrétien de Troyes* (Louis Stinglhamber). — P. 330-333. Jean Sonet, *Le roman de Barlaam et de Josaphat. Recherches sur la tradition manuscrite latine et française* (L.-M.-J. Delaissé). Critique la méthode suivie pour l'édition des fragments publiés dans ce volume. — P. 335-336. L. Bieler, *Études récentes de Mario Esposito.* Note sur divers articles de M. Esposito, dont l'un intéresse le *Paradis de la reine Sybille* d'Antoine de La Sale.

J. Monfrin.

Speculum, XXIV (1949), 1. — P. 88-92. Marcel Françon, *Rondeaux Tercets.* M. F. énumère les diverses formes que peut prendre le rondeau, dans ses rapports avec la musique qui l'accompagne. — P. 125-126. Marshall M. Baldwin, C. r. de Henri de Valenciennes, *Histoire de l'Empereur Henri de Constantinople*, ed. by Jean Longnon. — P. 137-138. Urban T. Holmes, Jr, C. r. de Mario A. Pei, *French Precursors of the Chanson de Roland.* Fort peu élogieux : l'auteur de cette étude s'est donné bien du mal pour enfoncer des portes ouvertes.

2. — P. 207-217. Ray C. Petry, *Mediaeval Eschatology and Social Responsability in Bernard of Morval's* De Contemptu Mundi. — P. 257-258. M. L. W. Laistner, C. r. de P. Courcelle, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques.* — P. 259-263. M. L. W. Laistner. C. r. de Ernst Robert Curtius, *Europäische Literatur und lateinisches Mittelalter.* Vif éloge, avec quelques critiques de détail. — P. 300-302. Urban T. Holmes, Jr, C. r. de Östen Södergård, *La vie d'Édouard le Confesseur, poème anglo-normand du XII^e siècle.* Édition jugée excellente.

3. — P. 416-418. Luitpold Wallach, C. r. de Leonid Arbusow, *Colores Rhetorici. Eine Auswahl rhetorischer Figuren und Gemeinplätze als Hilfsmittel für akademische Übungen an mittelalterlichen Texten.* Fort peu élogieux. — P. 431-433. William F. Church. C. r. de W. K. Ferguson, *The Renaissance in Historical Thought.* — P. 438-440. Urban T. Holmes, Jr, C. r. de Brunetto Latini, *Li livres dou Tresor*, édition critique par Francis J. Carmody. Éloge de cette édition, considérée comme un utile instrument de travail. — P. 440-441. G. H. Gerould, C. r. de C. Grant Loomis, *White Magic. An Introduction to the Folklore of Christian Legend.* Ouvrage jugé comme un utile répertoire de légendes hagiographiques. — P. 452-455. Kenneth McKenzie, C. r. de Charles S. Singleton, *An Essay on the* Vita Nuova. L'auteur du C. r. accueille favorablement cette étude sur la conception de l'amour dans l'œuvre de Dante, bien qu'il en discute de nombreux points.

4. — P. 510-515. Charles A. Knudson, *The Publication of Old French Texts : Some Comments and Suggestions*. M. K. étudie, sous leurs différents aspects, les problèmes que pose, plus particulièrement en Amérique, l'édition des textes en ancien français. Il s'attache surtout à montrer que la « méthode de Bédier » ne doit pas être un encouragement à la paresse et qu'elle n'exclut ni l'étude consciencieuse de la tradition manuscrite ni les efforts que l'éditeur doit faire pour comprendre le plus parfaitement possible le texte qu'il édite. — P. 563-566. Urban T. Holmes, Jr., C. r. de Gustave Cohen, *Recueil de farces françaises inédites du XV^e siècle*. M. H. propose son interprétation pour plusieurs termes et expressions difficiles. — P. 580-582. Marcel Françon, C. r. de Albert Henry, *L'œuvre lyrique d'Henri III duc de Brabant*. — P. 587-590. Luitpold Wallach, C. r. de Arthur Kleinclausz, *Alcuin*. — P. 591-598. Helaine Newstead, C. r. de Roger Sherman Loomis, *Arthurian Tradition and Chrétien de Troyes*. C. r. très détaillé et très élogieux. — P. 601-606. Leslie Webber Jones, C. r. des *Mélanges dédiés à la mémoire de Félix Grat*, II. L'auteur du c. r. énumère et analyse les articles de ces Mélanges, dont la plupart intéressent la littérature latine ancienne et médiévale, mais quelques-uns la littérature des langues romanes, notamment les articles de E. Brayer, sur le manuscrit B. N. franç. 1109, et de M. Roques, sur une note de Jean de Gisors à Aélis de Liste. — P. 614-625. Grace Frank, C. r. de James Bruce Ross et Mary Martin McLaughlin, *The Portable Medieval Reader*. C. r. élogieux d'une anthologie de textes traduits en anglais, destinée à présenter un tableau du moyen âge, du XII^e au XV^e siècle.

— XXV (1950), 1. — P. 49-57. Helen Adolf, *The Ass and the Harp*. L'auteur étudie, assez rapidement, la signification et les origines, qu'il croit très lointaines, de l'âne écoutant une harpe. Cette image apparaît dans la littérature médiévale, notamment dans le *Roman de Thèbes*, sous l'influence de Phèdre et de Boèce. — P. 78-86. Charles S. Singleton, *Dante's Allegory*. Malgré la distinction que Dante établit dans le *Convivio* entre l'« allégorie des poètes » et l'« allégorie des théologiens », il faut penser que dans la *Divine Comédie* il a usé de l'allégorie des théologiens, c'est-à-dire que le sens littéral n'est pas une simple fiction, uniquement conçue en fonction du sens allégorique, mais comporte en lui-même une vérité. — P. 94-99. Lynn Thorndike, *Mediaeval Interest in Intellectual History*. Compte-rendu de trois séries de notices historiques, composées vers la fin du XIV^e siècle et consacrées aux principaux représentants de la vie intellectuelle antique et médiévale. Il est intéressant de remarquer leur variété. — P. 100-103. Urban T. Holmes, r, *The Arthurian Tradition in Lambert d'Ardres*. Lambert d'Ardres a écrit l'histoire des comtes de Guines, qui appartenaient à l'entourage de Philippe de Flandre. Son œuvre permet de mieux connaître le milieu dans lequel et pour lequel Chrétien de Troyes a composé son *Perceval*, et semble confirmer la théorie selon laquelle le château du Graal a été conçu par Chrétien

conformément à des légendes juives. — P. 123. Pearl Kibre, C. r. de *Aspects de l'Université de Paris*. — P. 138-139. A. H. Schutz, C. r. de Erik v. Kraemer, *Les maladies désignées par le nom d'un saint*. — P. 144-148. Charles S. Singleton, C. r. de J. E. Shaw, *Guido Calvacanti's Theory of Love. The Canzone d'Amore and Other Related Problems*. Analyse et discussion. — P. 148-149. Robert J. Clements, C. r. de Veikko Väänänen, *Du Segretain Moine, Fabliau anonyme du XIII^e siècle*.

2. — P. 159-177. Kenneth McKenzie, *Manuscripts of* Le Noie *by Antonio Pucci*. Description de cinq manuscrits de l'œuvre de Pucci récemment découverts. — P. 198-214. Berthe M. Marti, *Vacca in Lucanum*. L'auteur rapporte et explique toutes les citations, qu'il a pu identifier, de Vacca, l'ancien commentateur de la *Pharsale*, connu et utilisé tout au long du moyen âge. — P. 226-236. Francis W. Gravit, *Peirec's Provençal Manuscripts*. M. G. expose tout ce que nous pouvons savoir des recherches que fit, dans le domaine de la littérature provençale, Nicolas Claude Fabri de Peiresc, ainsi que des manuscrits qu'il eut en sa possession. L'article est suivi d'une liste de ceux de ces manuscrits qu'il est actuellement possible d'identifier. — P. 245-246. Curt F. Bühler, *Another Provençal Manuscript in the Pierpont Morgan Library*. Brève description du ms. Morgan 831, ancien ms. Landau, qui contient essentiellement *Las rasos de trobar* de Raimon Vidal et *Lo Donatz proensals* de Ugo Faidit. — P. 247-248. Marcel Françon, *Clément Marot and Popular Songs*. La poésie de la Renaissance s'est inspirée des chansons populaires des XV^e et XVI^e siècles, témoin la pièce de Marot *D'une niepce sur la mort de sa tante* dont les six principaux vers sont les incipits de chansons de ce genre. — P. 256-258. Urban T. Holmes, Jr, C. r. de Bernardine A. Bujila, *Rutebeuf : La vie de Sainte Marie l'Égyptienne*. — P. 290-291. William Roach, C. r. de William A. Nitze, *Perceval and the Holy Grail : An Essay on the Romance of Chrétien de Troyes*. Élogieux. — P. 292-294. Lawton P. G. Peckham, C. r. de William Roach, *The Continuations of the Old French Perceval of Chrétien de Troyes*, I : *The first Continuation*.

3. — P. 357-366. Edwin B. Place, *The* Amadis *Question*. Certains faits de langue, les noms de personnes et le récit tendraient à prouver que l'*Amadis* de Montalvo a pour source un roman écrit en gascon, vers 1262, par un auteur d'origine bretonne pour exalter les faits et gestes de Simon de Montfort le Jeune, comte de Leicester. — P. 374-378. Ernest H. Wilkins, *Petrarch and Giacomo de' Rossi*. Aperçu biographique sur ce Giacomo de' Rossi dont Pétrarque déplore la mort comme celle d'un ami très cher dans *Ep. Sen.*, XIII, 2. — P. 395-397. Mario A. Pei, C. r. de C. Dionisotti et C. Grayson, *Early Italian Texts*.

4. — P. 437-456. Laura Hibbard Loomis, *The Holy Relics of Charlemagne and Kind Athelstan : The Lances of Longinus and St Mauricius*. Guillaume de Malmesbury rapporte, d'après un texte du X^e siècle, que le duc Hugues envoya en Angleterre au roi Athelstan la lance de Longin que Charlemagne

avait possédée. L'auteur de l'article montre que cette assertion correspond assez bien aux circonstances historiques et aux traditions ecclésiastiques du Xe siècle. Par la suite, c'est en Angleterre que l'on continua de mentionner cette lance parmi les reliques possédées par Charlemagne, comme on le trouve dans la *Chanson de Roland*, ms. d'Oxford, laisse CLXXXIII. — P. 471-482. Mary Hatch Marshall, *Boethius' Definition of* Persona *and Mediaeval Understanding of the Roman Theater*. L'auteur montre que plusieurs auteurs des XIIe et XIIIe siècles, reprenant les définitions de Boèce relatives au mot *persona*, masque d'acteur, manifestent par là une certaine connaissance, bien mince en vérité, des conditions matérielles dans lesquelles se faisaient les représentations du théâtre antique. — P. 559-561. William A. Nitze, C. r. de Chrétien de Troyes, *Perceval le Gallois ou le Conte du Graal*, mis en français moderne par Lucien Foulet ; préface de Mario Roques. Très élogieux. — P. 577-579. Gordon M. Messing, C. r. de Johannes Hubschmid, *Praeromanica*. Critiques de méthode. — P. 586-587. Eleanor S. O'Kane, C. r. de John E. Keller, *Motif-Index of Mediaeval Spanish Exempla*.

Y. L.

CHRONIQUE

Nous apprenons que sous le titre de *Hojas dispersas*, un volume d'hommage à Mgr Antonio Griera, réunissant une douzaine d'articles de notre excellent ami, l'éminent philologue catalan, a été imprimé en 1950 à San Cugat del Vallés.

PUBLICATIONS ANNONCÉES.

Par M. Pierre Ruelle l'édition de *Huon de Bordeaux* ;

Par M. Félix Lecoy, l'édition du *Chevalier au Barisel* et du *Tombeor Nostre Dame*.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

De la *Bibliotheca romanica* publiée par M. W. v. Wartburg :

Ser. I, *Manualia et commentationes*, III. *La lingua sarda, storia, spiritoe forma*, di M. L. WAGNER ; 1951; in-8, 419 pages.

Ser. II, *Scripta romanica selecta*. II, *Chrestomathie franco-provençale, recueil de textes franco-provençaux antérieurs à 1630*, par Paul AEBISCHER ; 1950 ; in-8, 150 pages.

— La 23e livraison (7e du tome III), de l'*Altfranzösisches Wörterbuch* de TOBLER-LOMMATZSCH, publiée en 1951, chez Franz Steiner, à Wiesbaden, va de ESLEECIR à ESRENGIER.

— La Deutsche Akademie der Wissenschaften zu Berlin a commencé, sous la direction de M. Walter von Wartburg, dont l'activité se manifeste à la fois en Suisse et en Allemagne, une nouvelle collection de *Veröffentlichungen des Instituts für Romanische Sprachwissenschaft*, portant la firme éditoriale Akademie Verlag, Berlin, dont le premier volume, que nous n'avons pas reçu, est une étude sur les collectifs français, de M. Kurt Baldinger, parue en 1950. Suivent deux volumes de M. Erhard Lommatzsch sur l'ancienne poésie populaire italienne ; le premier, paru également en 1950, ne nous est pas encore parvenu, et il serait bien souhaitable pour l'information de nos lecteurs

que l'envoi de ces publications nouvelles fût régularisé ; mais nous avons reçu le second, qui est le troisième de la collection :

Erhard Lommatzsch, *Beiträge zur älteren italienischen Volksdichtung, Untersuchungen und Texte*, Bd. II, *El libro de santo Iusto paladino de Franza, nach dem Druck von Venedig 1490* ; 1951 ; in-8, 286 pages. Un troisième volume de l'ouvrage de M. Lommatzsch est annoncé.

— L'Institut historique de Droit de Leiden a commencé la publication d'une série de quatre volumes qui traiteront du droit coutumier de la ville de Metz au moyen âge. Cette publication avait été entreprise sur l'initiative de notre regretté ami J. J. Salverda de Grave et de M. E. M. Meijers, qui s'adjoignirent un spécialiste de l'histoire de Metz, M. J. Schneider, professeur à l'Université de Nancy. Le titre du premier volume, qui vient de paraître, réunit les noms des trois collaborateurs :

Le droit coutumier de la ville de Metz au moyen âge, tome I, *Jugements du Maître échevin de Metz au XIVe siècle*, publié par J. J. Salverda de Grave, E. M. Meijers et J. Schneider ; Haarlem, H. D. Tjoenk Willink, 1951 ; in-4, XXXII-672 pages.

Ce premier volume est l'édition du recueil d'extraits de jugements constitué au début du XVIe siècle par Michel Chaverson qui fut maître échevin en 1507 et 1524. Le texte est précédé d'une étude sur la langue et le dialecte, qui met en relief les analogies entre le messin des XIVe et XVe siècles et le wallon ; il est complété par un glossaire, qui marque souvent les ressemblances ou différences par rapport à Godefroy, et par des listes abondantes de noms de personnes et de lieux.

— Le numéro 38 des *Elliott Monographs* est constitué par :

The Medieval French Roman d'Alexandre, vol. III, *Version of Alexandre de Paris, variants and notes to branche I*, prepared by Alfred Foulet ; 1949, 344 pages.

Les volumes IV et V signalés comme parus ne nous sont pas encore parvenus, le vol. VI est en préparation.

— La Société roumaine de linguistique a réussi, à travers bien des difficultés, à faire paraître (*Mémoires*, I, 6) la traduction française de l'œuvre si originale du regretté Viggo Bröndal, *Substrater og Laan*, paru en 1917 (cf. *Romania*, XLVI, 628-30) :

Viggo Bröndal, *Substrat et emprunt en roman et en germanique, étude sur l'histoire des noms et des mots* ; 1948, 226 pages. — La revision de la traduction et des épreuves a été assurée par Mme Rosally Bröndal.

— De la collection de Zurich, *Studiorum romanicorum collectio Turicensis*, nous avons reçu les volumes suivants :

III. — Ingeborg Dubs, *Galeran de Bretagne, die Krise im französischen höfischen Roman* ; 1949, 184 pages.

V. — Antoinette Fierz-Monnier, *Initiation und Wandlung ; zur Geschichte des altfranzösischen Romans in zwölften Jahrhundert von Chrétien de Troyes zu Renaut de Beaujeu* ; 1951, 224 pages.

— Sur l'initiative et sous la direction de M. Karl Höhn a été entreprise une collection de *Wissenschaftliche Forschungsberichte* éditée par la librairie Francke, à Berne ; elle comporte une série consacrée aux sciences de l'esprit, pour laquelle sont dès maintenant prévus 24 volumes in-8, attribués à des collaborateurs presque exclusivement professeurs d'universités allemandes ou suisses; deux volumes (10. Philologie anglaise, et 15. Archéologie) sont déjà en vente ; nous recevons maintenant le n° 8 :

Alwin Kuhn, *Romanische Philologie, erster Teil, Die romanischen Sprachen*; 1951, 464 pages. — Utile mise à jour des exposés analogues parus depuis le *Grundriss* de Gröber.

Le n° 9, du même auteur, complètera la présentation de la philologie romane sous le titre *Die romanischen Literaturen*.

— Dans la collection des *Classiques français du Moyen Age* : 79. — *Le Roman de Renart*, branches II-VI ; Isengrin dans le puits ; Naissance d'Isengrin et de Renart; Renart et Chantecler ; Renart et la Mésange ; Renart et Tibert ; Tibert et les deux prêtres ; Isengrin et les béliers ; Le vilain, Isengrin, l'ours et la femme du vilain ; éd. par Mario Roques ; 1951 ; xxii-127 pages.

— Plusieurs volumes de la *Biblioteca Románica Hispánica*, dirigée par M. Damaso Alonso à Madrid, ont déjà paru :

Amado Alonso, *Estudios linguísticos (temas espanoles)* ; 350 pages. Réunion d'articles publiés de 1926 à 1947 dans diverses revues, avec quelques additions.

S. Gili Gaya, *Elementos de fonética general* ; 172 pages. E. Alarcos Llorach, *Fonología española* ; 160 pages ; application au castillan des principes phonologiques de Trubetzkoy ;

M. C. Diaz y Diaz, *Antología del latin vulgar* ; 270 pages. Une dizaine d'autres sont en préparation : manuels de dialectologie, toponymie, sémantique, grammaire structurale, orthographe, langue catalane, etc... ;

— Le volume 31 de la *Sammlung Romanischer Ubungstexte*, dirigée par M. G. Rohlfs, est constitué par une édition du *Poema del Cid*, par A. Kuhn (Halle, 1951), qui suit l'éd. de M. Pidal ; quelques notes et petit glossaire.

Comptes rendus sommaires.

Mélanges d'histoire littéraire de la Renaissance offerts à Henri Chamard, professeur honoraire à la Sorbonne, par ses collègues, ses élèves et ses amis ; Paris, Nizet, 1951 ; in-8, 357 pages, avec portrait. — Ce volume, dans lequel on retrouve les noms de plusieurs de nos collaborateurs et dont nous accueillons avec plaisir l'apparition, se renferme assez exactement dans les limites chronologiques indiquées au titre. Nous pouvons cependant y signaler deux articles qui intéresseront particulièrement les médiévistes. — P. 17-27. P. Le Gentil, sous le titre *A propos du Lai du Chèvrefeuille et de l'interprétation des textes médiévaux*, présente quelques observations de délicate

prudence sur la tendance à l'interprétation symboliste exposée ici-même par M. Leo Spitzer, avec lequel il se trouve d'ailleurs d'accord en principe. — P. 29-38. R. Bossuat, *La légende de Hugues Capet au XVI^e siècle*, étudie la permanence et les développements de la légende de Hugues Capet, issu de « boucherie », en France et en Europe, depuis le XV^e siècle jusqu'à la *Satire Ménippée*. — Le volume s'ouvre avec une bibliographie des travaux d'Henri Chamard où l'on ne manquera pas de noter deux contributions aux études de littérature médiévale : en 1919, une traduction nouvelle de la *Chanson de Roland* et, en 1925, l'édition, d'après le manuscrit de Tours, du texte du *Mystère d'Adam* qu'accompagne une traduction nouvelle. — M. ROQUES.

Sever POP, *La dialectologie, aperçu historique et méthodes d'enquête linguistique*. Première partie : *Dialectologie romane* ; deuxième partie, *Dialectologie non romane* ; Louvain, chez l'auteur, et Gembloux, Duculot, 1950 ; 2 vol. in-8, LV-733 et 735-1.334 pages [Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie ; 3^e série, fasc. 38 et 39]. — C'est là un beau travail de mise en ordre, d'histoire, d'information soigneuse et de méditation critique ; les dialectologues y trouveront une somme de ce qu'ils doivent connaître pour entreprendre des enquêtes valables avant d'en publier les résultats et d'en tirer des conclusions, et surtout de fonder leur croyance en leurs propres mérites sur des jugements rapides et inconsidérés des travaux et des conclusions de leurs prédécesseurs. Je dois ajouter que M. S. Pop a fait preuve d'un grand courage scientifique, d'une audace et d'un désintéressement matériel également remarquables, et qu'il serait opportun que les maîtres et les étudiants linguistes, particulièrement les romanistes, fissent effort pour aider au succès et à la continuation de cette œuvre : c'est à l'auteur même, M. Sever Pop, 185, Avenue des Alliés, Louvain (Belgique), qu'il faut adresser toute correspondance à cet égard. — M. R.

Karl MICHAËLSON, *Les noms d'origine dans le rôle de taille parisien de 1313* [Extrait de *Göteborgs Högskolas Arsskrift*, LVI (1950), 3, pp. 357-400]. — M. Michaëlson, poursuivant ses si précieuses recherches sur l'onomastique parisienne au moyen âge, réunit et classe ici les noms qui figurent dans le rôle de la taille de 1313 et qui, très probablement, indiquent le lieu d'origine de celui qui les portait. Il y a là une enquête de première importance, non seulement en ce qui concerne l'anthroponymie, mais aussi l'histoire du peuplement de Paris. Les surnoms sont répartis en quatre classes : dénominations pouvant se rapporter à la topographie parisienne, nom de villes ou villages, noms de pays et de provinces, adjectifs toponymiques (ethniques) ; au total, plus d'un millier de rubriques, plus ou moins abondamment représentées : s'il y a, en effet, cent quarante et un *Le Breton*,

sans compter quatre *Là Brete* et un *Petit Breton*, il n'y a encore, en 1313, qu'un personnage qui se dise, ou qu'on dise, de Tunis, *de Thunes*. On appréciera, comme dans tous les travaux de M. Michaëlson, le soin, la prudence, et la science, qui ont présidé à l'interprétation des rubriques, travail particulièrement délicat pour celles de la première catégorie, et qui demandait une très grande familiarité avec la vie parisienne du moyen âge. On lira avec intérêt les conclusions prudentes et nuancées que l'auteur (pp. 396-400) tire de la répartition géographique ou de la précision de ces mêmes rubriques. — Félix Lecoy.

J. P. Bowden, *An analysis of Pietro Alighieri's commentary on the* Divine Comedy ; New York, 1951 ; in-8, 131 p. — Travail universitaire qui paraît sans grande portée. L'auteur, après avoir exposé, à la suite de Piattoli principalement, ce que les documents d'archives nous apprennent du fils de Dante, traite rapidement et sans originalité des questions de critique externe posées par le commentaire lui-même : date, différentes rédactions, authencité. Puis il répartit sous quelques chefs la matière dispersée de ce commentaire : définition et rapports de la Fortune, du Destin et de la Providence ; connaissances concernant l'antiquité classique (auteurs, légendes mythologiques, personnages ou événements historiques) ; connaissances et culture proprement médiévales ; interprétation symbolique du texte. L'exposé n'étant ni critique ni comparatif, il apprend peu de chose, même sur la personnalité du fils du poète, qui semble avoir été bien terne. — Félix Lecoy.

Homero Serís, *Manual de bibliografía de la literatura española*, I ; Centro de estudios hispánicos, Syracuse, New York, 1948 ; in-8, xliii, 422 p. — Premier volume d'un ouvrage qui doit en comprendre sept. Celui-ci porte en sous-titre *Obras generales* ; les autres seront consacrés à la langue, au moyen âge, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, au XVIII^e^, au XIX^e^, enfin au XX^e^ siècle. Les index ne paraîtront qu'à la fin du travail, ce qui sera une gêne pour ceux qui ne jugeraient pas utile ou nécessaire d'acquérir la collection complète. Cette première partie enregistre 3.938 titres, répartis en plusieurs sections : ouvrages généraux (on notera ici la bibliographie des histoires littéraires provinciales, celle de l'influence étrangère en Espagne ou de l'Espagne à l'étranger) ; bio-bibliographie (générale, locale, des imprimeurs, des ordres religieux, des bibliothèques et des archives) ; genres littéraires (y compris une courte bibliographie du cinéma et de la radio ; bonnes indications sur les légendes qui ont servi de thèmes littéraires). Les ouvrages et articles importants sont suivis, le cas échéant, de la référence aux comptes rendus dont ils ont été l'objet ; ils sont parfois rapidement caractérisés, la plupart du temps d'après ces comptes rendus même. Le travail n'est pas tout à fait conçu sur le même plan que le *Manuel de l'his-*

panisant de Fouché-Delbosc et Barrau-Dihigo; plus récent, il ne le remplace pas entièrement ; il y renvoie d'ailleurs souvent. Les difficultés actuelles de la bibliographie ont sans doute gêné quelque peu les dernières mises au point. L'auteur n'a pas pu voir, par exemple, son nº 2341 (édition d'ailleurs médiocre du *Cancionero de Palacio* 594) : cette édition rend en partie caduques les observations du nº 2180. Mais, tout compte fait, ce manuel va sans doute devenir un instrument de travail indispensable pour tout hispanisant. — Félix Lecoy.

Santob de Carrión, *Proverbios morales*, edited... by Ig. González Llubera ; Cambridge, 1947; in-8, xii-162 p. — Très importante édition de ce texte célèbre et jusqu'ici mal connu. Nous n'en possédions, en effet, que les deux copies, d'ailleurs fautives, qui figurent, l'une dans les appendices du Ticknor-Gayangos (ms. de la Nacional de Madrid), l'autre dans le recueil de Janer (ms. de l'Escurial). M. González Llubera a utilisé quatre mss, les deux précités, plus un ms. de Cambridge en écriture hébraïque, le même qui lui a servi naguère pour son édition du *Yoçef*, et un ms. appartenant à une collection particulière madrilène, dont il a pu obtenir la photographie. L'édition comprend quelques notes rapides sur l'auteur, qui a été définitivement identifié par Fritz Baer, en 1935, avec l'écrivain juif Sem Tob ibn Ardutiel b. Isaac, membre de l'*aljamia* de Carrión, dans la première moitié du xiv^e^ siècle. Ce Sem Tob, qui vécut également à Soria, nous a laissé une œuvre en hébreu assez importante, en partie inédite encore, et qui comprend un débat sur les mérites de la plume et des ciseaux, des poèmes et un traité liturgiques, un traité sur la cabale. Il semble avoir joui d'une certaine réputation. Ses *Proverbes* ont été dédiés à Pierre le Cruel, presque certainement entre 1355 et 1360. M. González Llubera nous donne ensuite une description extrêmement précise des mss. L'ordre primitif des strophes était assez difficile à établir : l'éditeur y est sans doute parvenu, et il s'est efforcé, avec succès, semble-t-il, également, de rendre compte de l'extrême désordre du ms. de la Nacional de Madrid. Peut-être reste-t-il quelque incertitude en ce qui concerne la place des strophes 685-705, qui ne figurent malheureusement ni dans le ms. de l'Escurial ni dans le ms. privé, copies qui, elles, n'ont guère altéré la disposition première des développements. En ce qui concerne la valeur respective des copies, M. González Llubera établit indubitablement que le ms. de l'Escurial, contrairement à ce qui est en général affirmé, représente une tradition rajeunie, que la meilleure et la plus archaïque des copies est celle de Cambridge, qui a servi de base à son texte, et que là où Cambridge fait défaut, c'est encore le ms. de la Nacional qui doit inspirer le plus de confiance. Viennent ensuite une étude de la graphie, des procédés de transcription et de la langue du ms. *aljamiado* de Cambridge, une étude de la langue des trois autres modèles, une étude de la langue de l'original, enfin le texte

muni d'un apparat critique complet. Il manque évidemment au travail, en premier lieu un glossaire, et aussi un commentaire qui nous permettrait d'entrer un peu dans l'intimité de ce texte difficile, aux sources obscures, mal connues, surtout des romanistes, car l'auteur a fortement subi l'influence de la littérature didactique ou gnomique orientale, musulmane principalement. M. González Llubera nous promet tout cela pour des temps meilleurs. — Félix Lecoy.

Pierre Le Gentil, *La poésie lyrique espagnole et portugaise à la fin du moyen âge*; première partie, *Les thèmes et les genres*; Rennes, Plihon, 1949; in-8, 617 pages. — Ce bel ouvrage, en tête duquel l'auteur m'a fait le double honneur d'inscrire mon nom à côté de celui de notre cher Alfred Jeanroy, est une thèse de doctorat de l'Université de Paris. Le manuscrit en était à peu près terminé en 1939. La guerre, puis une longue captivité de guerre, puis les difficultés d'après guerre en ont retardé la soutenance jusqu'en 1947, l'impression jusqu'en 1949. Mais c'est un de ces livres minutieux et probes qui ne perdent rien de leur intérêt et de leur portée à une attente de quelques années et pendant longtemps encore il servira de guide dans l'étude d'une des périodes les plus riches et les plus complexes de la lyrique ibérique. Cette première partie, après avoir étudié les divers aspects de cette poésie, a examiné particulièrement et interprété avec ingéniosité les genres dialogués et la *serranilla*. Une deuxième partie, qui ne souffrira pas, espérons-le, des mêmes causes de retardement, sera consacrée aux formes, strophes, rimes et unités, et fera particulièrement place aux genres à forme fixe. — M. R.

La Nativité et le Geu des Trois Roys, Two Plays from Manuscript 1131 of the Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris, ...by Ruth Whittredge; Bryn Mawr, 1944; in-8, 217 pages. — Édition de deux des mystères du ms. de Sainte-Geneviève. L'édition de Jubinal, *Mystères inédits du XV^e^ siècle*, est rare, et Clotilde Sennewaldt n'a publié, en 1937, que les *Miracles de sainte Geneviève* du même manuscrit (cf. *Romania*, LXI, 262). La présente édition, établie avec soin, est précédée d'une introduction étendue sur le ms. 1131 et les mystères qu'il nous a conservés. Les deux pièces ici éditées sont d'un même auteur, elles sont d'origine parisienne et de la première moitié du XIV^e^ siècle. — M. R.

La « Chanson de Syracon » et la légende de Saladin par Jean Richard [Extrait du *Journal Asiatique*, année 1949, p. 155-158]. — Cette courte note fait espérer, de la part de l'auteur, des recherches plus précises sur les données historiques et géographiques qui apparaissent dans ce fragment de 150 vers, la seule épave connue jusqu'à présent de ce roman d'aventures. A la vérité, ces données paraissent très fantaisistes et les clichés s'y

mêlent, comme ailleurs, à l'invraisemblable. M. R. propose, du moins, de reconnaître dans *Syracon* « l'émir Kurde Châr-Koûh, dont les campagnes en Égypte empêchèrent la conquête de ce pays par Amaury Ier de Jérusalem (après 1164) et assurèrent la fortune de son neveu Saladin. » La ville d'*Acarons* ou *Acaronde*, capitale des Indes, où se réfugie Syracon, fils de Peluce, roi d'Espagne, serait l'*Accaron* des textes latins, c'est-à-dire Saint-Jean-d'Acre. On ne saurait affirmer que Peluce soit un avatar de Pélage, premier roi visigoth de Galice. Mais, de l'Inde à l'Espagne, les rapprochements faits par M. R. rouvrent de façon utile la question des sources de la connaissance de l'Orient par les trouvères et les jongleurs français. — M. R.

*
* *

Nous nous excusons de donner ici sous forme d'une simple liste chronologique l'indication de quelques ouvrages ou articles déjà anciens, dont certains nous sont parvenus avec quelque retard et d'autres n'ont pu, en des années difficiles, faire l'objet du compte rendu qu'ils auraient mérité. Ils auront été du moins signalés à nos lecteurs :

Floovant, chanson de geste du XIIe siècle, publiée avec introduction, notes et glossaire par Sven Andolf. Uppsala, Almqvist, 1941 ; in-8, LXVI-199 pages.

Raphael Levy, *Le vocabulaire des « Faits des Romains »*. Extrait de *Modern Language Quarterly*, III, 2, juin 1942, p. 205-219.

Edward J. Hoffman, *Alain Chartier, his Work and Reputation* ; New York, Wittes Press, 1942 ; in-8, 379 pages.

La Vie de saint Jean l'Évangéliste, poème religieux du XIIIe siècle, publié d'après tous les manuscrits par Erik Westberg ; Uppsala, Appelbergs, 1943 ; in-8, 195 pages.

Bonino Mombrizio, *La légende de sainte Catherine d'Alexandrie*, poème italien du XVe siècle publié pour la première fois d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque royale de Belgique par Alphonse Bayot (†) et Pierre Groult ; Gembloux, Duculot, 1943 ; in-8, 157 pages.

The Life of saint Dominic in Old French Verse critically edited by Warren Francis Manning ; Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1944 ; in-8, XIII-358 pages [Harvard Studies in Romance Languages, 20].

Erich von Richthofen, *Studien zur romanischen Heldensage des Mittelalters* ; Halle, Niemeyer, 1944 ; in-8, VIII-153 pages.

Albert Dauzat, *Traité d'Anthroponymie française. Les noms de famille de France* ; Paris, Payot, 1945 ; in-8, 453 pages.

Mahieu le Vilain, *Les métheores d'Aristote*, traduction du XIIIe siècle publiée pour la première fois par Rolf Edgren ; Upsal, Almqvist, 1945 ; in-8, CXV-217 pages.

Walther von Wartburg, *Problèmes et méthodes de la linguistique* traduit de l'allemand par P. Maillard ; Paris, Presses Universitaires, 1946 ; in-8, 214 pages.

Edouard B. Ham, *Textual criticism and Jehan le Venelais*; Ann Arbor, University of Michigan Press, 1946; in-8, 109 pages.

Albert Dauzat, *La toponymie française*; Paris, Payot, 1946; in-8, 335 pages.

Edmond Faral, *Jean Buridan*, notes sur les manuscrits, les éditions et le contenu de ses ouvrages; Paris Vrin, 1946; in-8, 53 pages. [Extrait des *Archives d'Histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, t. XV.]

— *Sidoine Apollinaire et la technique littéraire du moyen âge*; Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1946; in-8, 14 pages [Extrait de *Miscellanea Giovanni Mercati*, II; Studi e Testi, 122].

Josef Merk, *Die literarische Gestaltung der altfranzösischen Heiligenleben, bis Ende des 12 Jahrhunderts*; Affoltern, 1946 [Thèse de Zurich]; in-8, xxiv-290 pages.

Floriant et Florete edited by Harry F. Williams, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1947, in-8, xv-326 pages.

Traduction en vers français du XIII^e siècle de l'Épître de Saint Jérôme à Eustochium, publiée pour la première fois par Tauno Nurmela, Helsinki, *Annales Academiae Fennicae*, B LX, 2, 1947; in-8, 115 pages.

Kornelis Sneyders de Vogel, *Les mots d'identité et d'égalité dans les langues romanes* [Thèse de Groningue], 1947; in-8, 144 pages.

Garin le Loheren, according to Manuscript A (Bibliothèque de l'Arsenal 2983) with Text, Introduction and Linguistic Study, by Josephine Elvira Vallerie; Ann Arbor, 1947; in-8, 599 pages [édition lithographique].

ERRATA

LXX. P. 137, ligne 14 : (1942) lire (1492).
LXXI. P. 282, ligne 3 : -mb- > -bm- lire -mb- > -mb-.
» » ligne 6 du bas : Barcelono lire Barcelona.
» P. 416, ligne 1. P. 567-580 lire P. 567-571. R. J. Cuervo, *Diccionario de construcción y régimen* ... Est étudié *empeño*. — P. 572-580.
LXXII. P. 132, ligne 5 du bas : *posfac* lire *posfaç*.
» P. 133, ligne 6 du bas : *Translatations* lire *Translations*.
» P. 134, fasc. 4, ligne 3 : de *ce* lire du *ce*.

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Novembre 1951.
Dépôt légal 4^e trimestre 1951.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 6479. — N° d'ordre chez l'éditeur : 287.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1951 en un tome, t. LXXII, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

AVIS POUR NOS COLLABORATEURS

L'élévation des frais postaux rend désirable, surtout dans les relations avec l'étranger, la diminution du poids des lettres.

La Rédaction de la ROMANIA souhaite donc que la copie des articles qui lui sont envoyés soit établie ou bien en une dactylographie dont l'auteur garderait le double, ce qui rendrait inutile le renvoi de cette copie avec les épreuves, ou bien, si la copie est manuscrite, sur papier léger.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

L'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules.

Prix : France.. 1000 fr. ; Étranger..... 1200 fr.

Prix du fascicule II seul : France. 600 fr. ; Étranger.. 700 fr.

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
En vente à la librairie C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, Paris (7e)

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE

TOME XXXVIII — 2e PARTIE

Un vol. in-4° carré (21×27 cm.), broché avec encart..... 1.800 fr.

JEAN BURIDAN, par Edmond FARAL

Un vol. in-4° carré de 146 pages..... 480 fr.

LE ROMAN D'ARLES, par Mario ROQUES

Un vol. in-4° carré de 40 pages..... 160 fr.

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, 5, QUAI MALAQUAIS, PARIS (VIe)

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE
publiés sous la direction de Mario ROQUES

N° 6* (1951) ADAM LE BOSSU

LE JEU DE LA FEUILLÉE

édité par Ernest LANGLOIS, deuxième édition revue (nouveau tirage)

Un volume in-16 de XXII-82 pages..... 180 fr.

N° 79 (1951)

LE ROMAN DE RENART

Branches II-VI éditées d'après le manuscrit de Cangé
par Mario ROQUES

Un volume in-16 de XXII-127 pages..... 380 fr.

SEVER POP
Professeur à l'Université de Louvain

LA DIALECTOLOGIE

APERCU HISTORIQUE ET MÉTHODES D'ENQUÊTES LINGUISTIQUES

I : Dialectologie romane. — II : Dialectologie non romane.

Deux volumes, gr. in-8°, ensemble LV-1.334 pages..... 1.000 fr. belges

Adresser les demandes à l'auteur, 185, avenue des Alliés, Louvain (Belgique).